



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des Concours et Examens professionnels
RH4B

**CONCOURS INTERNE POUR L'ACCÈS A L'EMPLOI DE
CONSEILLER DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (CADRE D'ORIENT)
AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Vendredi 6 septembre 2019

QUESTIONS INTERNATIONALES

Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux questions internationales

Durée totale de l'épreuve : 5 heures
Coefficient : 3

SUJET AU VERSO :

Ce dossier comporte 87 pages (page de garde, sujet et sommaire non compris)

SUJET :

Rédacteur au sein de la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie, vous êtes chargé de préparer une note à l'attention du directeur de cabinet du Ministre sur les prochaines étapes à proposer dans le cadre des initiatives françaises pour un multilatéralisme fort et rénové.

Outre le rappel de la position de la France et des actions en cours, la note devra comporter des propositions concrètes d'initiatives du Ministre et du Président de la République, dans le cadre des prochaines grandes échéances internationales.

SOMMAIRE

Nombre de documents : 14

Nombre total de pages : 87 pages

- **Document 1** : Discours du Président de la République à la Conférence des Ambassadeurs (août 2018 -extraits) – 13 pages.
- **Document 2** : Discours du Président de la République à la 73e Assemblée générale des Nations unies (septembre 2018) - 10 pages.
- **Document 3** : Résolution de l'Assemblée générale A/RES/73/127 - 2 pages.
- **Document 4** : Rapport de synthèse de l'AG sur la réunion avec les parlementaires A/73/808 – 13 pages.
- **Document 5** : Rapport informel de la 79e séance plénière de l'AG AG/12141 – 8 pages.
- **Document 6** : Déclaration conjointe des organisations internationales à l'occasion du Forum de Paris sur la Paix (novembre 2018) – 2 pages.
- **Document 7** : Tribune de J-Y Le Drian et H Maas (février 2019) – 2 pages.
- **Document 8** : Conférence de presse J-Y Le Drian et H Maas (avril 2019) – 2 pages.
- **Document 9** : Conclusions du Conseil Affaires étrangères (juin 2019) – 11 pages.
- **Document 10** : Rapport OCDE « La Philanthropie privée pour le développement » (2018 - extraits) - 5 pages.
- **Document 11** : Article Les Echos « Vers la fin de l'ordre occidental » (septembre 2018) – 2 pages.
- **Document 12** : Analyses de l'IRIS "*Belt and Road initiative*"(2017) – 4 pages.
- **Document 13** : Communiqué de la FAO (23 juin 2019) – 1 page.
- **Document 14** : Extrait de l'étude du KAS "*Multilateralism in a changing World order*" (2018) – 12 pages.

Discours du Président de la République à la conférence des Ambassadeurs

27 août 2018

Messieurs les Présidents,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui pour ouvrir cette conférence des Ambassadeurs et des Ambassadrices. Heureux parce que c'est toujours l'occasion unique de partager quelques convictions et une lecture du monde tel qu'il va, dans lequel chaque jour la France agit, est attendue, porte sa voix.

Dans quelques jours, vous rejoindrez vos équipes sur le terrain et vous porterez avec **exigence, détermination**, une très grande responsabilité.

Votre première responsabilité, ce sera de représenter notre pays, notre histoire, nos idéaux républicains, nos géographies de métropole et d'outre-mer, nos intérêts. Et en représentant la France vous représentez l'histoire, la force, le rôle de notre peuple dans le concert des nations et avez à y conduire une diplomatie que je veux fiable et innovante.

Votre deuxième responsabilité, avec votre équipe, avec l'appui de tous les relais dont vous disposez sur place, sera de mettre en œuvre une politique ambitieuse pour notre pays. Cette ambition, soyez assurés qu'elle se traduira par un rythme de réformes en France qui ne changera pas d'allure, bien au contraire. Le Premier ministre vous en précisera les orientations. Plusieurs ministres auront aussi à s'exprimer sur ce point. Sous la conduite de votre Ministre Jean-Yves Le DRIAN, que je tiens à remercier pour son implication constante, vous nous aiderez à soutenir ces réformes à l'international.

En effet, vous êtes à mes yeux parties prenantes de la stratégie que j'ai demandé au gouvernement de mettre en œuvre pour le pays. D'abord, en associant pleinement nos communautés françaises à l'étranger. Elles sont une richesse, une force. Nos réformes doivent leur être expliquées et elles doivent aussi être portées par elles. Les Françaises et les Français de l'étranger sont un atout pour notre pays. Ils doivent participer pleinement de ce nouveau rayonnement de la France.

C'est pour cela que j'ai souhaité une réflexion en profondeur sur l'enseignement français à l'étranger qui, sur la base du rapport que j'ai demandé au gouvernement, donnera lieu à l'annonce d'une réforme cet automne. C'est aussi pour cela que je veux aller au bout des simplifications attendues par nos concitoyens, en termes de démarches administratives et de vote en ligne.

Ensuite, vous contribuez à la compétitivité de la France. Vous devez expliquer aux gouvernements, aux acteurs économiques dans les pays où vous êtes en poste, la cohérence et l'ampleur de notre agenda de transformation. Notre attractivité s'améliore, mais il nous faut nous mobiliser bien davantage pour nos exportations. Votre mobilisation en faveur d'une diplomatie économique est un élément important de cette stratégie. Nous devons notamment axer notre action collective sur une stratégie export pour les entreprises de taille intermédiaire comme les petites et moyennes entreprises qui seule réduira notre déficit commercial.

Mais j'attends de vous encore davantage. De Ouagadougou à Xi'an, de Sydney à New York ou la Sorbonne, j'ai durant l'année qui s'achève pu, à travers plusieurs discours, renouveler nos

approches géographiques ou stratégiques. Il faut que celles-ci soient désormais déclinées avec précision. Cela suppose de choisir des objectifs clairs et donc limités, et de prendre de nouvelles mesures afin d'en assurer le suivi. Nous avons encore trop tendance à considérer que tout est prioritaire et ne pas suffisamment avoir une culture du résultat. Même en diplomatie, le succès se mesure – certes pas en un jour et même sans doute jamais en un jour – à la capacité néanmoins d'infléchir des attitudes, de construire des amitiés et des alliances, de remporter des marchés. En un mot, de faire avancer les intérêts de la France et des Français et de faire partager un peu de notre vision et conception du monde.

C'est l'attente de nos concitoyens, qui veulent légitimement voir les retombées de la politique que nous conduisons. Cela suppose enfin une capacité d'anticipation renforcée. Nous suivons les situations de nombre de pays ou de régions, du Venezuela à la Birmanie en passant par l'Ukraine ou la République démocratique du Congo. Mais nous devons davantage les anticiper, faire parfois des paris, proposer des initiatives. J'en appelle à votre esprit de prospective, d'analyse, d'action. N'hésitez jamais à proposer librement, c'est le meilleur moyen de ne pas subir.

Vous l'avez compris, j'attends beaucoup de vous. Nous avançons dans un contexte qu'il faut appréhender avec calme et lucidité. Calme, car il ne s'agit pas de changer de stratégie dès qu'un événement extérieur apparaît. Lucidité, car il ne s'agit pas pour autant de sous-estimer les crises du monde. Or, durant l'année qui vient de s'écouler, que s'est-il passé ?

La France a réaffirmé sa volonté européenne, sa vision, son projet. La France a proposé une Europe qui protège, plus souveraine, unie et démocratique mais, dans le même temps, les extrêmes ont progressé et les nationalismes se sont réveillés. Est-ce une raison pour abandonner ? Certainement pas. Serait-ce une raison pour dire que nous avons tort ? Tout le contraire. Nous payons là plusieurs décennies d'une Europe qui, il faut le regarder en face, s'est parfois affaïdie, affaiblie, qui n'a peut-être pas toujours suffisamment proposé. Il faut en réalité redoubler nos efforts. J'y reviendrai.

La France s'est aussi faite le chantre d'un multilatéralisme fort. Or, le système multilatéral hérité du siècle passé est remis en cause par des acteurs majeurs et des puissances autoritaires qui parfois fascinent de plus en plus. Devons-nous rendre les armes ? Est-ce la responsabilité de la France si tel ou tel pays choisit telle sensibilité, si une autre puissance souveraine décide différemment de ce que nous pensons ? La responsabilité de la France est de faire entendre sa voix, de la défendre. Pas de se substituer à la parole des autres. Il nous faudra donc prendre de nouvelles initiatives, construire de nouvelles alliances, porter les débats au bon niveau si nous souhaitons appréhender tous les défis contemporains et le bon niveau est bien celui d'un débat de civilisation pour nos valeurs et la défense de nos intérêts.

L'année dernière, j'avais devant vous exposé les quatre objectifs de notre action diplomatique, au nom de la politique que je mène pour la nation : la sécurité de nos compatriotes, la promotion des biens communs, l'influence et l'attractivité de notre pays et, enfin, une nouvelle ambition européenne.

Ces objectifs sont toujours valides mais les circonstances testent la robustesse de nos principes et la constance de notre action. Je veux aujourd'hui rappeler ce que nous avons fait dans ce cadre, et le Ministre y reviendra plus longuement devant vous, mais aussi vous dire comment j'envisage notre réponse à cette double crise du multilatéralisme et de l'Europe. Car oui, plus qu'il y a un an, nous sommes aujourd'hui à un moment de vérité.

Sur la sécurité des Français tout d'abord.

C'est bien évidemment notre priorité et, tout particulièrement, la lutte contre le terrorisme au premier chef. Pour lutter contre le terrorisme islamiste, nous nous sommes dotés d'une nouvelle loi pour la France. Nous avons réalisé l'initiative annoncée ici même il y a un an d'une conférence contre le financement du terrorisme qui s'est tenue à l'OCDE au printemps dernier et l'Australie a accepté de présider une deuxième conférence sur ce sujet, et je vous demande de contribuer à un

suivi très attentif de la mise en œuvre de l'Agenda de Paris avec l'ensemble de nos partenaires. Nous avons d'ores et déjà obtenu des premiers résultats. Le suivi de transactions qui jusque-là était opaque et qui touchait directement notre pays. Il nous faut poursuivre inlassablement ce travail.

Mais évoquer la lutte contre le terrorisme, c'est bien entendu revenir sur notre politique au Sahel et au Moyen-Orient où sévissent les groupements terroristes qui menacent la stabilité de ces régions mais qui nous ont aussi directement frappés d'où ont été organisées les attaques qui ont touché notre pays.

Au Sahel, nous avons maintenu notre engagement militaire au travers de l'opération Barkhane. Je veux ici saluer tous nos soldats qui, depuis 2013, sont avec courage engagés sur ce difficile théâtre d'opérations. C'est cette présence et celle de la MINUSMA qui ont évité le pire dans la région et ont permis en particulier que les élections se tiennent ce mois-ci au Mali. Nous avons dans cette région obtenu des victoires importantes ces derniers mois contre la présence terroriste, mais cette action doit se poursuivre avec la même intensité mais en complétant la présence la force Barkhane de plusieurs axes commencés dès juillet 2017.

Premièrement, nous avons appuyé et accéléré la création des forces conjointes du G5 Sahel. Je suis convaincu que notre action militaire sera, en effet, plus efficace encore si elle s'articule mieux avec l'implication des cinq pays du Sahel concernés. Nous avons levé des financements, encouragé les premières opérations des forces. A plusieurs reprises, je me suis déplacé pour constater les avancées et avec l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement impliqués nous avons amélioré notre organisation.

Cette organisation est la seule qui, dans la durée, permettra la stabilité parce qu'elle implique pleinement les cinq pays du Sahel concernés à leur propre sécurité. Il nous faut veiller à sa mise en œuvre et dans les prochaines semaines et les prochains mois, nous aurons à conduire de nouvelles opérations conjointes avec ces forces du G5. Il nous faut aussi renforcer la coopération avec l'Algérie, exposée au même risque terroriste, ainsi qu'avec le Nigéria et le Cameroun, engagés contre Boko HARAM.

Deuxièmement, nous avons encouragé la montée en puissance de l'Union Africaine. C'est ce que j'ai plaidé en juillet dernier au Sommet de Nouakchott devant l'Union Africaine et c'est ce que j'aurai l'occasion d'aborder prochainement avec le président TRUMP et le président KAGAME, actuel président en exercice de l'Union africaine. Nous devons travailler à la création d'opérations africaines de paix crédibles, leur assurer un financement stable et prévisible, en particulier entre les Nations Unies, l'Union Africaine et les organisations sous-régionales.

Troisièmement, nous avons complété notre action militaire par le renforcement et la simplification de notre action en matière de développement, en créant avec l'Allemagne et plusieurs autres bailleurs internationaux l'Alliance pour le Sahel. Ce sont les complémentaires "3D" que j'évoquais l'année dernière : Diplomatie, Développement et Défense, et nous avons commencé à déployer les premières opérations en matière d'éducation, en matière agricole, plus largement économique, dans plusieurs pays de la région où à chaque fois le terrain repris à l'ennemi doit s'accompagner de nouveaux projets qui permettent de donner des perspectives économiques, éducatives, des perspectives de vie aux populations qui, à un moment donné, avaient pu être séduites.

Je veux ici saluer l'action et les résultats obtenus en Mauritanie, au Niger, au Tchad. Il nous faut dans les prochains mois apporter toute notre aide à la stabilité et à la reconquête de certaines régions au Mali et au Burkina Faso.

Quatrièmement, la question du Sahel ne se réglera pas véritablement tant que la stabilité de la Libye ne sera pas assurée. L'anomie qui règne en Libye depuis 2011 a conduit à structurer des routes organisées de trafic de drogue, d'êtres humains et d'armes. Toute la bande sahélo-saharienne a toujours été une région de commerce et de trafic mais ces routes sont aujourd'hui celles de la misère et du terrorisme. Tant que nous n'aurons pas stabilisé la Libye, il sera impossible de stabiliser

durablement le Sahel. Ce sont ces routes qui font vivre aujourd'hui les terroristes et qui les financent.

Nous avons pris plusieurs initiatives pour répondre à cette situation. D'abord en luttant contre ces trafics et réseaux de passeurs en lien avec l'Union Africaine et l'Organisation internationale pour les migrations.

Ensuite, en réunissant en France Messieurs SARRAJ et HAFTAR en juillet 2017 puis, pour la première fois, les quatre principaux dirigeants libyens en mai dernier, entourés de la communauté internationale, pour s'engager dans un processus politique commun.

Je crois très profondément à la restauration de la souveraineté libyenne et à l'unité du pays. C'est une composante essentielle de la stabilisation de la région et donc de la lutte contre les terroristes et les trafiquants. Les prochains mois seront à cet égard décisifs, ils nécessiteront notre mobilisation pour soutenir le remarquable travail du représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, Ghassan SALAME, pour éviter toutes les tentations de divisions, puisque ce pays est devenu au fond le théâtre de toutes les influences, de tous les intérêts extérieurs. Notre rôle pour notre sécurité et celle de la région, est de réussir à faire cheminer l'accord de Paris des quatre parties prenantes, décidé en mai dernier.

L'autre théâtre d'opération de notre lutte contre le terrorisme est bien entendu la Syrie. En Syrie, la situation reste extrêmement grave et préoccupante. La France a été très active sur le plan diplomatique, de New York à Genève, en passant par toutes les capitales concernées. Nous avons augmenté significativement notre aide humanitaire. Un cessez-le-feu est aujourd'hui indispensable, mais la solution durable à ce conflit sera politique, nous le savons est politique.

La France a été la première à proposer le rapprochement des positions des Etats occidentaux et arabes d'un côté, et des trois pays dits garants d'Astana de l'autre. Nous avons intégré l'Allemagne et l'Egypte au « Small group » qui tiendra en septembre une nouvelle réunion ministérielle avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni, l'Arabie saoudite et la Jordanie. Nous avons renforcé notre dialogue avec la Turquie sur la Syrie à un niveau jamais atteint, malgré nos divergences de fond sur la région du Nord-est. Le mécanisme de coordination créé à Saint Petersburg avec la Russie a produit ses premiers effets, en particulier sur le plan humanitaire, en ne cédant rien à nos principes et en agissant par le truchement des organisations non gouvernementales présentes sur le terrain pour mener des opérations humanitaires à destination des populations civiles.

Et je tiens à cet égard à saluer ici le travail remarquable et courageux de toutes les ONG sur le terrain.

Beaucoup de choses ont donc évolué, nous avons, je crois, réussi à reconstruire une voie européenne essentielle dans la crise syrienne, mais ne nous trompons pas, nous sommes sur ce sujet aussi à l'heure de vérité. Nous abordons sans doute les derniers mois du conflit avec un déficit humanitaire essentiel dans la région d'Idleb. Et nous sommes à la croisée des chemins pour réussir à mener justement cette solution politique inclusive à laquelle nous croyons, qui seule permettra aux églises d'Orient, mais aussi aux kurdes, aux Yésidis, à l'ensemble des minorités ethniques et religieuses d'avoir une place dans la Syrie de demain.

Nos lignes sur le conflit syrien sont claires : la lutte contre Daesh et les groupes terroristes qui menacent la sécurité de l'Europe, le soutien aux populations civiles et la promotion d'une feuille de route diplomatique inclusive, en lien avec les Nations Unies.

(...) La misère économique, les régimes autoritaires ne protégeant plus les peuples, la corruption généralisée, mais aussi le non-respect de la souveraineté de ces pays par les puissances étrangères, c'est ce qui a nourri le discours même des islamistes, qui a nourri l'exploitation de toutes les frustrations et du discours antioccidental. Ne reproduisons donc pas ces erreurs. Respectons la souveraineté de la Syrie, mais respectons-la vraiment, en permettant au peuple de s'exprimer et de l'incarner. C'est le sens du combat diplomatique et politique que nous devons mener avec le

représentant du secrétaire général des Nations Unies Staffan de Mistura, pour faire converger les Syriens, le Small Group, Astana, les Etats de la région autour d'une même feuille de route inclusive, dont seule la mise en œuvre permettra une paix durable.

Bien entendu, la stabilité de la région dépendra aussi de notre capacité à traiter des sujets iraniens, je viens à l'instant d'échanger à nouveau avec le président ROHANI de la crise dans le Golfe, du conflit au Yémen et de la question israélo-palestinienne, qui reste absolument centrale et préoccupante.

(...) Evoquer dans l'environnement contemporain notre action pour la sécurité des Français, c'est aussi poursuivre notre engagement à lutter contre les armes chimiques et la prolifération nucléaire.

Nous avons créé un partenariat international contre l'impunité en matière d'armes chimiques, nous avons entraîné la solidarité de l'Union européenne avec le Royaume-Uni après l'attaque de Salisbury. Nous avons en juin permis la création d'un nouveau mécanisme d'attribution de telles attaques au sein de l'organisation pour l'interdiction des armes chimiques, au siège de laquelle je m'étais rendu quelques mois plus tôt. Ces actions étaient nécessaires car nous savons combien le rôle, la surveillance de cette organisation est contestée par certains et avait pu être fragilisé par des réformes récentes.

La parole de la France a aussi été tenue et nos lignes ont été respectées. Quand le régime syrien a bombardé sa population avec des armes chimiques, nous avons frappé plusieurs de ses installations dans la nuit du 13 au 14 avril dernier avec nos alliés britanniques et américains, et nous continuerons à agir ainsi en cas d'utilisation avérée de ces armes.

Nous avons lutté contre la prolifération nucléaire, en accompagnant par une politique de vigilance l'ouverture entre la Corée du Nord et les Etats-Unis, et en nous engageant, contre la décision américaine, pour le maintien de l'accord nucléaire avec l'Iran.

C'est la France, lors de notre rencontre ici-même il y a un an, qui proposait le chemin d'une négociation élargie avec l'Iran portant sur les quatre piliers que vous connaissez et que je vous avais alors exposé.

Cette approche progresse aujourd'hui, c'est une boussole que de nouveaux partenaires suivent, et nous ferons tout pour qu'elle contribue à éviter une grave crise dans les mois qui viennent. Un important effort diplomatique sera le moment venu nécessaire pour établir un nouveau cadre de stabilité. Notre action étroitement coordonnée, en particulier avec le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Union européenne consiste aujourd'hui à préserver ce que l'accord nucléaire de 2015 avait permis et à le consolider par l'ouverture de nouvelles négociations, plus exigeantes encore.

La France saura prendre ses responsabilités sur le sujet iranien, sans complaisance ou naïveté, en maintenant un dialogue étroit avec nos partenaires, parmi lesquels les Etats du Golfe.

Parler de notre sécurité, n'est aussi parler de la sécurité de l'Europe au regard des risques extérieurs.

(...) L'Europe a pris conscience qu'elle devait se protéger et la France a dans ce cadre pris toutes ses responsabilités, à travers la loi de programmation militaire promulguée le 14 juillet dernier qui redonne une vision stratégique actualisée face à ces nouvelles menaces à notre pays et des moyens cohérents pour répondre à celles-ci.

La France et l'Europe ont en quelque sorte pris acte des nouvelles menaces contemporaines et du fait que nous avons besoin d'une autonomie stratégique et de défense pour répondre à ces dernières. (...)

Nous devons tirer toutes les conséquences de la fin de la guerre froide. Des alliances ont aujourd'hui encore toute leur pertinence, mais les équilibres, parfois, les automatismes sur lesquels elles s'étaient bâties sont à révisiter. Et cela suppose aussi pour l'Europe d'en tirer toutes les conséquences. Cette solidarité renforcée impliquera de révisiter l'architecture européenne de défense et de sécurité. D'une part, en initiant un dialogue rénové sur la cyber-sécurité, les armes

chimiques, les armements classiques, les conflits territoriaux, la sécurité spatiale ou la protection des zones polaires tout particulièrement avec la Russie.

Je souhaite que nous lancions une réflexion exhaustive sur ces sujets avec l'ensemble de nos partenaires européens au sens large, et donc avec la Russie. Des progrès substantiels vers la résolution de la crise ukrainienne, tout comme le respect du cadre de l'OSCE – je pense en particulier à la situation des observateurs dans le Donbass – seront bien entendu des conditions préalables à des avancées réelles avec Moscou. Mais cela ne doit pas nous empêcher de travailler dès maintenant entre Européens. Je compte sur vous pour cela.

D'autre part, nous revisiterons cette architecture européenne en réaffirmant la pertinence du Conseil de l'Europe, dont la France présidera en 2019 le comité des ministres, et de nos valeurs démocratiques. Nous n'avons pas, sur ce sujet, à céder à quelque fascination que ce soit, et que nous voyons poindre un peu partout à travers l'Union européenne ; ces fascinations pour les démocraties illibérales ou pour une forme d'efficacité qui passeraient par la renonciation à tous nos principes. Non. Notre sécurité passe par la réaffirmation de nos valeurs, des Droits de L'Homme qui sont au fondement même, non seulement du Conseil de l'Europe, mais de l'Union européenne, et la défense de toutes celles et ceux qui les portent chaque jour, je pense aux organisations non gouvernementales, aux intellectuels, aux artistes, aux militants, aux journalistes. Et sur ce sujet aussi, nous aurons à prendre, en particulier, en marge de l'assemblée générale des Nations Unies plusieurs initiatives.

Le deuxième objectif que j'avais assigné, il y a un an, à notre diplomatie, c'est la promotion des biens communs, la protection de la planète, la culture, l'éducation de nos enfants, la santé des populations, les échanges commerciaux ou encore l'espace numérique sont les éléments du patrimoine mondial que nous devons défendre. Mais pour cela, il faut d'abord des règles collectives, acceptées par tous, indispensables pour permettre la bonne coopération, et donc les progrès en matière de défense de ces biens communs. Or, la première menace qui pèse sur nos biens communs, c'est bien la crise du multilatéralisme lui-même.

Le multilatéralisme traverse en effet une crise majeure qui vient percuter toutes nos actions diplomatiques, avant tout, en raison de la politique américaine. Le doute sur l'OTAN, la politique commerciale unilatérale et agressive conduisant à une quasi-guerre commerciale avec la Chine, l'Europe et quelques autres, le retrait de l'accord de Paris, la sortie de l'accord nucléaire iranien en sont autant de marques. Le partenaire avec lequel l'Europe avait bâti l'ordre multilatéral d'après-guerre semble tourner le dos à cette histoire commune. La France, chaque fois, a été la première et la plus claire dans son opposition à ces décisions, mais tout en cherchant, chaque fois, à convaincre avant que ces décisions ne soient prises, et à maintenir l'indispensable dialogue de qualité entre nos deux pays. Et je revendique pleinement cela.

La Chine, tout en participant activement au jeu multilatéral classique, promeut de son côté sa propre vision du monde, sa propre vision d'un multilatéralisme réinventé, plus hégémonique. D'autres puissances ne jouent pas véritablement le jeu de la coopération multilatérale, et l'effondrement de cet ordre supposé occidental ne leur poserait pas tant de difficultés.

Dans ce contexte, on reproche parfois à la France de poursuivre le dialogue, les efforts avec les Etats-Unis, alors qu'il est évident, même dans les circonstances actuelles, que le dialogue avec Washington reste essentiel. Et je dois vous dire que la situation est à mes yeux très différente de ce qu'on décrit la plupart du temps. D'abord parce que le mouvement d'isolationnisme ou d'unilatéralisme, devrais-je dire, que les Etats-Unis vivent n'est pas totalement nouveau, il a déjà existé par le passé lointain, si on se réfère à JACKSON, mais il avait déjà commencé avec l'administration précédente sur certains théâtres d'opérations et dans certaines régions.

Cette position américaine, bien entendu, affaiblit le multilatéralisme contemporain, parce qu'elle entrave l'efficacité et peut conduire à faire émerger des modèles alternatifs plus hégémoniques et irrespectueux de nos valeurs. Mais à mes yeux, elle doit être plutôt vue comme un symptôme

davantage qu'une cause, le symptôme de la crise de la mondialisation capitaliste contemporaine et du modèle libéral westphalien multilatéral qui l'accompagne.

Cette mondialisation et ce multilatéralisme ont eu des effets positifs qu'il ne faut pas sous-estimer : ils ont sorti de la pauvreté des centaines de millions d'habitants de la planète, ils ont mis fin à une conflictualité idéologique qui divisait le monde, ils ont permis une phase de prospérité et de liberté inédites, d'expansion pacifique du commerce international, qui est une réalité des dernières décennies. Cependant, cet ordre économique, social et politique est en crise. D'abord, parce qu'il n'a pas su réguler les dérives qui lui sont propres : déséquilibres commerciaux qui ont profondément touché certaines régions, perdantes de la mondialisation, catastrophes environnementales longtemps oubliées, inégalités considérables au sein de nos sociétés et entre nos sociétés.

Et du Brexit à la position contemporaine américaine, c'est bien ce malaise avec la mondialisation contemporaine qui s'exprime. Simplement, la réponse à mes yeux ne passe pas par l'unilatéralisme, mais par une réinvention, une nouvelle conception de la mondialisation contemporaine. Ensuite, cette mondialisation capitaliste a généré une accélération des flux financiers, une hyper-concentration des techniques, des talents, mais aussi des profits qui ont fait émerger des acteurs qui bousculent et affaiblissent nos règles collectives, et des grands gagnants comme des grands perdants.

Enfin, parce que, partout dans le monde, les identités profondes des peuples ont resurgi, avec leurs imaginaires historiques. C'est un fait. Ceux qui croyaient à l'avènement d'un peuple mondialisé, protégé des morsures de l'histoire, se sont profondément trompés. Partout dans le monde, la psyché profonde est revenue à chacun de nos peuples, et c'est vrai, de l'Inde à la Hongrie, en passant par la Grèce, jusqu'aux Etats-Unis. Regardez-y de plus près, elle est parfois détournée, parfois exacerbée, mais c'est un fait qui dit quelque chose du retour des peuples. C'est une bonne chose sans doute, en tout cas, je le crois.

C'est le signe que cette mondialisation indifférenciée ne permettait pas de répondre à tout, qu'elle a même échoué de répondre à quelques points, et qu'il nous faut donc en repenser les règles et les usages compte tenu justement de ces échecs, de ces transformations. Ainsi, la véritable question n'est pas tant de savoir si je vais prendre Donald TRUMP par le bras au prochain sommet, mais bien comment nous allons collectivement appréhender ce moment de grandes transformations que nous vivons, et auxquelles nos sociétés sont toutes confrontées.

La grande transformation démographique, qui bouscule aujourd'hui l'Afrique comme l'Europe, et tous les continents, il faut bien le dire. La grande transformation écologique et environnementale, plus criante que jamais. La grande transformation des inégalités et la grande transformation technologique. Le rôle de la France est de proposer une voie humaniste pour relever ces défis, et avec l'Europe précisément, de proposer une nouvelle organisation collective.

Cela suppose avant tout, et c'est le préalable, si je puis dire, de changer quelque peu notre approche diplomatique. On ne peut plus se contenter de suivre les évolutions politiques ou les déclarations des acteurs traditionnels sans essayer de mieux décrypter les identités profondes, les forces qui sont à l'œuvre et déterminent le cours des choses dans de nombreux pays. Nous avons trop constaté, en quelque sorte, ce que nous ne voulions pas voir, d'événements politiques, ces derniers semestres, sans nous interroger sur nous-mêmes, sans regarder assez les identités profondes, les imaginaires collectifs des peuples que j'évoquais à l'instant. Je pense qu'il faut davantage le faire et réinventer nos propres méthodes.

Et parfois, ce que nous ne voulons pas voir advient, parce qu'il y a une logique profonde, propre aux peuples. Il faut sans doute en comprendre davantage l'intimité, pour mieux anticiper ce cours des choses. Mais il nous faut aussi saisir ce qu'il y a de progressiste et d'humaniste dans ces visions du monde, et partant, les voies et les moyens d'initiatives nouvelles, et chercher dans chacun de ces

pays nos alliés, les voies de passage, les moyens pour construire de nouvelles coopérations et alliances.

Nous devons accepter de le faire avec des alliances de circonstance, plutôt des alliances tactiques, concrètes selon les sujets, et sur le fondement de principes et d'objectifs clairs, avec toujours le respect de la souveraineté populaire nationale. Je l'ai déjà évoqué. Cela limite l'interventionnisme militaire ou, plus exactement, cela nécessite de toujours inscrire notre action dans une dynamique et un projet politique portés au plus près des peuples. Mais cela signifie aussi que nous devons, à chaque fois, œuvrer pour que tous les acteurs non étatiques contribuent à cette nouvelle régulation du monde, en respectant les règles, et ne puissent en être en quelque sorte les passagers clandestins ou les arbitres cachés.

La réponse ne passe donc pas par l'unilatéralisme, mais bien par une réorganisation de notre action autour de quelques biens communs stratégiques, et par la construction de nouvelles alliances. En premier lieu, c'est en matière de lutte contre le changement climatique, d'abord, l'accord de Paris sur le climat doit continuer à être défendu. Nous voyons tous les jours, avec l'intensification des extrêmes climatiques et des catastrophes naturelles, la confirmation de l'urgence de ce combat. Et nous continuons à le mener, et nous continuerons avec des actions concrètes.

Le Sommet One Planet, dont la France a pris l'initiative avec l'ONU et la Banque mondiale, le 12 décembre dernier à Paris, a permis d'adopter des engagements financiers nouveaux, substantiels. Un nouveau sommet international de suivi sera organisé le 26 septembre prochain à New York. Nous devons continuer à mobiliser tous les acteurs engagés dans cette lutte : entreprises, organisations non gouvernementales, collectivités locales, grandes fondations internationales.

Ce combat pour la planète restera au cœur de notre politique étrangère, comme l'a montré la place prise par ce thème dans les visites que j'ai pu faire au Saint—Siège, en Chine ou en Inde, en particulier avec le premier sommet de l'Alliance solaire internationale que nous avons organisé avec l'Inde. Il doit se traduire aussi par la négociation et l'adoption d'un nouveau pacte mondial pour l'environnement qui est à mes yeux un objectif prioritaire, et qui impliquera la mobilisation de l'ensemble de notre diplomatie, mais également par la préparation active des grandes échéances de négociations sur la biodiversité en 2019 et 2020. Et une mobilisation sur le sujet des océans comme des pôles qui impliquera, là aussi, la mobilisation de nombreux postes.

Cette diplomatie environnementale est majeure pour répondre à ce grand bouleversement du monde. Elle est majeure parce qu'elle caractérise l'engagement français et européen en la matière, parce qu'elle permet de nouer de nouvelles alliances, en particulier avec la Chine et plusieurs autres puissances, et donc construire, là aussi, nouvelle forme de coopération internationale, et parce qu'elle permet très profondément de répondre à nos intérêts, sur le court, moyen et long terme.

(...) [Autre] bien commun, la santé. Sur ce sujet, la France reprendra le fil de ses engagements en réunissant le 10 octobre 2019, à Lyon, la conférence de reconstitution du Fonds mondial contre le SIDA, du paludisme et la tuberculose. Mais d'ici là, je souhaite que nous reprenions avec force l'important combat mené contre les faux médicaments, que la France avait initié, et que nous intensifions notre implication dans la lutte contre les grandes pandémies, je pense en particulier à la lutte contre Ebola en Afrique centrale.

[Autre] bien commun fondamental : l'espace numérique. Nous devons à la fois accompagner son essor, investir pour la promotion de nos intérêts stratégiques et économiques et encadrer pour qu'il puisse être accessible à tous et protecteur de nos droits fondamentaux. Ce grand bouleversement, c'est exactement le sens du sommet Tech For Good, organisé à Paris au printemps dernier, et que nous renouvellerons chaque année, pour encourager la réflexion sur les régulations indispensables dans ces nouveaux secteurs, avec l'ensemble des acteurs internationaux, et pour prendre aussi des mesures et des engagements concrets. (...)

C'est le sens de l'engagement que nous avons pris (...). Le 12 novembre prochain, à Paris, se tiendront en même temps l'Internet Governance Forum et le CivicTech Forum, qui permettront des avancées sur ces sujets. Je veux faire de la France un centre majeur d'attractivité, mais aussi de réflexion et de construction de ces règles nouvelles, parler des biens communs et de cette nouvelle grammaire de la mondialisation.

C'est également parler de notre organisation collective en matière de commerce. Le commerce international n'est définitivement pas équitable, l'organisation collective que nous avons aujourd'hui n'est pas des plus efficaces, mais y répondre par l'unilatéralisme absolu et la guerre commerciale est la moins bonne des réponses. La réponse doit passer par une refondation en profondeur de notre ordre mondial international. C'est pourquoi j'ai invité dès mai dernier à l'OCDE à lancer un groupe de travail conjoint entre les Etats-Unis, l'Union européenne, la Chine et le Japon.

(...) J'invite ainsi les représentants de ces puissances en marge du 11 novembre prochain à Paris à tenir une première conférence sur ce sujet. Je pense que nous pourrions en quelques mois bâtir un système plus efficace et plus équitable, et que nous pouvons ne pas céder en effet, là aussi, à l'hégémonie de l'un et à la division de tous.

Je crois en effet également qu'en matière sociale, notre ordre mondial peut être bien mieux régulé. Et je pense que les 100 ans de l'OIT en 2019 doivent nous permettre d'aller plus loin et de marquer une nouvelle ambition. Partout où la mondialisation est critiquée, ce qu'on critique, ce sont ces aberrations sociales, ce que critiquent les classes populaires et moyennes, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, comme dans notre pays, c'est le fait qu'elles ne s'y retrouvent plus, que cet ordre a construit des inégalités que j'évoquais tout à l'heure, qui ne sont plus soutenables.

Il nous faut donc les penser, non pas les uns contre les autres, mais construire, comme nous avons su le faire dans d'autres domaines, les voies et moyens d'une coopération internationale, qui puisse nous aider à définir des standards communs, et donc penser, là aussi, la convergence de ceux qui le veulent, la coopération de tous. C'est pourquoi je veux faire de la question des inégalités le sujet majeur de l'engagement français durant l'année qui s'ouvre, notamment au G7, que nous présiderons en 2019.

C'est, au total, cette refondation de l'ordre mondial qui est notre cap. La France et l'Europe y ont un rôle historique à jouer. Je ne crois pas que l'avenir du monde se bâtira sur des hégémonies, ni sur des théocraties, ni sur de nouveaux totalitarismes. Mais cela suppose un sursaut immédiat de notre démocratie. Nous ne gagnerons pas cette bataille en disant simplement que les démocraties ont par définition raison, quand nous voyons partout les extrêmes monter, et cet ordre international se désagréger. Quand je parle d'un multilatéralisme fort, cela suppose de regarder ce qui, pour nos concitoyens, constitue des défis essentiels, et de savoir y apporter une réponse internationale.

C'est bien sur les failles de la gouvernance mondiale et l'affaiblissement des démocraties que la paix chèrement acquise de 1918 s'est brisée au cours des années 30. C'est pourquoi j'ai pris l'initiative d'inviter à Paris, pour les cérémonies du 11 novembre, plusieurs chefs d'Etat et de gouvernement qui inaugureront le premier Forum de Paris sur la Paix. Ce Forum vise à renforcer notre action collective en associant Etats et organisations internationales, au premier rang desquels l'ONU, avec la société civile : les ONG, les entreprises, les syndicats, les experts, les intellectuels, les groupes religieux. La gouvernance internationale doit se décliner concrètement, et chaque citoyen peut y prendre part.

Cette refondation suppose précisément ce temps de réflexion, et ce sursaut commun, c'est celui, j'espère, que nous saurons faire vivre le 11 novembre prochain à Paris. Cette refondation suppose aussi que nous reconcevions nos organisations, nos instruments de concertation et nos coalitions.

En 2019, la France présidera donc le G7. Je souhaite que nous puissions en renouveler les formats et les ambitions. Nous devons, en restant un groupe cohérent porté par des niveaux de

développement et d'exigences démocratiques communs, nouer un dialogue constant plus fort, avec la Chine sur le climat et le commerce, avec l'Inde sur le numérique, avec l'Afrique sur la jeunesse. En tout cas, nous ne devons pas reproduire ce théâtre d'ombres et de divisions qui, je crois, nous a davantage affaibli qu'il ne nous a fait avancer. Je proposerai donc d'ici à la fin de l'année aux autres pays membres une réforme, en lien d'ailleurs avec les Etats-Unis, qui prendront après nous la présidence du G7 en 2020.

Dans le monde entier, en Asie, en Amérique latine, en Afrique, ce sont ainsi de nouveaux équilibres, de nouvelles relations qu'il nous faut repenser sur la base du travail en profondeur que je vous ai demandé. Ainsi, en mars et en mai dernier, j'ai proposé à New-Delhi puis à Sydney de travailler à un nouvel axe indo-pacifique stratégique, qui ne doit pas être dirigé contre quiconque et peut être une contribution essentielle à la stabilité internationale. Nous sommes une puissance indo-pacifique avec plus de huit mille hommes dans la région et plus d'un million de nos concitoyens. Nous devons en tirer toutes les conséquences et je souhaite que vous puissiez décliner cet axe de l'océan indien à l'océan pacifique, en passant par l'Asie du Sud Est, de manière résolue, ambitieuse et précise.

Nous devons en effet construire une nouvelle relation à l'Asie. Elle se bâtira notamment autour de notre dialogue essentiel et fructueux avec la Chine. (...) La Chine a posé l'un des concepts géopolitiques les plus importants des dernières décennies avec ses nouvelles routes de la soie. Nous ne pouvons pas faire comme si cela n'existait pas. Nous ne devons céder à aucune fascination coupable ou court-termiste : c'est une vision de la mondialisation qui a des vertus de stabilisation de certaines régions mais qui est hégémonique. Et je souhaite donc que la France puisse porter une voix d'équilibre et de préservation à la fois de nos intérêts et de notre vision du monde dans ce dialogue constructif, exigeant et confiant avec la Chine.

Notre relation avec le Japon est aussi essentielle, qui présidera le G20 en même temps que nous le G7, et qui fut notre dernier invité du 14 juillet avec Singapour et dont l'actuelle saison culturelle en France montre la profondeur de nos liens. Les relations avec l'Inde, la plus grande démocratie du monde, et avec l'Australie, dans le cadre de la stratégie indo-pacifique sont essentielles. Mais c'est plus particulièrement avec l'Afrique que nous devons refonder ces coalitions contemporaines que j'évoquais à l'instant et notre capacité précisément à influencer sur le cours du monde.

La leçon que nous donnent l'Ethiopie, le Liberia ou la Sierra Leone est qu'il n'y a pas de fatalité dans l'instabilité africaine, qu'il s'agisse des conflits internes ou des conflits entre voisins. L'Afrique n'est pas seulement notre interlocuteur pour parler des crises qui l'affectent, elle est d'abord notre alliée pour inventer les grands équilibres du monde de demain. C'est pourquoi je vous demande à tous d'être les acteurs de ce dialogue : la relation avec l'Afrique, et c'est un message essentiel que je veux ici vous faire passer, n'est pas que l'affaire de nos Ambassadeurs en Afrique. (...)

Jamais nous ne remporterons la bataille que j'évoquais sur les biens communs, jamais nous ne parviendrons à construire ces nouvelles coopérations et alliances pour l'ordre international qui est le nôtre sans l'Afrique. Jamais nous ne remporterons la bataille pour la biodiversité ou contre le dérèglement climatique sans une participation active des pays africains. Je me rendrai au printemps prochain à Nairobi, au siège du PNUE, pour poursuivre la dynamique du Sommet One Planet en Afrique, sur le terrain.

L'Afrique est également le continent où se joue l'avenir de la Francophonie et, dans une large mesure, celui de notre langue, de notre influence culturelle. C'est la raison pour laquelle j'ai apporté le soutien de la France à la candidature endossée par l'Union africaine au poste de secrétaire générale de l'organisation internationale de la francophonie, dans la perspective du Sommet d'Erevan le 12 octobre prochain.

Nous avons lancé, à Lagos en juillet dernier, la saison des cultures africaines, qui sera organisée en France en 2020. (...).

L'Afrique est bien entendu aussi notre voisin méditerranéen. Nous sommes attentifs aux relations privilégiées que nous avons avec le Maroc, l'Algérie, la Tunisie où je me suis déjà rendu. (...) Et j'ai annoncé en début d'année à Tunis l'organisation d'un Sommet des deux rives, qui serait construit sur la base de l'actuel dialogue 5+5 mais de manière encore plus inclusive, avec une forte contribution des sociétés civiles. Dix ans après l'Union pour la Méditerranée, il nous faut retrouver le fil d'une politique méditerranéenne différente (...) cette politique est indispensable et nous allons, dans les prochains mois, préparer ce Sommet qui se tiendra à Marseille au début de l'été 2019.

Notre troisième objectif, Mesdames et Messieurs, est de renforcer l'influence de la France dans ce contexte. Je l'évoquais au début de mon propos en parlant de l'importance de la diplomatie économique. Notre pays a certes attiré cette année davantage d'investissements, de tourisme, de talents mais nous avons encore de nombreux défis. La France gagne aussi dans le domaine sportif avec l'attribution des Jeux Olympiques de 2024 ou la victoire des Bleus qui ont fait vibrer tout le peuple français en rapportant la Coupe du monde.

(...) Toutes ces actions d'influence ne seront possibles et efficaces en complément de la diplomatie économique que j'évoquais, que si nous redonnons à notre politique d'aide au développement une ambition nouvelle et en faisant une véritable politique d'investissement solidaire. La France, en effet, inscrit sa politique de partenariat et de solidarité internationale dans la poursuite des Objectifs du développement durable des Nations unies. Pour être à la hauteur de ces objectifs, j'ai décidé que notre nouvelle politique bénéficierait de moyens accrus, après une longue période de baisse, pour atteindre 0,55 % du revenu national brut en 2022. D'ores et déjà, pour garantir cette montée en puissance, le budget 2019 comptera un milliard d'euros en autorisations d'engagement supplémentaires.

Mais, je vous l'avais dit il y a un an, les moyens financiers à eux seuls ne sont pas suffisants. C'est une nouvelle méthode qui est nécessaire, à la fois en France et chez nos partenaires. D'ores et déjà, une nouvelle gouvernance a été mise en place avec la création d'un conseil national du développement. (...)

Cela implique d'agir au plus près du terrain. Je soutiens à cet égard la proposition de rehausser les moyens mis à disposition directement de nos Ambassades pour encourager les initiatives locales. (...)

Je finirai mon propos par le quatrième axe développé l'année dernière, sans doute encore plus d'actualité aujourd'hui, qui est notre priorité européenne. J'ai, au fond, tout au long de mon discours rappelé l'importance de l'Europe, qu'il s'agisse de notre sécurité, de notre capacité à refonder l'ordre international ou de promouvoir notre propre intérêt. Le faire seul est la plupart du temps, si ce n'est voué à l'échec, beaucoup moins efficace. Le faire avec une voix européenne forte, cohérente est, je crois, le gage de notre réussite. Depuis un an et notre dernier échange, nous avons proposé, nous avons avancé, nous avons d'ores et déjà construit des alliances. Culture et éducation ; climat et énergie ; santé et alimentation ; numérique et innovation : dans chacun de ces domaines, nous avons avancé et proposé une initiative commune. Nous avons aussi adopté une méthode ambitieuse, celle de parler à tout le monde, là aussi en Europe. (...)

Je vous le dis aujourd'hui avec gravité et humilité : ce combat européen ne fait que commencer. Il sera long, il sera difficile. Il sera au centre de l'action de la France tout au long de mon mandat et en particulier dans l'année qui s'ouvre, car nous sommes au milieu d'une crise européenne.

Partout en Europe, les doutes sont là. Le Brexit en est un symptôme. La montée des extrêmes est presque une règle générale et la France fait figure d'exception. Les divisions entre le nord et le sud sur le plan économique, entre l'est et l'ouest sur les sujets migratoires fracturent encore trop souvent notre Union européenne et nous vivons aujourd'hui une crise politique sur les migrations à laquelle nous devons faire face.

Alors face à cela, quelle réponse apporter ? Ne rien renoncer de l'ambition exprimée il y a un an. Rien. Alors pour ce qui est du Brexit, je souhaite que l'accord se fasse d'ici à la fin de l'année en fixant le cadre de nos relations futures. Mais je le répète, le Brexit, c'est un choix souverain qu'il faut respecter, mais c'est un choix qui ne saurait se faire aux dépens de l'intégrité de l'Union européenne. (...) Et donc nous aurons sur ce point un dialogue exigeant, indispensable, mais il nous faudra, quoi qu'il en soit penser la relation de l'Union européenne après le Brexit avec Londres, c'est indispensable. Et le penser consistera justement à définir à tout le moins un partenariat stratégique à construire.

C'est la même exigence que je veux à nos frontières, j'ai déjà évoqué le cas de la Russie tout à l'heure, le cadre d'une architecture européenne de sécurité et de défense, mais nous ne pouvons durablement construire l'Europe sans penser notre relation à la Russie et la Turquie. La penser sans complaisance et sans naïveté. (...) Nous sommes sortis de la guerre froide et la Turquie du président ERDOGAN n'est pas la Turquie du président KEMAL. Ces deux réalités sont là et il nous faut en tirer toutes les conséquences.

Ensuite il faut assumer, accepter, porter le fait que cette Europe sera une Europe de plusieurs cercles, parce que c'est déjà le cas et donc il faut accepter qu'il y ait une Europe large, peut-être plus large que l'Union européenne, le Conseil de l'Europe étant d'ailleurs cette base la plus large, fondée sur nos principes, qui parfois sont remis en cause au sein même de l'Union. Mais il y a donc la place pour une Europe large, la place pour un marché commun et en ce sens la place pour des coopérations renforcées, une intégration plus forte. Et sur ce point la vision que porte la France aujourd'hui, celle que nous porterons dans le cadre des échéances à venir, suppose une révision des traités qu'il s'agisse de la réforme de l'Union européenne comme de la zone euro, je la souhaite et je souhaite que nous puissions la construire sur la base des consultations démocratiques en cours, sur la base des résultats des élections européennes à venir et d'un travail intergouvernemental qui s'imposera dans les semestres qui viennent. Parce que nous avons besoin de repenser notre organisation collective, nous avons besoin d'une Commission plus efficace et moins nombreuse et nous avons besoin de repenser les axes stratégiques de cette Europe.

Enfin, nous serons et nous sommes aujourd'hui collectivement testés parce que cette Europe, je l'ai dit à plusieurs reprises et je viens de parler de son périmètre, de son étendue, a à faire face à tous les défis contemporains dont je vous parle depuis tout à l'heure. Et nous n'avons qu'une réponse européenne crédible : celle de notre autonomie stratégique. La question n'est pas de savoir si nous arrivons à convaincre les Etats-Unis d'Amérique, c'est un grand peuple et un grand pays, la question est de savoir si les Etats-Unis d'Amérique nous regarde comme une puissance avec une autonomie stratégique, c'est ça la vraie question qui est posée pour l'Europe aujourd'hui. Et force est de constater qu'aujourd'hui ce n'est pas le cas, nous devons nous regarder avec lucidité, quand bien même celle-ci est cruelle, je ne crois pas très sincèrement aujourd'hui que la Chine ou les Etats-Unis d'Amérique pensent que l'Europe est une puissance avec une autonomie stratégique comparable à la leur. Je ne le crois pas.

Et je crois que si nous ne parvenons pas à construire cela, nous nous préparons des lendemains moroses. Et donc comment construire cette véritable souveraineté européenne ? Eh bien en répondant aux défis dont j'ai parlé depuis tout à l'heure, en faisant de l'Europe, le modèle de cette refondation humaniste de la mondialisation. C'est ça le défi qui est le notre et c'est ça exactement le débat qui est posé aujourd'hui au peuple européen dans le cadre des élections qui adviennent. (...)

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, je vous ai présenté nos priorités pour l'année à venir autour de ces quatre piliers que j'avais définis l'année dernière. Vous les mettrez en œuvre sous la conduite du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves LE DRIAN, que je remercie à nouveau du travail sans relâche qu'il effectue, à Paris et autour du monde, efficacement épaulé par Nathalie LOISEAU et Jean-Baptiste LEMOYNE et par tous les agents du Quai d'Orsay, au service de notre pays. Je souhaite ici leur exprimer, vous exprimer à tous ma gratitude pour le dévouement, les compétences, l'intelligence, l'engagement et le courage.

Sur chacun des enjeux que je viens de décrire, la bataille n'est pas gagnée, et la France, parfois, semble avoir une voix solitaire, en tout cas, c'est ce que certains dénoncent ou voudraient railler. Je ne crois pas que cette voix soit solitaire, je crois qu'elle est attendue, je crois qu'elle est souhaitée, et je crois qu'elle est fidèle à ce qu'est notre histoire, je crois qu'elle doit rompre aussi avec des habitudes ou des automatismes, et qu'elle doit chercher partout cette exigence qui nous est imposée.

Il y a 40 ans, quasiment jour pour jour, SOLJENITSYNE prononçait à Harvard un très grand discours qu'on a appelé après le Déclin du courage, et il disait déjà à peu près tout de ce que je viens de décrire, sur la fragilité du monde occidental qu'il avait pourtant découvert et qui était perçu comme le lieu de toutes les promesses. Ce que nous devons enrayer aujourd'hui, c'est précisément le déclin du courage.

Et donc pour y faire face, notre vocation est partout, et c'est ce que j'attends de vous, d'être une puissance médiatrice, une puissance diplomatique, militaire, culturelle, éducative, nationale et européenne, et d'être toujours médiatrice, médiatrice, ça veut dire que la France ne renonce jamais à porter sa voix, mais qu'elle cherche toujours à construire des alliances sur cette base, ça n'est pas une puissance de compromis, ça n'est pas une puissance médiane, c'est une puissance de médiation, celle qui justement cherche à bâtir cet ordre international qui, seul, je le crois très profondément, nous permettra de rendre un peu plus humaine et humaniste, la mondialisation qui est la nôtre.

Je sais pouvoir compter sur vous, parce que votre engagement au quotidien pour notre pays est l'ADN de votre métier et votre fierté. Je vous en remercie.

Discours du Président de la République Emmanuel Macron à la 73^e Assemblée générale des Nations unies

SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI.

New-York, Mardi 25 septembre 2018

**Monsieur le Président de l'Assemblée générale des Nations unies,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,**

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes toutes et tous ici les héritiers d'un formidable espoir, celui de préserver les générations futures du fléau de la guerre, de construire un ordre international fondé sur le droit et le respect de la parole donnée, de faire avancer l'humanité vers un progrès économique, social, moral dans une liberté toujours plus assurée.

Et nous avons eu des résultats : les droits de l'homme se sont diffusés, le commerce et la prospérité se sont développés, la pauvreté a reculé. C'est cela notre acquis des dernières décennies.

Cependant, nous devons regarder avec lucidité le moment que nous traversons. Nous vivons aujourd'hui une crise profonde de l'ordre international libéral westphalien que nous avons connu. D'abord, car il a échoué pour partie à se réguler lui-même. Ses dérives économiques, financières, environnementales et climatiques n'ont pas trouvé de réponse encore à la hauteur à ce jour.

Ensuite, parce que notre capacité collective à apporter une réponse aux crises est encore trop souvent entravée par les divisions du Conseil de sécurité. Notre organisation en est trop souvent réduite à déplorer des violations des droits qu'elle s'était jurée de garantir. 70 ans après l'adoption par cette assemblée à Paris de la Déclaration des droits de l'homme, un relativisme culturel, historique, religieux conteste aujourd'hui les fondements de leur universalité.

Née d'une espérance, l'ONU peut devenir, comme la Société des Nations qui l'a précédée, le symbole d'une impuissance. Et nul n'est besoin de chercher les responsables de ce délitement, ils sont ici, dans cette assemblée. Ils prennent la parole aujourd'hui. Les responsables, ce sont les dirigeants que nous sommes.

A partir de ce constat, trois grandes voies se présentent au fond devant nous. La première, c'est celle de penser qu'il s'agit d'un moment, d'une parenthèse dans l'Histoire avant un retour à la normale. Je n'y crois pas. Je n'y crois pas car nous traversons une crise d'efficacité et de principe de notre ordre mondial contemporain qui ne pourra plus retrouver ses repères et son fonctionnement d'avant. Le moment que nous vivons n'est pas une parenthèse : il exprime nos propres insuffisances passées.

La deuxième voie, ce serait celle de la loi du plus fort. C'est la tentation pour chacun de suivre sa propre loi. Cette voie, je l'affirme ici, celle de l'unilatéralisme, elle nous conduit directement au repli et au conflit, à la confrontation généralisée de tous contre tous, au détriment de chacun, même de celui à terme qui se croit le plus fort. La responsabilité de la paix ne se délègue pas, ne se refuse

pas, ne se préempte pas, elle s'exerce collectivement. La loi du plus fort ne protège aucun peuple contre quelque menace que ce soit, qu'elle soit chimique ou nucléaire.

Qu'est-ce qui permettra de régler véritablement la situation en Iran et qu'est-ce qui déjà a commencé à permettre de la stabiliser ? La loi du plus fort, la pression d'un seul ? Non ! Nous savons que l'Iran était sur la voie du nucléaire militaire, mais qu'est-ce qui l'a stoppé ? L'Accord de Vienne de 2015. Nous devons aujourd'hui, comme je le disais il y a un an, non pas exacerber les tensions régionales, mais proposer un agenda plus large permettant de traiter toutes les préoccupations nucléaires, balistiques, régionales causées par les politiques iraniennes, mais dans le dialogue et le multilatéralisme. Sans naïveté ni complaisance, mais sans des postures qui, à terme, ne manqueraient pas d'être stériles.

Qu'est-ce qui réglera le problème des déséquilibres commerciaux et toutes leurs conséquences sur nos sociétés ? Des règles communes adaptées à la réalité d'aujourd'hui et permettant d'assurer des conditions de concurrence loyale, égale et en aucun cas un traitement bilatéral de tous nos différends commerciaux ou un nouveau protectionnisme.

Qu'est ce qui permettra de régler la crise entre Israël et la Palestine ? Pas des initiatives unilatérales, ni le fait d'ignorer les droits légitimes des Palestiniens pour obtenir une paix durable, ni de sous-estimer le droit légitime des Israéliens à leur sécurité. Il n'y a pas d'alternative crédible à la solution de deux Etats vivant côte à côte en paix et en sécurité avec Jérusalem pour capitale. Israël sait que la France a pour elle une amitié indéfectible et c'est au nom de cette amitié que je l'appelle à mettre rapidement un terme à la politique des faits accomplis qui menace la possibilité même d'aboutir à un accord de paix. Poursuivre dans cette voie serait une erreur.

Sur cette question, je suis prêt et nous devons être prêts à sortir des dogmes, des positions historiques, à prendre des initiatives nouvelles, mais à condition que cela déclenche des changements positifs sur le terrain. La loi du plus fort là aussi ne fera que renforcer les frustrations et les violences.

Vous l'avez compris, face aux déséquilibres contemporains, je ne crois pas à la loi du plus fort, quand bien même elle s'habillerait d'une forme de légitimité là où elle a perdu en réalité toute espèce de légalité.

Je crois à une troisième voie possible devant nous, sans doute la plus difficile, sans doute la plus exigeante, qui nous impose de forger ensemble un nouveau modèle, de trouver ensemble un nouvel équilibre mondial. Car après une forme de modèle d'hyperpuissance, nous assistons depuis plusieurs années à une nouvelle instabilité du monde marquée par le retour des puissances multiples. .

Le nouvel équilibre que nous devons créer doit reposer sur de nouvelles formes de coopérations régionales et internationales et se structurera selon moi autour de trois principes : le premier, c'est le respect des souverainetés, au fondement même de notre charte ; le second, c'est le renforcement de nos coopérations régionales ; et le troisième, c'est l'apport de garanties internationales plus robustes. Et c'est cette méthode, c'est autour de ces trois principes que nous devons veiller à régler les situations de crise contemporaines.

Ainsi, en Syrie, nous poursuivons la lutte contre le terrorisme islamiste. Les engagements militaires de certains pays ont permis au régime de se rétablir au prix de crimes dont les responsables devront un jour rendre compte. Le peuple syrien en a tragiquement payé le prix, et il n'y aura pas de vainqueurs dans une Syrie en ruines. Ce qu'il faut maintenant, c'est gagner la paix sous l'égide des Nations unies. Il ne nous revient pas de décider pour le peuple syrien, mais bien de construire les voies et moyens de cette méthode que je viens de définir et donc de construire une solution portée,

non seulement par les Etats garants d'Astana, mais aussi d'autres Etats régionaux et la communauté internationale à travers le Small Group, de le faire sous la coordination des Nations unies et du représentant spécial du secrétaire général, afin de créer, d'une part, de régler la crise humanitaire, et d'autre part, de construire une solution politique inclusive durable à travers la réforme constitutionnelle et l'organisation d'élections libres.

C'est cela, respecter véritablement la souveraineté syrienne ! Ça n'est ni se substituer au peuple syrien pour décider qui doit être son dirigeant ni accepter de couvrir tous les crimes en acceptant que ce dirigeant reste jusqu'à la fin des temps en considérant que nous n'avons plus de principes et, au fond, plus de droits.

En Libye, là aussi, c'est cette nouvelle méthode qui doit nous permettre de faire advenir une solution durable. Le statu quo actuel permet aux milices, aux trafiquants de gagner du terrain, déstabilisant toute la région. Nous ne donnerons pas au Libyens les moyens d'en sortir si nous continuons de nous diviser, si la Libye devient le terrain, comme elle l'est encore trop souvent, de confrontations des influences étrangères.

A Paris, les Libyens ont pris l'engagement d'organiser rapidement des élections qui permettront de réunifier les institutions de l'Etat. Il faut que ces engagements soient tenus sous l'égide des Nations unies, avec une coopération étroite de l'Union africaine.

Hier, une étape importante a été franchie et je veux ici la saluer, c'est l'intérêt des Libyens comme de leurs voisins, des Européens et de la communauté internationale qui doit être unie autour de ces objectifs d'avancer ainsi.

Nous sommes, tous ensemble, forts face au terrorisme quand les Etats peuvent compter sur leurs propres forces pour assurer leur sécurité et quand cette sécurité sait aussi s'articuler sur des solutions régionales et internationales suivant le principe que je viens d'édicter.

C'est la décision prise par les Etats du Sahel qui agissent ensemble au sein de la Force du G5. C'est le sens du processus lancé par l'Union africaine pour mieux prendre en charge ses responsabilités au travers des opérations africaines de paix. C'est le sens des initiatives prises dans la région du lac Tchad, elles aussi accompagnées par le Nigeria, le Tchad, le Cameroun et portées par l'Union africaine.

C'est pourquoi nous devons soutenir cette initiative de l'Union africaine, pousser à une meilleure articulation entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations unies. Je souhaite que d'ici la fin de l'année, une résolution puisse être prise en ce sens.

Nous sommes forts face au terrorisme quand nous savons prendre ensemble nos responsabilités pour lutter contre toutes les formes de son financement, quand nous sommes capables, comme nous le faisons dans l'Alliance pour le Sahel, d'agir ensemble pour le développement, l'agriculture, l'éducation, contre les racines du désespoir qui ont permis aux terroristes de capturer les âmes.

7,5 milliards de dollars sont d'ores et déjà engagés dans 500 projets définis conjointement avec tous les Etats concernés et les partenaires de l'Alliance pour le Sahel. Ce sont ces premiers résultats que nous devons consolider.

Et vous le voyez sur chacune de ces crises, la réponse n'a pas été de laisser des Etats seuls, n'a pas été de substituer à eux ou de dire d'ici quel était le droit ou la solution, mais de savoir articuler consciencieusement le principe de souveraineté des peuples, de coopération régionale et d'un vrai

engagement de la communauté internationale. C'est autour de ce triptyque que se construisent les solutions contemporaines.

Seule l'action collective permet de préserver la souveraineté et l'égalité des peuples qui nous ont donné mandat. C'est cette même exigence que nous devons porter face aux défis démographique, climatique, numérique qui sont ceux devant nous et qu'aucun d'entre nous ne pourra affronter seul.

Face au grand défi migratoire, je ne crois pas au discours d'ouverture inconditionnelle, ils ne font que provoquer l'inquiétude et accroître l'intolérance. Je ne crois pas davantage aux discours mensongers de ceux qui prétendent, par exemple, en Europe comme ailleurs, qu'ils seront plus forts abrités derrière une fermeture des frontières, ce n'est pas vrai.

La seule façon efficace de gérer de manière organisée et maîtrisée les flux migratoires qui touchent tous nos continents, c'est de créer les conditions d'une mobilité internationale choisie et non subie, de travailler ensemble, pays d'origine, de transit, de destination, pour s'attaquer aux causes profondes de ces migrations, surtout quand elles sont subies, démanteler les réseaux de trafiquants qui sont le pire fléau de cette situation et protéger nos frontières de manière respectueuse tout en assurant le respect de notre droit international et en particulier la protection inconditionnelle de ceux qui ont droit à l'asile. C'est cela que nous avons décidé de faire ensemble dans le pacte des Nations unies qui sera adopté à Marrakech en décembre et que je soutiens.

Face aux dérèglements climatiques, là non plus, il n'y a pas de passagers clandestins ou de solution facile. Même ceux qui ont contesté la réalité en subissent les conséquences comme tous les autres. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont aujourd'hui quotidiens. Et en affaiblissant l'action collective, certains ne font que s'exposer davantage eux-mêmes.

Face à la grande transformation numérique, notre devoir est là aussi de nous tenir ensemble afin de construire les règles contemporaines qui permettront de concilier le développement de l'intelligence artificielle et nos règles éthiques, d'accompagner la transformation numérique de nos sociétés.

Vous le voyez, mes chers amis, je crois profondément à la souveraineté des peuples qui, aujourd'hui, est présente, forte, est une demande de tous nos peuples sur la scène internationale et dans le même temps, à une coopération renforcée aux formes multiples et à une légitimité renouvelée de l'engagement international dans ce contexte. Le grand combat de nos aînés a été celui de la paix et il nous incombe toujours. Nous ne le gagnerons au XXI^e siècle qu'en restaurant un multilatéralisme fort, capable de régler ses conflits de manière pragmatique, mais aussi et plus largement de nous attaquer aux causes de ces dérèglements.

Pour tout vous dire, je ne crois pas en un grand peuple mondialisé. En rien, c'est irénique, ça n'existe pas. Mais je crois dans des valeurs universelles et sur ce point nous ne devons rien céder, ça n'est pas la même chose ! Je crois dans la défense non négociable de nos valeurs, les droits de l'homme, la dignité des individus, l'égalité entre les sexes. Je crois dans notre capacité à bâtir des équilibres respectueux des peuples et des cultures en ne négociant rien de cette universalité, c'est ça la réalité ! Et je ne laisserai en rien le principe de souveraineté des peuples dans la main des nationalistes ou de toutes celles et ceux qui prônent aujourd'hui dans la communauté internationale le repli, qui veulent utiliser la souveraineté des peuples pour attaquer l'universalisme de nos valeurs, la force de celle-ci et ce qui nous tient ici tous ensemble dans cette salle !

Nous avons tous ici, même ceux qui font profession de la critiquer, bénéficié de la structuration de l'ordre international qui a accompagné la mondialisation. Aujourd'hui, nous devons nous attaquer aux causes profondes de nos déséquilibres, nous devons regarder ensemble en face les faiblesses de

notre ordre international et, au-delà des crises que je viens d'évoquer, regarder les inégalités profondes qui se sont installées.

C'est pour moi aujourd'hui le cœur de notre problème, qu'est-ce qui fait renaître les nationalismes, le doute sur notre assemblée ? Qu'est-ce qui fait naître partout les crises ? Ce sont ces inégalités profondes que nous n'avons pas su régler.

Il y a 10 ans, lorsque la crise financière internationale a sévi, nous avons pris des mesures d'urgence mais nous n'avons pas réglé le problème le plus profond, nous n'avons pas endigué ce mouvement d'hyper-concentration des richesses sur notre planète et nous n'avons pas véritablement apporté une réponse à tous les laissés-pour-compte de la mondialisation. Tous ceux qui en étaient tenus à l'écart, et qui ont nourri ainsi des frustrations en raison des humiliations subies, ont nourri un désespoir dont nous payons aujourd'hui le prix collectivement.

Nous devons une réponse à tous ces concitoyens. Nous devons, mes amis, une réponse aux 265 millions d'enfants qui n'ont pas accès à l'école, dont plus de la moitié vit en Afrique subsaharienne, aux jeunes filles auxquelles moins de 40 % des pays offrent un accès équitable à l'éducation.

Nous devons une réponse aux 700 millions d'enfants qui vivent dans les régions les plus exposées aux conséquences du changement climatique, victimes des inondations, des sécheresses, de la montée des eaux, de la raréfaction des ressources.

Nous devons une réponse aux 200 millions de femmes qui n'ont pas accès à la contraception, aux plus d'un milliard qui ne sont pas protégées par la loi si elles venaient à subir des violences dans leur foyer. A toutes les femmes dont l'écart de rémunération avec les hommes est de 23 % dans le monde en moyenne, allant jusqu'à 40 % dans les zones rurales. Nous devons une réponse aux 783 millions de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, à celles qui souffrent de la faim ou de la malnutrition chronique, à celles et ceux qui n'ont pas accès aux soins élémentaires.

Nous devons une réponse aux aspirations de la jeunesse la plus importante de l'histoire, la nôtre, soit près de deux milliards de personnes qui ont aujourd'hui entre 10 et 24 ans et qui vivent pour 90% d'entre eux dans un pays en développement.

Nous devons une réponse à tous ceux qui tournent leur regard vers nous parce que leur destin dépend de ce que nous sommes capables ou non de faire ici ensemble dans cette assemblée. Et ceux qui oublient que nous devons une réponse à tous ceux-là se trompent parce qu'ils préparent les crises de demain, d'après-demain parce qu'ils laisseront leurs successeurs, parce que nous laisserons alors nos enfants dans une situation bien pire que la nôtre à l'heure actuelle.

Nous avons progressé pour réduire les inégalités entre nos pays, et nous nous en sommes donné le cadre avec l'agenda 2030 pour le développement, mais ce combat n'est pas derrière nous, il est loin d'être achevé. La richesse par habitant est 50 fois supérieure dans les pays de l'OCDE à ce qu'elle est dans les pays à faibles revenus. Pensons-nous que durablement nous pouvons construire la stabilité, les équilibres avec une telle situation ? Non, nous devons agir !

C'est pour cette raison, comme je l'avais annoncé ici l'année dernière, que j'ai décidé d'augmenter l'aide publique au développement de la France d'un milliard d'euros dès 2019. Nos crédits humanitaires augmenteront quant à eux de 40 %.

Mais c'est aussi pour cela que la lutte contre les inégalités sera la priorité de la présidence française du sommet du G7 en 2019. En effet, la France aura après le Canada, dont je veux ici saluer le

leadership, la prochaine présidence du G7, dont je souhaite revoir le format en profondeur pour mieux associer plusieurs autres puissances et travailler à de nouvelles formes de coordination.

C'est aux Nations Unies que je tenais à dire en premier que cet agenda des inégalités sera au cœur du prochain G7. C'est devant vous aussi que je m'engage à venir rendre compte des résultats du G7 de Biarritz en septembre prochain, parce que le temps où un club de pays riches pouvait définir seul les équilibres du monde est depuis longtemps dépassé. Parce que le destin de chacun des pays qui le composent est indissociable de celui de tous les membres de cette assemblée.

Oui, nous devons aujourd'hui nous attaquer aux inégalités contemporaines car elles sont à la racine de ce mal que je dénonçais au début de mon discours. Nous devons nous attaquer aux inégalités de destin. Ce sont des aberrations morales autant qu'une réalité insoutenable. Il n'est pas acceptable de ne pas avoir les mêmes chances selon le pays où l'on est né, de ne pas pouvoir aller dans certains pays à l'école parce qu'on est une femme, de ne pas avoir accès à certains soins élémentaires.

Nous avons tenu l'engagement pris ici même l'an dernier avec le président du Sénégal, la Conférence de financement du Partenariat mondial pour l'éducation en février à Dakar a permis de lever 2,5 milliards de dollars pour développer l'accès à l'éducation dans le monde. C'est un montant historique. La France y a multiplié par 10 sa contribution. La mobilisation du G7 déjà engagée sous la présidence canadienne devra permettre d'aller plus loin.

Nous sommes à un moment clé sur ce sujet, celui où nous serons capables ou non de prendre la mesure du défi qui nous est lancé. Il y a 620 millions d'enfants à scolariser en plus dans le monde d'ici à 2030 dont 444 millions d'Africains. Allons-nous nous donner les moyens ? Allons-nous leur donner les moyens à tous d'avoir des bases robustes leur permettant d'être acteurs de leur vie, d'une vie fraternelle dans le monde de demain ? Si nous ne le faisons pas, quel monde nous préparons-nous ?

C'est pour cela que j'ai engagé la France à ce point dans ce combat, c'est pour cela que j'insiste tant sur la formation des professeurs, l'enseignement professionnel et l'égalité fille-garçon en matière d'éducation. C'est pour cela que je vous appelle tous à ce grand élan mondial pour l'éducation. L'éducation et la santé seront non seulement les piliers de nos sociétés du XXIème siècle, mais aussi les constituants fondamentaux de nos économies.

Nous devons aussi lutter ardemment contre les inégalités liées au genre. J'ai fait en France de l'égalité femme-homme la grande cause de mon quinquennat et je lance ici un appel pour en faire avec vous une grande cause mondiale. Les femmes et les filles sont les premières touchées par la pauvreté, les conflits, les conséquences du réchauffement climatique, elles sont les premières victimes des violences sexistes et sexuelles qui les empêchent trop souvent de circuler librement, de travailler, de disposer de leur corps selon leur choix.

Notre responsabilité au XXIème siècle est de mettre fin à ces violences, du harcèlement de rue jusqu'au féminicide. Il est temps que notre monde cesse de faire des femmes des victimes et leur construise enfin la place qu'elles méritent, celle d'être aussi des leaders ! Nous devons leur garantir partout l'accès à l'éducation, la santé, l'emploi, à la prise de décision économique et politique, lutter contre toutes les formes de violences qui s'exercent contre elles.

La France proposera ainsi aux gouvernements qui souhaitent avancer avec nous de créer une coalition pour l'adoption de nouvelles lois pour l'égalité entre les femmes et les hommes. 50 % de notre aide au développement sera consacré à des projets permettant de réduire les inégalités de genres.

Nous devons aussi relancer la mobilisation contre les inégalités en matière de santé à l'échelle internationale. Nous accueillerons en 2019 à Lyon la conférence de reconstitution du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous reprendrons l'initiative sur la lutte contre les faux médicaments et nous intensifierons notre action face aux grandes pandémies. J'appelle ici chacun à la mobilisation.

Nous devons enfin lutter, avec le sens de l'urgence chevillée au corps, contre les inégalités environnementales. Il n'est pas acceptable que 45 % des émissions de gaz à effet de serre soient produites par 10 % des habitants les plus riches de la planète. Il n'est pas efficace, comme c'est le cas pour le solaire, que les pays qui ont le plus gros potentiel et les plus grands besoins soient ceux qui aient le moins accès aux technologies adaptées.

Il n'est pas soutenable que 100 millions de personnes de plus soient condamnées d'ici 2030 à une situation d'extrême pauvreté, si nous n'arrivons pas à tenir nos engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Là aussi, c'est un combat qui doit nous rassembler.

Il y a ici des pays qui souffrent plus que d'autres et nous leur devons solidarité. Mais nous aurons tous à rendre compte de ces désastres qui se multiplient devant nos peuples et devant nos propres enfants.

La décomposition annoncée de l'Accord de Paris a été déjouée, parce que nous avons su rester unis, malgré la décision américaine de s'en retirer. Cette force doit continuer de nous porter pour conjurer tous les fatalismes.

On nous dit que les solutions existent, mais que les financements ne sont pas au rendez-vous. Alors allons les chercher, innovons. C'est ce que nous avons fait l'an dernier à Paris, le 12 décembre, avec beaucoup d'entre vous, au Sommet One Planet, avec des engagements concrets et des premiers résultats. C'est ce que nous avons fait en début d'année à Delhi avec l'Alliance solaire internationale. C'est ce que nous ferons encore demain à New York, avec la deuxième édition du Sommet One Planet.

On nous dit qu'il est déjà trop tard, que nous ne tiendrons pas les objectifs. Alors accélérons, adoptons ensemble les règles d'application de l'Accord de Paris, à la COP 24 en décembre. Mettons en œuvre le protocole contre les gaz HFC qui pourrait nous faire baisser d'un degré la température moyenne de la planète d'ici à 2050. Fixons-nous pour objectif de conclure en 2020 un projet de pacte mondial pour l'environnement ambitieux, de faire de la COP de Pékin sur la biodiversité et le Congrès mondial de l'UICN en France en 2020 des étapes décisives.

Engageons-nous clairement et soyons toutes et tous aussi clairs, concrets et cohérents. Il y a urgence. Alors, mettons-nous en conformité avec les engagements que nous avons pris. Ne signons plus d'accords commerciaux avec les puissances qui ne respectent pas l'Accord de Paris. Faisons en sorte que nos engagements commerciaux intègrent nos contraintes environnementales et sociales. Mobilisons plus fortement les fonds souverains, les financeurs dans cette stratégie d'une politique bas-carbone.

La France continuera d'exercer, avec tous ceux qui le veulent, le leadership mondial de ce combat. Nous travaillerons au G7 pour que les engagements pris à la COP 21 soient revus à la hausse et si l'un des membres ne veut pas avancer, nous avancerons quand même, en allant chercher de nouvelles coalitions, de nouveaux formats. Parce que la vocation du G7 est de rester un groupe uni de pays attachés à la démocratie. Mais il doit aussi aujourd'hui contribuer à créer de nouvelles coalitions qui permettent d'avancer et de recomposer le système collectif mondial.

Alors, construisons de nouvelles formes de coopération pour, sur ces sujets fondamentaux, avancer, décider.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons lutter efficacement contre toutes ces inégalités qui ont fracturé chacune nos sociétés. La défiance dans nos sociétés, les tentations de repli se nourrissent de cela. Elles se nourrissent de toutes ces inégalités que nous avons laissé se créer et de notre incapacité collective à y répondre avec efficacité.

Or, aucun de nous ne pourra lutter efficacement contre les inégalités que je viens de dénoncer, s'il agit seul. Sinon, il n'y aura au fond que deux solutions. La première, ce serait de toujours s'aligner vers le bas, d'aller rejoindre un standard qu'on connaît, c'est ce que nous avons fait pendant des décennies. Il y a une guerre commerciale, alors diminuons les droits des travailleurs, baissions les taxes toujours davantage, nourrissons les inégalités pour essayer de répondre à nos difficultés commerciales. Ceci mène à quoi ? Au renforcement des inégalités dans nos sociétés et à cette cassure que nous sommes en train de vivre.

L'autre réponse, ce serait de dire ce qui ne fonctionne pas, ce sont les règles. Alors replions-nous sur nous-mêmes. L'isolationnisme, le protectionnisme. Mais cela ne conduit qu'à une chose, l'accroissement des tensions. Cela ne répond en rien aux inégalités profondes.

Je propose, au contraire, que nous mettions en place un mécanisme collectif pour travailler ensemble à ce que nous faisons, dans chacun de nos pays, pour réduire les inégalités.

D'évaluer, mais aussi de mieux mettre en cohérence nos actions, de diffuser les bonnes pratiques. Je propose ainsi que les institutions internationales, les Nations unies, mais aussi bien sûr l'OCDE nous appuient dans la mise en place de ce mécanisme sur lequel le G7 devra être moteur.

Pour gagner contre les inégalités, nous devons changer de méthode et d'échelle. D'abord, revoir nos règles en matière commerciale comme en matière sociale, nous devons, plutôt que poursuivre le protectionnisme, œuvrer tous ensemble pour revoir en profondeur les règles de l'OMC. Nous devons restaurer la capacité de l'OMC à résoudre les conflits, à édicter des règles pour traiter les pratiques commerciales déloyales, le non respect de la propriété intellectuelle, les transferts de technologies forcés qui ne permettent plus de lutter à armes égales.

Dès cette année, le G20 en Argentine doit nous permettre de disposer d'une feuille de route crédible pour refonder l'OMC.

C'est aussi ce que nous aurons à faire sur le plan social, l'année prochaine, lors du centenaire de l'Organisation internationale du travail.

Deuxièmement, nous devons aussi faire évoluer les modalités de notre action, faire entrer dans le champ de notre action collective les grands absents de cette salle et de notre Assemblée générale, les grands acteurs non étatiques qui contribuent à changer le monde, mais qui ne participent pas assez à la résorption des inégalités que ces transformations entraînent. Je pense aux grands acteurs du numérique, en matière de fiscalité comme de responsabilité dans la lutte contre les manipulations de l'information.

Sur tous nos grands défis, nous devons avoir, là aussi, un fonctionnement différent de notre action collective et inclure un dialogue avec ces nouveaux acteurs privés et ces géants de l'Internet.

Troisièmement, nous devons faire toute sa place à l'Afrique, pour que son rôle soit central dans la recomposition du système international. Ce n'est pas seulement sur ce continent que nous

gagnerons ou que nous perdrons collectivement notre grande bataille contre les inégalités. C'est avec ce continent.

Car, c'est bien aujourd'hui en Afrique que l'on trouve les plus fervents défenseurs du multilatéralisme, de l'intégration régionale. Car nos partenaires africains ont bien compris que c'est ensemble que nous serons en mesure de relever nos défis communs. Et c'est aussi à cette nouvelle alliance avec l'Afrique que la présidence française du G7 s'attèlera.

Vous le voyez, je crois très profondément que face à ces fractures, à ces défis de l'ordre mondial contemporain, nous pouvons construire une nouvelle grammaire d'action et nous devons en même temps nous attaquer aux causes profondes que sont les inégalités contemporaines.

Et c'est la responsabilité de la France et de l'ensemble de ses partenaires européens, de l'Union européenne d'être à l'avant-garde de ce combat, de construire ce nouvel humanisme contemporain qui ne doit céder en rien aux tentatives de repli et rien à la naïveté et, dans le même temps, de bâtir en tant que puissances médiatrices ces nouvelles règles de l'ordre international.

Mesdames et Messieurs, au moment où notre système collectif se fracture, je dois dire que nous n'en avons jamais autant eu besoin.

C'est pourquoi nous soutiendrons les agences qui œuvrent à un projet de paix et d'humanité : l'UNESCO, cette conscience même des Nations unies, le Conseil des droits de l'homme, la Cour pénale internationale, l'UNRWA pour laquelle nous augmenterons notre contribution car je le rappelle ici, il s'agit simplement de permettre à des centaines de milliers d'enfants d'aller à l'école. Rien de moins, rien de plus.

Nous défendrons l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de ses membres pour que sa composition reflète les équilibres contemporains et qu'il se renforce comme lieu de la concertation et non de l'obstruction.

Nous ferons en sorte que d'ici à la fin de l'année dans cette assemblée générale, les deux tiers de ses membres, puissent soutenir l'encadrement du droit de veto en cas d'atrocité de masse.

Nous défendrons le droit international humanitaire en soutenant les personnels qui prennent tous les risques pour aider les civils sur le terrain en négociant un par un les accès humanitaires dans tous les théâtres.

Nous rappellerons lors du 70e anniversaire de la Déclaration de 1948 que les droits de l'homme ne sont pas un fait culturel, des valeurs ou des options révocables, mais un corpus juridique consacré par des traités internationaux auquel les membres de cette assemblée ont librement consenti. Nous rappellerons que leur universalité n'est pas contraire à la souveraineté des peuples mais qu'elle est la seule condition possible de la préservation et de l'exercice de leurs droits.

La France sera là pour que le monde n'oublie pas que le fracas des nationalismes conduit toujours vers l'abîme, que les démocraties sont faibles si elles manquent de courage dans la défense de leurs principes et que les ressentiments accumulés, adossés à un système international fragile, peuvent conduire deux fois en l'espace d'une vie humaine au déchaînement mondial de la violence. Je parle là de notre propre expérience.

Dans quelques semaines, le 11 novembre 2018, le Forum de la Paix à Paris sera l'opportunité d'un sursaut d'intelligence et de courage pour retrouver ce qui nous tient ici ensemble. Ce doit être l'occasion de renouveler et de ressourcer, unis par les tragédies du XXe siècle, notre serment de

préserver les générations futures du fléau de la guerre. Je veux qu'avec nos homologues, nous prenions ensemble les responsabilités nouvelles pour tracer au cours de ce Forum la voie d'actions concrètes au service de la paix.

Je sais, mes chers amis, que beaucoup peuvent être fatigués du multilatéralisme. Je sais que dans un monde où l'information s'entrechoque et où nous sommes en quelque sorte, de manière décomplexée, entrés dans une société du spectacle, où dire les pires choses consiste à être à la mode, à faire les nouvelles, que dénoncer les conséquences dont on a chéri les causes peut créer des succès d'estrade, je sais que défendre la coopération et le multilatéralisme peut ne plus être à la mode.

Alors, ne soyons pas à la mode parce que nous le devons à ceux qui nous ont permis d'être assis là. Parce que n'oubliez jamais que les génocides qui ont fait que vous êtes là aujourd'hui, ils étaient nourris par les discours auxquels nous nous habituons, parce qu'ils ont été nourris par les succès d'estrade que nous applaudissons, parce que nous sommes en train aujourd'hui de voir se déliter ce droit international, toutes les formes de coopération comme si de rien n'était par peur, par complicité, parce que ça fait bien !

Non, moi, je ne m'y résous pas parce que je viens d'un pays qui a porté ces Déclarations qui nous font là, parce que je viens d'un pays qui se tient debout, qui a fait beaucoup d'erreurs, beaucoup de mauvaises choses, mais qui a su tenir à chaque moment de son Histoire et de l'Histoire internationale une forme d'universel ! C'est aujourd'hui, c'est maintenant !

Alors, ne vous habituez pas, n'acceptons pas toutes ces formes d'unilatéralisme ! Chaque jour, ces pages déchirées, ces trahisons à notre Histoire, moi, je ne m'y habitue pas !

Alors je vous le dis très clairement, le siècle qui s'ouvre nous regarde et nos enfants nous attendent ! Régions les crises ! Euvrons ensemble à lutter contre toutes ces inégalités mais faisons-le à hauteur d'homme et avec l'exigence de nos principes, de nos histoires, avec notre universalisme chevillé au corps !

En tout cas, ce sera mon engagement devant vous et pour cela, je compte sur vous.

Nations Unies

A/RES/73/127



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2018Soixante-troisième session
Point 15 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 12 décembre 2018

[sans renvoi à une grande commission (A/73/L.48 et A/73/L.48/Add.1)]

73/127. Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix

L'Assemblée générale,

Réaffirmant la Charte des Nations Unies et ses buts et principes, et en particulier l'engagement de régler les différends par des moyens pacifiques et la volonté résolue de préserver les générations futures du fléau de la guerre,

Consciente que l'adoption d'une approche fondée sur le multilatéralisme et la diplomatie pourrait permettre d'accomplir des progrès autour des trois grands axes de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le développement durable, la paix et la sécurité et les droits de l'homme, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement, dans le respect des mandats respectifs et de la Charte,

Considérant que l'Organisation des Nations Unies est l'organisation internationale la plus représentative et la plus emblématique du multilatéralisme, qui est le principal instrument pour résoudre, par une action collective, les problèmes multiformes et complexes au niveau mondial,

Considérant également qu'il faut d'urgence promouvoir et renforcer le multilatéralisme et que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central à cet égard,

Sachant que les organisations internationales, régionales et sous-régionales jouent un rôle dans la promotion et la préservation du multilatéralisme et dans la facilitation de la diplomatie, et prenant note à cet égard de la déclaration politique que le Mouvement des pays non alignés a adoptée le 26 septembre 2018¹,

Réaffirmant ses résolutions 53/199 du 15 décembre 1998 et 63/185 du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales, et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, sur les années

¹ A/73/407, annexe.

18-21725 (F)



Merci de recycler



internationales et les anniversaires, en particulier les paragraphes 1 à 10 de l'annexe qui énumèrent les critères applicables pour la proclamation d'années internationales, ainsi que les paragraphes 13 et 14, dans lesquels il est précisé qu'une journée ou une année internationale ne doit pas être proclamée avant que les arrangements de base nécessaires à son organisation et à son financement aient été pris,

1. *Déclare* qu'à compter de sa soixante-troisième session, le 24 avril sera la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix ;

2. *Souligne* que la Journée internationale permettra de promouvoir les valeurs de l'Organisation des Nations Unies, de réaffirmer la confiance de nos peuples dans les buts et principes énoncés dans la Charte, de réaffirmer l'importance et la pertinence du multilatéralisme et du droit international et de progresser vers la réalisation de l'objectif commun consistant à parvenir à une paix pérenne et durable par la diplomatie ;

3. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales, ainsi que de la société civile, dont les particuliers et les organisations non gouvernementales ;

4. *Prie également* le Secrétaire général de prendre les mesures et dispositions requises pour que l'Organisation des Nations Unies puisse célébrer et promouvoir la Journée internationale ;

5. *Prie en outre* le Secrétaire général de formuler des recommandations concernant les moyens par lesquels le système des Nations Unies et le Secrétariat pourraient aider les États Membres qui en feraient la demande à organiser des activités pour célébrer et promouvoir la Journée internationale ;

6. *Invite* tous les États Membres et les États non membres observateurs de l'Organisation des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer comme il convient la Journée internationale et à faire largement connaître les avantages du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, y compris en menant des activités d'éducation et de sensibilisation ;

7. *Invite* sa Présidente à organiser le 24 avril 2019 une réunion plénière de haut niveau d'une journée en vue de célébrer et de promouvoir la Journée internationale, avec la participation des États Membres et des États non membres observateurs de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de sa Présidente et du Secrétaire général ;

8. *Invite également* sa Présidente à célébrer et à promouvoir, selon qu'il conviendra, la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix ;

9. *Souligne* que toutes les activités qui pourraient découler de l'application de la présente résolution devraient être financées au moyen de contributions volontaires.

51^e séance plénière
12 décembre 2018



Soixante-troisième session
Points 14 et 119 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport de synthèse sur la réunion de 2019 avec les parlementaires

Note de la présidence de l'Assemblée générale

Le rapport de synthèse sur la réunion de 2019 avec les parlementaires, tenue à New York les 21 et 22 février 2019, qui est reproduit dans le présent document, est distribué en application de la résolution 65/133 de l'Assemblée générale.



Nouveaux défis du multilatéralisme : une réponse parlementaire

Rapport de synthèse sur la réunion de 2019 avec les parlementaires, organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Bureau du Président de l'Assemblée générale au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 21 et 22 février 2019

Séance d'ouverture

1. La réunion annuelle de 2019 avec les parlementaires a été l'occasion de débattre des difficultés de plus en plus grandes que rencontre le multilatéralisme et d'échanger des idées sur la manière de réformer l'ONU et de renforcer le système multilatéral pour mieux faire face aux problèmes mondiaux.
2. La Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, María Fernanda Espinosa Garcés, a rendu hommage aux femmes parlementaires. Elle a déclaré que l'Organisation des Nations Unies était née des cendres de la Seconde Guerre mondiale, étant entendu que le multilatéralisme était le seul moyen de parvenir à la paix. Si l'Organisation est à l'origine de nombreuses avancées dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, elle a besoin d'être revitalisée afin de pouvoir s'attaquer aux problèmes de plus en plus complexes qui surgissent à l'échelle mondiale. Les forces isolationnistes et le nationalisme extrême menacent l'ordre international fondé sur le respect de certaines règles, et aucun pays ne peut résoudre à lui seul des problèmes tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les menaces nucléaires, les pandémies, la crise migratoire et les changements climatiques.
3. La Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), Gabriela Cuevas Barron, a fait valoir qu'il n'existait pas de véritable contradiction entre les droits souverains et les solutions multilatérales, car l'intérêt national est toujours mieux servi par des démarches à l'échelon mondial qui rassemblent tous les pays. Elle a souligné que les parlements permettent de transposer les politiques internationales dans les cadres nationaux. Les parlementaires jouent un rôle clef parce qu'ils représentent le peuple et sont à même de garantir que les ambitions mondiales tiennent compte des réalités locales. Ils peuvent mettre leurs gouvernements face à leurs responsabilités en assurant le suivi des engagements pris à l'ONU et en veillant à ce qu'ils soient honorés, en votant des lois nationales pertinentes et en approuvant des budgets.

I. Multilatéralisme, problèmes nouveaux et rôle des parlementaires

A. Acquis du multilatéralisme

4. Les organismes des Nations Unies ont remporté de nombreux succès, notamment dans des domaines tels que l'assistance aux migrants et aux réfugiés, le maintien de la paix, la sécurité mondiale, le développement économique et social, le règlement des différends, le financement, la recherche et la collecte de données. Ils ont contribué à éradiquer la variole, à reconstituer la couche d'ozone, à garantir les libertés fondamentales des femmes, à établir des règles en matière de sécurité aérienne, d'expédition et de services postaux sur le plan international, à créer des noms de domaine en ligne, à faire vacciner des millions de nouveau-nés, à sauver une

multitude de vies et à prévenir la guerre entre puissances nucléaires. Il a également induit de profonds changements sociétaux ; par exemple, la plupart des entreprises savent aujourd'hui qu'il leur faut se tourner vers des activités respectueuses de l'environnement.

5. Dans le même temps, il faut se garder d'idéaliser le système multilatéral de l'ONU. Comme le veut la formule célèbre d'un ancien Secrétaire général, l'ONU n'a pas été créée pour conduire l'humanité au paradis, mais pour la sauver de l'enfer. L'Organisation n'est rien de plus qu'une expression de la volonté collective de ses États Membres. Ils en sont les titulaires et doivent donc la doter des ressources et des outils institutionnels nécessaires.

B. Problèmes rencontrés

6. Les participants ont déclaré que le nationalisme et le populisme, tout comme l'isolationnisme croissant et les clivages politique, menaçaient de plus en plus le multilatéralisme. Les électeurs s'écartent des courants politiques traditionnels et certains d'entre eux vont jusqu'à soutenir des partis extrémistes. Certains citoyens estiment que la charge liée au principe de responsabilité et le suivi associé ont été confiés à des organismes supranationaux auxquels ils ne s'identifient pas. Si la mondialisation a accru la prospérité des uns, elle a induit les difficultés et les incertitudes des autres.

7. Les participants ont souligné que le multilatéralisme servait les intérêts des États, y compris leur sécurité et leur prospérité, bien qu'il puisse être jugé contraire à la souveraineté. De même, si le nationalisme peut être une force positive lorsqu'il est empreint de patriotisme, il est nuisible quand il s'accompagne d'extrémisme, d'agressivité ou de chauvinisme.

8. Dans certains milieux, on observe une crise de confiance dans les institutions multilatérales et une mise à mal des valeurs démocratiques et de l'état de droit. Certaines personnes ne font pas confiance à leur propre gouvernement et par extension aux organisations intergouvernementales auxquelles il appartient. Les institutions internationales et les citoyens se sont éloignés au lieu de se rapprocher, alors même que l'ONU a besoin de s'attaquer de manière plus directe aux problèmes mondiaux. Les opposants au multilatéralisme pratiquent la désinformation et recourent aux médias sociaux pour diffuser de faux arguments et saper le travail de l'ONU et d'autres institutions internationales. Le manque de ressources consacrées aux activités multilatérales et le déficit de financement croissant à l'ONU sont également des sujets de préoccupation.

9. À mesure que certaines grandes puissances tournent le dos au multilatéralisme, les rapports de force s'opacifient et l'instabilité croît. Certains États ayant décidé de moderniser leur armement et de se retirer de traités de non-prolifération en vigueur de longue date, la menace d'une course aux armements nucléaires s'affirme.

C. Renforcement du multilatéralisme

10. Si le multilatéralisme est essentiel dans un monde aux prises avec des problèmes transfrontaliers de plus en plus complexes, l'ONU et d'autres organisations doivent s'adapter et gagner en pertinence, en transparence et en réactivité. Le débat a permis, à cet égard, de soulever les points suivants :

a) Il convient de consolider les fondements du système international pour aider les États à gérer la concurrence de manière productive et pacifique ;

b) Les règles sont importantes mais elles doivent être bien pensées, s'appliquer à tous et permettre de répartir équitablement les bénéfices des programmes mondiaux ;

c) L'ONU et les autres institutions doivent adopter des formes de communication et des technologies nouvelles et abandonner les structures traditionnelles ; la communauté internationale doit être ouverte à de nouveaux modèles et disposée à procéder à des remaniements de fond ;

d) Il faut admettre que le multilatéralisme ne s'applique pas à toutes les problématiques et qu'il est préférable de traiter certaines questions au niveau national ; il est toutefois utile d'examiner s'il convient d'étendre les programmes multilatéraux à des questions telles que la santé, l'éducation et la protection des données à caractère personnel ;

e) Dès qu'il existe une volonté politique de progresser, les institutions multilatérales devraient s'efforcer d'aller au-delà des démarches bureaucratiques pour instaurer les changements nécessaires sur le plan pratique ;

f) Il y a lieu de consolider le pilier délibératoire de l'ONU et d'accroître le rôle des parlements dans la gestion des affaires étrangères ; on pourrait par exemple faire appel à la Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'Union interparlementaire, créer des commissions comparables aux parlements nationaux ou favoriser les échanges entre les commissions des affaires étrangères des parlements et l'ONU ; la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra en 2020, serait une bonne occasion de consolider plus avant le partenariat entre l'ONU, les parlements et l'UIP ;

g) En plus de solliciter les parlementaires, il faut encourager la participation active d'acteurs et obtenir des appuis nouveaux et diversifiés, y compris parmi les jeunes, les femmes, les maires, les chefs d'entreprise et les dirigeants syndicaux, les universitaires et les représentants de la société civile ; force est de constater que, dans des domaines comme la technologie, le secteur privé a souvent plus de poids que les gouvernements.

Encadré 1 Participation des jeunes

D'après les sondages, les jeunes prônent la diversité, l'inclusion et la tolérance plus que les autres groupes démographiques. Les propositions ci-après visent à améliorer la participation des jeunes :

a) Il conviendrait de resserrer les liens entre les parlements et les associations pour les Nations Unies, dont bien des membres sont jeunes ; des partenariats pourraient également être noués avec des associations nationales de jeunesse et d'autres groupes composés de jeunes ;

b) Les représentants des structures sociétales traditionnelles doivent trouver des moyens de dialoguer avec les jeunes, notamment grâce aux médias sociaux et aux interactions virtuelles ;

c) Les parlementaires, les hauts fonctionnaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes devraient écouter les jeunes et mettre leurs idées en pratique ; par exemple, ils pourraient examiner chaque année certaines des propositions formulées à l'Assemblée de la jeunesse aux Nations Unies ;

d) Des initiatives telles que le sommet de la mobilisation mondiale de l'Association des États-Unis pour les Nations Unies, Simul'ONU et son Parlement devraient continuer d'offrir aux jeunes l'occasion de participer aux travaux de l'ONU et au multilatéralisme, et de susciter leur enthousiasme à cet égard.

D. Rôle des parlementaires dans la promotion des objectifs mondiaux et du multilatéralisme

11. Les parlementaires peuvent militer en faveur de démarches multilatérales de diverses façons et notamment :

a) présenter les points de vue des citoyens, y compris ceux des femmes et des groupes marginalisés et veiller à ce que les politiques reflètent ces opinions ;

b) aligner les priorités mondiales sur le programme national ; en France, par exemple, une commission sénatoriale a établi des indicateurs pour les objectifs de développement durable afin de garantir que les budgets locaux et régionaux y soient conformes ; le Pakistan a mis en place des centres afin de suivre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) préserver le principe de responsabilité en contrôlant l'application des résolutions et des traités ; les rapports entre un ministère et une institution multilatérale peuvent être mis en question dans le cadre de procédures telles que les enquêtes parlementaires, qui peuvent impliquer la tenue d'audiences publiques et l'établissement de rapports, et ainsi appeler l'attention du grand public et amener les autorités à se conformer aux instruments précités ;

d) faire en sorte que le grand public ait confiance dans le système international et le multilatéralisme, en l'informant du bien-fondé des travaux de l'ONU et en encourageant un dialogue politique assorti de débats sur l'incidence locale des problèmes mondiaux ; mettre en lumière les projets aboutis et porter les avantages concrets de ces travaux à la connaissance des électeurs ; informer les contribuables de l'action menée par l'ONU et expliquer l'utilité de cet investissement ;

e) veiller à associer les citoyens à la bonne gouvernance, par exemple en ouvrant les commissions aux échanges virtuels et en donnant aux citoyens la possibilité de participer à la vie publique sans devoir assister en personne aux réunions ; les représentants doivent faire preuve de créativité pour se mettre à la disposition des citoyens et les informer des résultats de leur participation ;

f) diffuser des informations publiques fondées sur des données probantes et favoriser le dialogue politique pour associer toutes les parties prenantes et renforcer la culture de la démocratie.

Encadré 2

Observations du Secrétaire général

En sa qualité d'ancien parlementaire et de Premier Ministre, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'instaurer un « multilatéralisme en réseau », qui supposerait une coopération étroite entre l'ONU et des organisations telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques régionales de développement et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres organismes régionaux. Il a également préconisé un « multilatéralisme inclusif », associant non

seulement les pouvoirs exécutifs, mais aussi le monde des affaires, la société civile, les milieux universitaires et, bien évidemment, les parlements.

Les démarches fragmentaires ne suffisent plus pour résoudre les problèmes mondiaux. Le Secrétaire général a déclaré qu'il fallait démontrer que le multilatéralisme tenait ses promesses et mettre en exergue la valeur ajoutée de l'ONU et le rôle qu'elle a récemment joué dans l'instauration de cessez-le-feu, la fourniture d'aide humanitaire et l'adoption d'accords tels que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et l'Accord de Paris sur le climat. Il a évoqué les réformes en cours à l'ONU dans des domaines tels que la parité des genres, la gestion, la paix et la sécurité, ainsi que la manière dont ces réformes permettraient à l'Organisation d'être plus transparente et plus attentive aux besoins des États Membres.

II. Accroître la participation des femmes à la vie politique

12. Les femmes représentent environ 23 % des parlementaires dans le monde. Seuls 19 pays ont des femmes à la tête de l'État ou du gouvernement et seuls 18 % des ministres sont des femmes, tous pays confondus. Exclure les femmes de la prise de décision est source de polarisation et d'insécurité. En outre, les femmes sont souvent les plus durement touchées par les mesures d'austérité qui accompagnent les coupes budgétaires.

13. Pour sa part, l'ONU montre la voie à suivre grâce à une politique qui a permis d'instaurer la parité des sexes à la tête de l'Organisation. Par ailleurs, les principes de l'égalité des genres se retrouvent dans presque tous les aspects de l'Organisation. Plus l'égalité des genres sera respectée à l'ONU, plus cette dernière sera à même de réfléchir et d'agir de manière inclusive et, par là même, efficace.

14. De nombreux obstacles empêchent les femmes d'accéder à des postes de direction, notamment les structures patriarcales, le manque de moyens socioéconomiques, la multitude de rôles endossés (travailleuses, aidantes ou mères), le faible niveau d'instruction et le confinement à la sphère domestique. Les femmes politiques sont exposées à davantage de risques, dont le harcèlement en ligne et la violence sexuelle, ce qui pousse certaines d'entre elles à quitter la politique et dissuade d'autres de s'y engager.

15. La présence de femmes à des postes décisionnels donne lieu à l'adoption de lois anti-discrimination, de budgets tenant compte des questions de genre et de politiques de développement durable, et favorise des changements sociaux et culturels positifs. La diversité des identités de genre offre de nouvelles perspectives et solutions, permet d'accroître les ressources et de resserrer la coopération, et garantit la prise en considération de toutes les questions pertinentes. Elle permet d'améliorer la mise en œuvre des politiques et la représentativité des institutions.

16. Parmi les outils et les stratégies qui visent à accroître l'égalité des sexes en politique, on compte notamment :

a) Le recours aux quotas :

i) **Sièges réservés aux femmes.** De nombreux pays réservent un certain nombre de sièges aux femmes parlementaires : par exemple, la Constitution du Kenya dispose, dans une clause de caducité de 20 ans, qu'un maximum de deux tiers des membres de l'Assemblée nationale peuvent être d'un même sexe ; la

proportion de députées est passée d'environ 7 % à 30 % en neuf ans grâce aux 47 sièges qui leur ont été réservés ;

ii) **Quotas volontaires au sein des partis.** Les partis peuvent s'engager à présenter un certain pourcentage de candidates sur leurs listes électorales ;

iii) **Quotas pour les candidates.** Les lois nationales peuvent exiger qu'un certain nombre de candidatures soient réservés aux femmes.

b) **La réforme des systèmes électoraux :** étant donné qu'ils déterminent qui remporte le scrutin, comment sont répartis les pouvoirs et comment s'organise la représentation, leur réforme peut favoriser une hausse de la participation des femmes.

c) **Les réformes des partis politiques :** elles peuvent aussi changer la donne, sachant que la plupart des partis sont contrôlés par des hommes qui décident d'attribuer tel siège à telle personne, à tel moment et pour telles raisons ; la modification de ces structures pourrait permettre une meilleure inclusion des femmes.

d) **La mise en place de réseaux locaux et de programmes de mentorat pour les femmes,** qui peuvent comprendre des cours de formation ciblés pour celles qui souhaitent occuper des postes de direction, ainsi que des partenariats avec des femmes politiques reconnues et d'autres mentors.

e) **La modification des normes et des structures sociales :**

i) **Abandon des rôles prédéterminés.** Selon des études, lorsque la société se cantonne à des rôles prédéterminés qui définissent ce que les hommes et les femmes doivent et ne doivent pas faire, l'inégalité des sexes s'accroît et peut se traduire par des comportements tels que la violence contre les femmes et le harcèlement sexuel ; la volonté de modifier ces comportements contribue à promouvoir l'égalité femmes-hommes ;

ii) **Les domaines public et privé doivent collaborer.** Les politiques en matière de congé parental doivent concerner tant les hommes que les femmes, et les attentes sociales devraient notamment viser une répartition égale des travaux domestiques et des soins donnés aux personnes à charge ;

iii) **Changer la mentalité des hommes.** Il faut que les hommes prennent toute la mesure des préjudices causés par l'inégalité des sexes au fil des générations ; ils doivent écouter les femmes et leur faire confiance, et veiller à ce que les opposants à l'égalité des sexes répondent de leurs actes ; ils doivent participer davantage aux travaux domestiques et aux soins donnés aux personnes à charge, de sorte que les femmes de leur entourage puissent s'épanouir dans le domaine public ;

iv) **Modification des lois qui entravent la participation des femmes à la vie politique.** Dans certains pays, les femmes ne peuvent hériter de biens, ce qui restreint leur pouvoir économique ; les campagnes électorales étant souvent onéreuses, ces lois empêchent les femmes de rivaliser avec les hommes ; les lois axées sur le cyberharcèlement, la violence sexuelle et d'autres comportements nuisibles peuvent également contribuer à supprimer ces obstacles ;

v) **Favoriser le dialogue et la prise de mesures en matière d'égalité des sexes.** Les élus peuvent promouvoir l'égalité des sexes dans leurs parlements respectifs, s'agissant d'une question qui doit être traitée au plus haut niveau ; le public prête attention aux questions telles que le harcèlement sexuel, la violence à l'égard des femmes et la fourniture de soins aux personnes à charge lorsque les dirigeants s'y intéressent ; il importe également d'insister sur la mise en place de stratégies particulières et sur l'inclusion de références et d'indicateurs.

III. Revitalisation de l'Organisation des Nations Unies

17. Le Secrétaire général a fait de la réforme de l'ONU l'une de ses grandes priorités et a encouragé les États Membres à appuyer ces changements. En 2020, le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU sera l'occasion de réfléchir à la modernisation et de militer dans ce sens. Un intervenant a évoqué la nécessité de combler le fossé entre pays en développement et pays riches pour pouvoir mener des réformes globales dignes de ce nom.

A. Revitalisation de l'Assemblée générale

18. Seule instance au monde où presque tous les États sont représentés sur un pied d'égalité, l'Assemblée générale est un « parlement de l'humanité » où est abordé tout un éventail de questions cruciales qui influent sur l'existence des peuples du monde entier. Elle doit toutefois gagner en transparence, en efficacité et en pertinence, éviter la polarisation politique et favoriser l'inclusion de toutes les parties prenantes, y compris les parlementaires, les représentants des milieux universitaires, de la société civile et du secteur privé, les jeunes et les femmes. Elle doit exploiter le potentiel des technologies de communication du XXI^e siècle et des démarches non traditionnelles afin de faire connaître son travail. La revitalisation de l'Assemblée générale pourrait notamment impliquer :

- a) de renforcer son rôle et son autorité ;
- b) d'améliorer ses méthodes de travail ;
- c) d'harmoniser son programme avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- d) de renforcer son rôle dans l'élection du Secrétaire général ;
- e) de renforcer le processus de sélection du Président ou de la Présidente de l'Assemblée générale et d'assurer une meilleure continuité entre les Président(e)s ;
- f) de prolonger le mandat annuel du Président ou de la Présidente de l'Assemblée générale ;
- g) d'accroître la responsabilité, la transparence et la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale.

Renforcer les résolutions de l'Assemblée générale

19. Chaque année, l'Assemblée générale adopte quelque 300 résolutions. Bien qu'elles ne soient pas juridiquement contraignantes et qu'elles reposent souvent sur le plus petit dénominateur commun, elles ont un poids symbolique et politique et influent sur le droit international. C'est aux États Membres qu'il incombe d'appliquer les résolutions et d'en assurer le suivi. Les parlementaires peuvent ratifier les traités, adopter des lois qui rendent les résolutions juridiquement contraignantes et contrôler l'exécution des décisions pour faire en sorte qu'elles profitent aux populations les plus vulnérables. Il a été suggéré de créer des comités ad hoc à l'UIP pour suivre l'application des accords internationaux.

B. Réforme du Conseil de sécurité

1. Membres

20. Les participants se sont dits préoccupés par l'incapacité du Conseil de sécurité de mettre fin aux conflits et par la paralysie qui résulte de l'exercice du droit de veto par ses cinq membres permanents. Ils ont déclaré que cet organe devait être plus inclusif et transparent, représenter plus équitablement les différentes régions du monde et mieux refléter les rapports de force actuels. Il a toutefois été souligné que le statut de membre permanent et le droit de veto qui l'accompagne étaient en place depuis le début, comme énoncé dans la Charte des Nations Unies, et que tout amendement à ce texte devrait être approuvé par ces membres.

21. Les 10 membres élus du Conseil de sécurité doivent se montrer audacieux, rester unis et travailler de concert pour porter des questions importantes à l'ordre du jour. Ils devraient considérer leur mandat biennal non pas comme une course de vitesse, mais plutôt comme une course de relais, afin que leurs successeurs puissent poursuivre ce qu'ils ont entamé.

2. Rationalisation du programme de travail

22. Le programme de travail du Conseil de sécurité est extrêmement chargé ; ses membres consacrent 56 heures par mois à des séances officielles et passent souvent à un autre thème dès qu'une résolution est adoptée. On a proposé que les parlementaires comblient cette lacune en fournissant des informations sur la meilleure façon d'aider un pays ou d'appuyer une opération particulière, et en partageant leur vaste expérience de terrain.

C. Prévention des conflits et diplomatie préventive

23. Après avoir décliné pendant des années, le nombre de guerres civiles a presque triplé entre 2005 et 2015, et le nombre de décès liés à ces conflits a été multiplié par six entre 2011 et 2015. La communauté internationale doit concentrer ses efforts sur la prévention des conflits, qui permet de sauver des vies et dont on estime qu'elle génère des économies annuelles comprises entre 5 et 70 milliards de dollars, car chaque dollar investi dans ces activités permet, à terme, d'économiser 16 dollars. Dans le domaine de la santé, par exemple, l'insuffisance des fonds consacrés aux soins préventifs entraîne une augmentation du nombre de maladies, qui induit à son tour une hausse du coût des traitements médicaux et chirurgicaux. Présenté comme un modèle d'efficacité, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel fonctionne avec un budget relativement modeste de 12 millions de dollars, mais a permis à plusieurs reprises d'éviter des conflits et d'atténuer des tensions.

24. Les parlementaires peuvent contribuer à dissiper certaines des appréhensions et des susceptibilités entourant les activités de prévention, comme la crainte qu'elles puissent servir d'outil d'intervention. Il pourrait également être utile de réviser les plans-cadres d'aide au développement, qui sont des accords clés entre l'ONU et les gouvernements, afin qu'ils tiennent mieux compte des risques. Les démarches multilatérales et transversales sont encouragées, de sorte que la prévention ne concerne pas seulement la paix et la sécurité, mais aussi le développement et les droits de l'homme.

D. Maintien de la paix

25. Depuis 1948, l'ONU a mis en place plus de 70 opérations de maintien de la paix dont la portée et l'envergure ont augmenté au fil des ans. Il convient de préciser les mandats des opérations de maintien de la paix, de fixer des délais plus réalistes et de tenir compte des causes profondes des conflits. Il a été proposé de définir des mandats en deux étapes, de sorte qu'une opération débute sur la base d'un mandat préliminaire qui serait ensuite réexaminé, par exemple au bout de six mois, pour juger de son efficacité. Le Conseil de sécurité et le Secréariat pourraient organiser davantage de débats stratégiques et analytiques plus en amont, s'appuyer sur plus d'informations étayées par des données et tenir des consultations plus représentatives.

26. Le personnel de maintien de la paix doit répondre des infractions commises pendant les missions, et les parlements des pays concernés doivent organiser des audiences publiques et d'autres enquêtes en réponse aux allégations de faute grave, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

E. Creusement du déficit de financement

27. Le budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice 2018-19 s'élève à 5,4 milliards de dollars, dont un montant de 500 000 millions qui n'avait pas été perçu au moment de la réunion. Sur un budget de 6,7 milliards de dollars affecté au maintien de la paix, les contributions non acquittées s'élevaient à 2,85 milliards de dollars. Ces deux dernières années, les États-Unis d'Amérique n'ont pas payé plus de 25 % des dépenses de maintien de la paix et ont refusé de verser des montants au budget ordinaire. Sur les 193 États Membres, seuls 34 avaient versé à temps leurs contributions pour 2019 (à la fin du mois de janvier).

28. Les déficits de trésorerie et de financement qui en résultent entravent la capacité de l'ONU de mener ses travaux et d'intervenir dans les situations d'urgence, et risquent de nuire aux réformes entreprises par le Secrétaire général. Les pays qui fournissent des contingents ne sont pas non plus remboursés comme il se doit. Si l'ONU dresse un « tableau d'honneur » des pays qui paient à temps, un parlementaire a suggéré de mettre à profit les réunions de l'UIP pour évoquer ceux qui ne s'étaient pas acquittés de leurs contributions.

29. Une présentation plus transparente de l'action multilatérale et de ses conséquences pourrait aider les parlementaires à justifier l'importance du financement de l'ONU, car les contribuables souhaitent que leurs impôts soient utilisés de façon efficace. Il pourrait être utile de mener des réformes pour réduire la microgestion du budget du Secrétaire général et mettre l'accent sur les résultats, ainsi que d'autoriser le Secrétaire général à réinvestir les économies réalisées dans d'autres domaines d'activité. Si les participants ont évoqué différents mécanismes de financement, plusieurs d'entre eux ont estimé qu'une taxe internationale serait inefficace et que le financement volontaire des opérations des Nations Unies par le secteur privé (par opposition au budget ordinaire) devait être soumis à des critères de responsabilité stricts.

F. Rôle des parlementaires dans le renforcement du mandat de prévention et de règlement des conflits

30. En vue de renforcer le mandat de l'ONU en matière de prévention et de règlement des conflits, les parlementaires pourraient :

a) aider à prévenir les conflits en favorisant l'expression pacifique et constructive des revendications sociales ; faire preuve de souplesse politique, afin de dégager des solutions de compromis ;

b) mener des travaux de médiation, tant à l'intérieur des États que parmi eux, pour prévenir les conflits et élargir les partenariats avec le secteur privé, les institutions régionales et financières et d'autres parties prenantes ;

c) aider les citoyens à comprendre que la prévention des conflits est un mécanisme qui renforce la souveraineté, car elle empêche des forces étrangères d'intervenir dans le pays concerné ;

d) se renseigner sur l'incidence de la prévention des conflits et du maintien de la paix, et partager ces connaissances avec leurs mandants ; par exemple, des parlementaires américains se sont rendus en Côte d'Ivoire et au Libéria pour constater la valeur ajoutée des efforts de maintien de la paix qui y ont été déployés ces 15 dernières années ;

e) veiller à ce que les pays versent leurs contributions à l'ONU en temps voulu et dans leur intégralité ;

f) investir dans la prévention des conflits en augmentant l'aide accordée aux entités qui participent au maintien de la paix ; encourager la collaboration transversale en finançant des initiatives conjointes ou en liant l'aide à une promesse de coopération avec l'ensemble des organismes des Nations Unies ;

g) s'engager dans des stratégies préventives telles que la réalisation des objectifs de développement durable et renforcer la résilience au lieu de se concentrer principalement sur les situations de crise ;

h) saluer les expériences respectives des pays en matière de prévention des conflits et mettre en lumière les exemples de réussite ;

i) accroître les échanges entre les parlementaires et l'Assemblée générale, entre les commissions parlementaires des affaires étrangères et les représentants de l'ONU, entre l'ONU et l'UIP, et entre les organisations sous-régionales et régionales ;

j) collaborer étroitement avec les coordonnateurs résidents et rendre compte à l'ONU, par l'intermédiaire de l'UIP, de tout succès ou échec ;

k) adhérer à la réforme de l'ONU et envisager la création d'une commission parlementaire chargée d'en débattre.

IV. Le système multilatéral dans le climat de communication actuel

31. À une époque où les médias travaillent sans relâche, les pratiques de désinformation, de simplification excessive et de surenchère verbale sont de plus en plus répandues. L'ONU et d'autres organisations doivent contrer les individus qui recourent aux médias sociaux et à la désinformation pour porter atteinte au système multilatéral. Afin de maîtriser la teneur du discours général, il importe de diffuser des messages positifs, au lieu d'être constamment sur la défensive. Les institutions multilatérales doivent éviter d'employer un vocabulaire trop vague ou trop technique et améliorer leurs moyens de communiquer sur leurs travaux, notamment en faisant appel aux sentiments et en relatant des anecdotes sur les résultats de l'action menés. Elles doivent garder à l'esprit que les citoyens ne sont pas seulement des usagers des médias, mais aussi des participants actifs.

32. Parmi les pays dotés de bonnes pratiques de lutte contre les guerres de l'information les plus complexes, la Finlande fait figure d'exemple. Quant aux jeunes militants ukrainiens, ils combattent la désinformation en ligne en diffusant des messages correctifs. L'Union européenne a mis en place des équipes d'intervention rapide pour traiter les informations en ligne sur des questions telles que la sécurité et la migration. L'éducation est un instrument essentiel de lutte contre la désinformation. Il faut mettre en doute les discours trop simplistes ou trop emphatiques.

33. Les parlementaires peuvent appuyer les activités de communication de l'ONU en donnant des exemples d'initiatives fructueuses et en établissant une distinction claire entre les diverses entités de l'ONU et les sujets qu'elles traitent. Les commissions parlementaires pourraient inviter les fonctionnaires des Nations Unies à leur communiquer des informations, qui pourraient ensuite servir dans le cadre d'activités de proximité auprès des collectivités locales. Les parlements peuvent également envisager d'adopter des lois et des politiques qui peuvent contribuer à bloquer la diffusion d'informations manifestement fausses.

34. Les réseaux ouverts, les applications et les biens communs numériques, qui sont des systèmes organisés dotés de règles propres, ont créé un contexte où chacun peut lancer un nouveau mouvement. Les institutions internationales devraient envisager de s'associer à de telles initiatives, qui peuvent apporter une expérience précieuse sur le terrain et remédier à certaines des limites inhérentes à un système multilatéral bureaucratique. Les collectivités locales font un travail pertinent. Par exemple, des riziculteurs se sont regroupés au sein d'une communauté libre qui leur a permis d'augmenter leurs récoltes en échangeant des connaissances. On peut également citer un projet cartographique visant à répertorier les emplacements des hôpitaux en Haïti, qui s'est révélé utile après le séisme de 2010.

Recommandations visant à accroître l'incidence des processus décisionnels de l'ONU

35. Il convient que les fonctionnaires des Nations Unies et les parlementaires :

- a) s'écartent des structures et des médias traditionnels pour communiquer avec les citoyens ;
- b) donnent aux citoyens divers moyens de se faire entendre, notamment en organisant des « visites d'écoute » ou en leur donnant l'occasion de soumettre des questions ;
- c) établissent des contacts avec les citoyens sur le terrain pour gagner leur confiance, mieux comprendre les enjeux locaux et communiquer de façon plus authentique ;
- d) tiennent compte des points de vue des femmes, des jeunes et d'autres groupes qui sont souvent exclus des débats ;
- e) évitent d'employer un vocabulaire technique, vague ou trop général ; relatent avec émotion des anecdotes sur des thèmes précis.

V. Conclusion

36. La réunion a permis de mettre en avant toute l'utilité du multilatéralisme dans un monde qui est aux prises avec des problèmes transfrontaliers de plus en plus complexes. Le nationalisme, le populisme et l'isolationnisme sont des menaces

croissantes pour l'ordre mondial. Le système international au cœur duquel se trouve l'ONU doit gagner en pertinence, en réactivité et en transparence. Il doit davantage inclure les femmes et les jeunes et travailler en partenariat avec le secteur privé, les entreprises, les syndicats, la société civile et les institutions régionales et financières. Il doit faire aieus l'innovation, la technologie et les outils de communication modernes pour diffuser son travail et dialoguer avec le public.

37. Les parlementaires jouent un rôle essentiel car ils servent d'intermédiaires entre les citoyens ordinaires, les collectivités locales et les institutions internationales. Pour instaurer la confiance dans l'ONU et dans le système international, ils doivent défendre le multilatéralisme, appuyer des réformes de fond et faire valoir l'incidence des politiques mondiales sur l'amélioration des moyens de subsistance. En assurant le suivi de l'application des résolutions, traités et accords internationaux, ils peuvent faire en sorte que le programme mondial soit transposé dans les cadres nationaux et profite aux collectivités locales.

38. En tant que partenaire proche de l'ONU, l'UIP doit continuer de rapprocher les parlements et les parlementaires des programmes de l'Organisation, de faire entendre la voix des citoyens dans le cadre de tous les grands projets d'accord et de réforme et d'améliorer le respect du principe de responsabilité dans la mise en œuvre de ces initiatives.

AG/12141

25 avril 2019

Soixante-treizième session - 79e séance plénière (reprise) - matin

Assemblée générale: « repenser » le multilatéralisme pour redonner confiance aux peuples dans les institutions internationales

L'Assemblée générale, qui a mis fin aujourd'hui à la commémoration lancée hier de la « Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix »*, a confirmé l'état alarmant du système multilatéral alors que le monde en a plus que jamais besoin pour relever les défis transnationaux. Pour redonner confiance aux peuples dans les organisations internationales, nous devons, ont admis les délégations, « repenser » le multilatéralisme.

Durée et complexité des conflits, aggravation des inégalités mondiales, urgence climatique et environnementale, émergence de nouvelles menaces asymétriques, développement des nouvelles technologies, tels sont les défis mondiaux cités par la France. La réponse à tous ces défis, a-t-elle estimé, passe par des solutions multilatérales mais pour cela il faut « repenser » le multilatéralisme et ses cadres. La France a en effet constaté que paradoxalement depuis plusieurs années, ce n'est plus seulement le fonctionnement des institutions internationales et des Nations Unies qui est critiqué, c'est la pertinence même de ces outils multilatéraux qui est remise en question à la faveur de la montée en puissance des populismes et des nationalismes.

Tous les États, disait hier le Liechtenstein, ont leur lot de reproches à faire aux Nations Unies. Si pour les uns l'ONU avance trop vite, pour les autres, elle procrastine, elle dépense trop et elle investit trop peu. Si certains pensent qu'elle intervient quand c'est nécessaire, d'autres lui reprochent de rester trop souvent silencieuse. Mais, a rappelé le Liechtenstein, nous avons tous cherché à en être membre pour participer aux nobles ambitions inscrites dans la Charte, convaincus que la souveraineté nationale se vit dans la coopération et non dans l'isolement. Toujours hier, les Pays-Bas jugeaient illusoire de croire qu'en se repliant sur soi, les problèmes vont disparaître, alors qu'aujourd'hui le Bangladesh faisait une utopie de l'idée que seul le monde en développement aurait besoin du multilatéralisme et que les autres peuvent s'en passer.

Le multilatéralisme a toujours été attaqué par ceux qui croient que la puissance peut l'emporter sur le droit et ceux qui oublient les pénibles leçons de l'histoire. Mais, a poursuivi l'État observateur de la Palestine, nous sommes bien placés pour savoir que l'ordre multilatéral est important mais limité. Pour être juste et efficace, a-t-il plaidé, le multilatéralisme doit être fondé sur le droit international, cohérent et débarrassé de la règle du deux poids, deux mesures, des ambiguïtés et des engagements « faussés ». Il faut de la « détermination » pour défendre ce à quoi on croit et de la « solidarité ». Solidarité et éthique ont aussi été mises en avant par le Saint-Siège.

Après tout, les Nations Unies n'ont pas été créées pour servir de rampe de lancement des guerres, des menaces de guerre, des blocus et des sanctions économiques, financières et commerciales contre des nations souveraines. Non, a martelé l'Angola, elles ont été créées pour nous aider à trouver un terrain d'entente et éviter de répéter les erreurs du passé. Le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU doit donc être l'occasion, pour le Brésil, de réfléchir à l'avenir du multilatéralisme. Nous avons en effet échoué, a-t-il prévenu, à actualiser nos principales institutions pour mieux refléter le paysage géopolitique actuel et un système de plus en plus multipolaire caractérisé par une présence plus renforcée des pays en développement.

Des régions qui affichent « un bilan impeccable » en termes de contributions à la paix et la sécurité internationales ne sont toujours pas proprement représentées dans la gestion de l'ordre

international. Trop de questions traînent depuis longtemps, a estimé l'Algérie, en citant la réforme du Conseil de sécurité, l'augmentation du nombre de ses membres, l'examen de ses méthodes de travail mais aussi la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Une des choses qu'il faut vraiment renforcer c'est la coopération avec les organisations régionales car le faire, c'est renforcer l'efficacité de l'ONU dans le règlement des conflits régionaux. Travaillons pour renforcer le multilatéralisme qui est en réalité le « synonyme le plus juste » de l'ONU, a encouragé le Brésil.

C'est dans cet esprit que la France, l'Allemagne, le Japon et le Canada ont souhaité unir leurs efforts pour lancer l'Alliance pour le multilatéralisme, qui vise à organiser les États attachés à la coopération, au dialogue, à la régulation des relations internationales fondées sur le respect des principes agréés, en particulier les droits fondamentaux et l'état de droit. « Nous voulons montrer que les États qui soutiennent le multilatéralisme et les Nations Unies restent largement majoritaires », a avoué la France.

*A/RES/73/127 du 12 décembre 2018

RÉUNION PLÉNIÈRE DE HAUT NIVEAU EN VUE DE CÉLÉBRER ET PROMOUVOIR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU MULTILATÉRALISME ET DE LA DIPLOMATIE AU SERVICE DE LA PAIX

Déclarations (suite et fin)

M. VITAVAS SRIVIHOK (Thaïlande) a commencé par dire que nous devons continuer de soutenir et renforcer le travail de l'ONU, en veillant à ce que les processus multilatéraux soient liés aux intérêts des populations. Le seul moyen d'y parvenir est d'impliquer la société civile, en particulier les jeunes gens et les communautés locales. Ensuite, il faut changer notre vision des choses, a plaidé le représentant, pour qui les défis au multilatéralisme peuvent en réalité créer des opportunités pour des changements positifs. Il a soutenu les efforts en cours pour mettre en œuvre les réformes des Nations Unies. Se rassembler autour d'efforts communs pour accroître la transparence, la responsabilité et l'efficacité de cette Organisation est une entreprise « galvanisante », a estimé M. Srivihok. Enfin, la coopération régionale et transrégionale joue un rôle crucial dans la construction d'un ordre multilatéral, a-t-il affirmé, en présentant le thème choisi cette année par son pays pour sa présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

M. JAMAL FARES ALROWAJEI (Bahreïn) a réaffirmé le rôle essentiel des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales dans la promotion du multilatéralisme pour faire avancer les trois piliers du travail de l'ONU. La paix, le développement et les droits de l'homme exigent une bonne coopération multilatérale, ce qui signifie qu'il va falloir mettre à niveau les capacités de l'ONU pour renforcer son efficacité. Le représentant a insisté sur la relation intrinsèque entre ces trois piliers et insisté sur l'élimination des inégalités entre les pays qui exige le renforcement du multilatéralisme. Il a rappelé que son pays participe à la coalition internationale qui intervient dans plusieurs situations. Il est impératif, a-t-il jugé, de créer une « coalition stratégique » pour sortir le Moyen-Orient de ses nombreuses crises.

M. MUAZ MOHAMAD A. K. AL-OTOOM (Jordanie) a rappelé les défis que sont les changements climatiques, le terrorisme et les inégalités croissantes contre lesquelles « il faut inéluctablement faire front commun ». Il n'a pas oublié de mentionner la cause palestinienne qui exige des efforts diplomatiques pour sortir de l'impasse. Ce conflit, a-t-il insisté, a provoqué une montée en puissance de l'extrémisme dans la région. La diplomatie multilatérale est la rampe de lancement des valeurs de la Charte et il faut y inclure les jeunes. Le représentant a souligné le rôle des Nations Unies, pierre angulaire de la diplomatie dans le monde, et salué l'Assemblée générale, instance irremplaçable. Il a donc espéré que les États Membres se mettront rapidement d'accord sur la revitalisation de ses travaux.

Mme MARIA DE JESUS DOS REIS FERREIRA (Angola) a rappelé que le dialogue et l'approche multilatérale sont au cœur des valeurs défendues par le Gouvernement angolais dès qu'il s'agit de

prévenir les crises et de trouver des solutions durables aux conflits dans le monde. Le renforcement de la coopération internationale est plus que jamais nécessaire compte tenu des défis sécuritaires de plus en plus complexes et atypiques qui se posent dans le monde d'aujourd'hui. L'Angola, a-t-il dit, soutient les réformes actuelles présentées par le Secrétaire général qui visent à rendre plus équilibrée et juste l'Organisation, en particulier les efforts en vue de réformer le Conseil de sécurité et autres organes onusiens pour qu'ils soient davantage conformes à la réalité géopolitique contemporaine. Après tout, les Nations Unies n'ont pas été créées pour servir de rampe de lancement des guerres, des menaces de guerre, des blocus et des sanctions économiques, financières et commerciales contre des nations souveraines. Non, a martelé le représentant, elles ont été créées pour nous aider à trouver un terrain d'entente et éviter de répéter les erreurs du passé.

Mme HELENA DEL CARMEN YÁNEZ LOZA (Équateur) s'est dite fermement convaincue des bienfaits du multilatéralisme, arguant que malgré les remises en question, nous voulons tous un monde juste et meilleur. Nous sommes tous derrière le multilatéralisme parce que « le dialogue est plus fort que les armes ». La représentante a d'ailleurs rappelé que son pays fait partie des membres fondateurs des Nations Unies. Elle a souligné l'importance de l'Assemblée générale où chaque État Membre peut faire entendre sa voix. L'intérêt du multilatéralisme, a-t-elle conclu, ne réside pas seulement dans cette Journée internationale mais également dans les efforts « inlassables » visant à promouvoir le droit international et à réaliser une paix durable par la médiation et la diplomatie.

M. FREDERICO SALOMÃO DUQUE ESTRADA MEYER (Brésil) a d'abord rappelé que son pays est un des pères fondateurs des Nations Unies qui fêteront bientôt leur soixante-quinzième anniversaire. Après toutes ces années, a-t-il souligné, les Nations Unies sont devenues l'expression la plus légitime du multilatéralisme et un outil irremplaçable pour la recherche de la paix, de la justice et du développement. Le soixante-quinzième anniversaire doit être l'occasion d'examiner les défis auxquels est confrontée l'Organisation et de réfléchir, ce faisant, à l'avenir du multilatéralisme. Parmi ces défis, le représentant a cité la difficulté de la communauté internationale à trouver des solutions politiques aux conflits dans le monde. Ce n'est qu'en actualisant leurs mécanismes de gouvernance que les Nations Unies seront à la hauteur des défis, a prévenu le représentant. Nous avons en effet échoué, s'est-il expliqué, à actualiser nos principales institutions pour mieux refléter le paysage géopolitique actuel et un système de plus en plus multipolaire caractérisé par une présence plus renforcée des pays en développement.

Des régions qui affichent « un bilan impeccable » en termes de contributions à la paix et la sécurité internationales ne sont toujours pas proprement représentées dans la gestion de l'ordre international. Pendant ces sept dernières décennies, le Brésil, a souligné le représentant, n'a cessé de défendre le multilatéralisme et le rôle de l'ONU comme moyen de trouver des solutions communes aux problèmes mondiaux. Il est de l'intérêt de la communauté internationale d'avoir une ONU plus forte et plus en phase avec les réalités du XXI^e siècle si différente de celles de 1945. La communauté internationale doit travailler pour renforcer le multilatéralisme qui est en réalité le « synonyme le plus juste » de l'ONU.

Pour M. ABDOULAYE BARRO (Sénégal), il n'y a pas de doute que grâce au multilatéralisme il a été possible de faire des pas de géant en termes de paix et de sécurité à travers les opérations de paix, mais également en termes de développement par le truchement des objectifs de développement durable et de la lutte contre les changements climatiques avec l'Accord de Paris. Cependant, pour aller plus loin, il va falloir rendre le système des Nations Unies plus inclusif et plus représentatif, a estimé le représentant avant d'exhorter tous les États Membres à poursuivre inlassablement les efforts de réforme et de revitalisation des Nations Unies, et notamment de l'Assemblée générale. Pour lui, le renforcement du multilatéralisme passe aussi par des partenariats plus forts avec les organisations régionales et sous-régionales.

Le Sénégal, qui a fait du multilatéralisme un axe majeur de sa politique étrangère, participe régulièrement aux actions de prévention et de maintien de la paix sur les plans régional et mondial. « Disons le très fort cependant: il existe un déficit manifeste de confiance dans les

institutions internationales et régionales », a constaté le délégué, pour lequel il va falloir retrouver cette confiance pour le succès du multilatéralisme. Rappelant que le multilatéralisme n'est rien d'autre que des pays qui se réunissent, se respectent et établissent les formes de coopération garantissant la paix et la prospérité de tous sur la planète, il a émis l'espoir de pouvoir surmonter les défis interconnectés contemporains en vue de parvenir à une société internationale plus unie, plus stable et plus résiliente.

M. KOKOU KPAYEDO (Togo) a saisi l'occasion de la commémoration de la Journée internationale pour souligner la contribution du Togo, et d'autres Membres des Nations Unies, au règlement de certains différends par des moyens pacifiques, notamment sa contribution en troupes aux différentes opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ainsi, le Togo qui est actuellement membre du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social (ECOSOC) continuera de privilégier, au sein de ces instances et de l'Assemblée générale, une approche fondée sur le multilatéralisme et la diplomatie. Il a également accédé et ratifié plus d'une centaine d'instruments multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies, a encore précisé le représentant, qui a insisté sur la pertinence du multilatéralisme et du droit international.

Mme KOKI MULI GRIGNON (Kenya) a rappelé que le principal objectif de la politique étrangère du Kenya est la promotion de la coopération internationale et du multilatéralisme. Elle s'est dite préoccupée par la montée de l'unilatéralisme et a rappelé que la mondialisation a sorti des millions de gens de la pauvreté, grâce au multilatéralisme et à la volonté des États Membres d'embrasser la coopération internationale. Le dialogue multilatéral sur les défauts du modèle mondial actuel reste donc la meilleure voie pour avancer. Il faut réformer les institutions économiques et politiques de gouvernance à tous les niveaux pour les rendre plus sensibles aux besoins des citoyens. Il est tout aussi crucial de réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus représentatif.

Pour le Kenya, la clef pour débloquer le plein potentiel du multilatéralisme est d'être aussi adaptable et inclusif que possible dans l'élaboration des solutions à nos défis communs. Une volonté politique forte et un ferme soutien au multilatéralisme sont nécessaires. Enfin, un bureau du Président de l'Assemblée générale renforcé, au sein d'une Assemblée générale revitalisée, peut être l'incarnation de l'affirmation du multilatéralisme.

M. NURZHAN RAKHMETOV (Kazakhstan) a relevé que les défis de l'heure, notamment les guerres, les conflits non résolus, le terrorisme, l'extrémisme, la pauvreté, les maladies, les migrations illégales et les changements climatiques appellent une réponse collective, une action multilatérale fondée sur le partage des responsabilités. Le multilatéralisme peut être renforcé par la bonne mise en œuvre des différents programmes d'action à laquelle les femmes et les jeunes doivent participer. Mais le multilatéralisme ne sera effectif qu'avec des partenariats solides aux niveaux régional et sous-régional. C'est la raison pour laquelle le Kazakhstan a établi en 1999 avec 15 autres pays, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA). Le pays estime aussi que le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est une plateforme « unique ». Conscient que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peut être mis en œuvre effectivement que par le renforcement de la coopération régionale, le Kazakhstan, a dit son représentant, propose la création d'un centre interrégional des Nations Unies sur les objectifs de développement durable à Almaty, pour l'Asie centrale et l'Afghanistan. D'ailleurs dans le domaine de la paix et la sécurité, le Kazakhstan n'a pas hésité à promouvoir la création de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

M. MASUD BIN MOMEN (Bangladesh) a rappelé que son pays doit beaucoup aux Nations Unies puisqu'elles lui ont permis d'accéder à l'indépendance. Réaffirmant que les Nations Unies incarnent l'espoir des peuples, le représentant a mis en avant le rôle de porte-drapeau du multilatéralisme que joue son Premier Ministre grâce aux « humbles contributions » aux différentes initiatives et actions de l'ONU, qu'il s'agisse du maintien de la paix, du développement durable ou des changements climatiques. Le Bangladesh, qui accueille 1,2 million de Rohingya, n'a pas hésité à se tourner vers les Nations Unies pour demander de l'aide.

Aucun pays ne peut gérer seul les problèmes mondiaux dont les réponses passent inéluctablement par le multilatéralisme, a poursuivi le représentant. Il serait illusoire de croire que seul le monde en développement aurait besoin du multilatéralisme et que les autres peuvent s'en passer. Il a tout de même fait observer que malgré les législations internationales existantes, il reste encore des vides juridiques dans certains domaines et ces lacunes ne peuvent être comblées que par le multilatéralisme. Au-delà de la volonté politique, c'est la confiance des peuples dans le multilatéralisme qu'il faut urgemment rétablir, a conclu le représentant. Cela signifie des changements positifs et tangibles dans la vie des gens. L'avenir du système multilatéral c'est l'action, a conclu le représentant.

M. PHILIP OCHEN ANDREW ODIDA (Ouganda) a dit qu'en tant que pays en développement sans littoral et membre des pays les moins avancés (PMA), l'Ouganda estime que le système multilatéral reste le seul cadre viable et le seul outil pour éradiquer la pauvreté, promouvoir la croissance économique et le développement durable, faire face aux changements climatiques ou réaliser la paix et la sécurité internationales. Pour défendre et renforcer le multilatéralisme aujourd'hui, il est nécessaire, a noté le délégué, de réaffirmer notre engagement aux principes de la Charte des Nations Unies. L'Ouganda, a précisé le représentant, préfère l'existence d'un système multilatéral à l'absence d'un système multilatéral tout court. Pour améliorer ce système, la nature intergouvernementale de l'Assemblée générale doit être préservée pour qu'elle demeure le forum d'un réel dialogue intergouvernemental.

Le Conseil de sécurité doit être réformé pour le rendre plus représentatif des États Membres des Nations Unies, et notamment les régions sous-représentées ou carrément absentes. M. Odida a également plaidé pour le renforcement de la coopération entre États dans les domaines tels que le désarmement et la non-prolifération ou encore la prévention et la lutte contre le terrorisme. Il a souhaité que le Conseil de sécurité exerce « avec prudence » et respect de la Charte et du droit international, son pouvoir d'imposer des sanctions. Le non-respect ambiant du droit international menace de plus en plus le maintien de la paix et la sécurité internationales, a prévenu le représentant.

« Avons-nous foi dans le multilatéralisme et avons-nous la même compréhension de ce concept? » a demandé d'emblée M. MOHAMMED BESSEDIK (Algérie). Les réponses ne sont pas faciles à trouver mais nous avons un dénominateur commun qui ne saurait être remis en question: Nous les États Membres de l'ONU et au-delà, nous devons examiner soigneusement les cadres pour lesquels les Nations Unies sont un pilier, un phare et un berceau de l'action multilatérale.

Nous avons, a poursuivi le représentant, un instrument précieux, la Charte, mais est-ce que nous la mettons vraiment en œuvre dans toute son intégralité? Connaissons-nous le sens de ses buts et principes? Après plus de 70 ans, a-t-il estimé, nous devons ajuster les structures des Nations Unies pour qu'elles soient plus pertinentes, plus efficaces et plus respectées. Trop de questions traînent depuis longtemps, s'est expliqué le représentant, en citant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la réforme du Conseil de sécurité, l'augmentation du nombre de ses membres, l'examen de ses méthodes de travail. Une des choses qu'il faut vraiment renforcer c'est la coopération avec les organisations régionales car le faire, c'est renforcer l'efficacité de l'ONU dans le règlement des conflits régionaux.

Car malgré les succès énormes en Namibie et au Timor-Leste, combien d'échecs sont imputés injustement à l'ONU? Clairement des questions comme la Palestine « hantent » l'ordre du jour des Nations Unies depuis sa création mais cet échec, a estimé le représentant, ne peut être vu comme l'échec du multilatéralisme. Devons-nous tous en porter la responsabilité? Si l'on regarde la Charte, il semble que certains États Membres, en particulier au Conseil de sécurité, ont des obligations spécifiques qu'on ne saurait ignorer.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ce qu'il suppose en termes de responsabilité collective et de solidarité, constitue un autre test pour le multilatéralisme, a poursuivi M. Bessedik. Le Programme exige des actions multilatérales dans lesquelles les grands et les petits,

les puissants et les moins puissants, réfléchissent et agissent ensemble dans le respect mutuel et avec des responsabilités partagées. Pour nous, a conclu le représentant, multilatéralisme et patriotisme ne sont pas contradictoires. Les ouragans comme la lumière du soleil ne connaissent pas de frontières et il y a une seule façon d'atténuer les dégâts causés par les ouragans, de reconstruire ce qui a été détruit et faire briller le soleil sur tout le monde, c'est le multilatéralisme.

M. FRANCIS MUSTAPHA KAI-KAI (Sierra Leone) a recommandé à l'Assemblée générale de réfléchir à des mesures de réforme pour renforcer notre obligation collective de faire respecter les buts et principes à partir desquels l'ONU a été fondée. Nous ne pouvons pas défendre la justice et la légitimité tant que l'Afrique continuera d'être exclue et sous-représentée dans l'un des plus importants organes décisionnaires de l'ONU, a-t-il estimé. En tant que petit État, la Sierra Leone est pleinement consciente des bienfaits du multilatéralisme et de son poids dans la promotion de la paix, de la sécurité, et du développement aux niveaux national, régional et global. Le représentant s'est déclaré convaincu que nous devons continuer à faire fructifier les gains de la diplomatie préventive, y compris en renforçant la coopération entre organisations régionales et en partageant les pratiques optimales qui nous ont permis de faire avancer la paix et la sécurité internationales.

Mme ANNE GUEGUEN (France) est partie d'un constat préoccupant. « Depuis plusieurs années, ce n'est plus seulement le fonctionnement des institutions internationales et des Nations Unies qui est critiqué, c'est la pertinence même de ces outils multilatéraux qui est remise en question à la faveur de la montée en puissance des populismes et des nationalismes ». Or, les défis que nous avons à affronter collectivement n'ont jamais été aussi nombreux: durée et complexité des conflits, aggravation des inégalités mondiales, urgence climatique et environnementale, émergence de nouvelles menaces asymétriques, développement des nouvelles technologies. Pour répondre à ces défis, les organisations internationales doivent être soutenues et modernisées et pouvoir travailler « en réseau », en renforçant leur connectivité avec la société civile pour répondre aux préoccupations des populations, a poursuivi le représentant. C'est dans cet esprit, a ajouté Mme Gueguen, que la France, l'Allemagne, le Japon et le Canada ont souhaité unir leurs efforts pour lancer l'Alliance pour le multilatéralisme, qui vise à organiser les États attachés à la coopération, au dialogue, à la régulation des relations internationales fondées sur le respect des principes agréés, en particulier les droits fondamentaux et l'état de droit. « Nous voulons montrer que les États qui soutiennent le multilatéralisme et les Nations Unies restent largement majoritaires ».

L'Observateur permanent du Saint-Siège, Mgr BERNARDITO CLEOPAS AUZA, a rappelé que les conditions essentielles du succès de la diplomatie multilatérale sont la bonne volonté et la bonne foi des parties, leur volonté de coopérer et de montrer du respect dans leurs rapports avec les autres, leur honnêteté et leur équité, sans oublier leur disposition à trouver des solutions communes pour surmonter les différends. Il suffit que l'une de ces conditions manque pour que l'on assiste, dans la plupart des cas, à la domination des plus forts sur les plus faibles.

L'Observateur permanent a souligné la primauté du droit et de la justice dans la diplomatie et s'est dit préoccupé par résurgence de la tendance à imposer ou servir des intérêts nationaux, en contournant les instruments du droit international pour régler les différends, y compris les cours et tribunaux internationaux. Il a mis l'accent sur la nécessité de défendre les plus vulnérables. La communauté internationale doit être à leur écoute et leur donner une voix. L'Observateur a dit parler des victimes des conflits en cours, chrétiennes ou d'autres minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient, des déplacés et des personnes forcées de fuir la pauvreté, les persécutions ou les catastrophes naturelles.

La paix n'est jamais un bien partiel mais un bien qui embrasse l'humanité toute entière, a déclaré l'Observateur, ajoutant que la diplomatie au service de la paix ne doit pas avoir peur des étrangers, des pauvres et de ceux qui souffrent. Elle doit les écouter. Le multilatéralisme doit également être le pont entre les gens et ceux qui œuvrent pour la paix, une paix toujours fragile. C'est un défi sans

fin, à la fois ancien et nouveau, interne et communautaire, et qui s'inscrit dans le long terme. La paix exige de la patience, le dialogue et le respect de la position des autres.

La diplomatie multilatérale, a conclu l'Observateur, nous appelle à rester concentrés sur notre destin commun et sur les moyens adéquats pour le réaliser. Les relations internationales ne sauraient être à la merci des forces militaires, des intimidations ou des stocks d'armes. Notre destin commun doit plutôt être inspiré par l'éthique de la solidarité et par notre responsabilité commune et individuelle en tant que citoyens et bâtisseurs de l'avenir.

M. RIYAD H. MANSOUR (Palestine) a recensé les étapes qui ont conduit au multilatéralisme que l'on connaît, après les deux guerres mondiales et le développement du droit international, et plus récemment le Programme de développement durable à l'horizon 2030. « Mais l'histoire n'est pas linéaire et nous devons reconnaître nos faiblesses et nos revers », a-t-il ajouté. L'observateur a estimé que, pour être juste et efficace, le multilatéralisme devait être « fondé sur le droit international ». Il doit aussi être « cohérent », car la règle du deux poids, deux mesures érode la crédibilité du système international, a-t-il prévenu. Il faut encore de la « clarté », car l'ambiguïté et les engagements faussés ne feront qu'aggraver la vulnérabilité de ce système face aux attaques. M. Mansour a encore recommandé de la « détermination » lorsqu'il s'agit de défendre ce à quoi on croit, dans quelques circonstances que ce soit. Enfin, il faut de la « solidarité ».

Le multilatéralisme a toujours été attaqué, a-t-il poursuivi. Il a fait référence notamment à ceux qui croient que la puissance peut l'emporter sur le droit, à ceux qui oublient les pénibles leçons de l'histoire. « Comment de telles idées sont-elles devenues populaires dans certains coins du monde? » Les principes et objectifs au cœur du système multilatéral ne sont jamais démodés; ils sont notre réponse face aux horreurs que l'humanité a connues par le passé, et aux défis mondiaux du présent et de l'avenir, a assuré M. Mansour. La Palestine est bien placée pour savoir que l'ordre multilatéral est important mais limité, a-t-il indiqué en affirmant que le consensus international sur la question de Palestine tel qu'inscrit dans les résolutions de l'ONU demeurerait le seul fondement pour la paix. Et pourtant, a-t-il fait remarquer, aucune mesure de mise en œuvre n'a été prise pour garantir l'application de ces textes -notamment les résolutions du Conseil de sécurité- et pour faire jouer la responsabilité de ceux qui les violent. Il a salué à cette occasion le travail humanitaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et conclu en proclamant sa foi dans le multilatéralisme.

M. ROBERT MARDINI, Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), a indiqué qu'en tant que « gardien du droit international humanitaire », acteur neutre, impartial et indépendant et plusieurs fois lauréat du prix Nobel de la paix, le CICR entend mettre l'accent sur la nature interdépendante de l'humanité et du multilatéralisme. Il a rappelé qu'après la Seconde Guerre mondiale, les États ont reconnu que si la guerre ne peut être prévenue, il faut néanmoins la régler. C'est ainsi que sont nées les quatre Conventions de Genève de 1949 qui constituent aujourd'hui la base du droit international humanitaire et l'engagement partagé de l'humanité. Ratifiées universellement, ces règles de la guerre sont la quintessence du consensus multilatéral. Elles démontrent ce qu'un multilatéralisme efficace peut faire.

Ensemble, les États peuvent créer des normes, les défendre et agir. Quand le droit international humanitaire est respecté, le résultat commun c'est moins de souffrances humaines. L'humanité et le multilatéralisme sont au cœur même des Nations Unies et, en cette année qui marque le soixante-dixième anniversaire des Conventions de Genève, le CICR veut que l'on garde à l'esprit que ces textes défendent la dignité humaine même en plein conflit. Il est de notre responsabilité collective de veiller à leur respect et c'est par le biais multilatéralisme que nous pouvons y parvenir.

Pour l'Observatrice permanente de l'Union interparlementaire (UIP), Mme PATRICIA ANN TORSNEY, la commémoration de cette première Journée internationale exige que l'on se penche sérieusement sur la gouvernance mondiale menée par les Nations Unies et sur les causes profondes de la méfiance croissante à l'égard des institutions démocratiques. Cette question était d'ailleurs au cœur des débats de la session organisée en février dernier ici aux Nations Unies à laquelle ont

participé plus de 200 parlementaires. La session a permis de réaffirmer l'attachement des parlementaires au multilatéralisme mais également l'impératif de réformer l'ONU pour la rendre plus efficace. « Le statu quo n'est pas une option » et le multilatéralisme comme la démocratie, sont une marche vers un idéal, un travail qui ne s'arrête jamais car réside en lui l'espoir de l'humanité et de la planète.

Les parlementaires participent désormais activement aux relations étrangères et les parlements sont devenus le lien privilégié entre les citoyens et les Nations Unies, leur organisation mondiale. Mais les citoyens n'ont plus confiance dans leurs propres gouvernements et, par extension, dans les organisations intergouvernementales. Il est paradoxal que la distance entre les citoyens et les organisations internationales se soit allongée alors même que les défis mondiaux comme les changements climatiques, les migrations, le désarmement nucléaire et le terrorisme exigent tous des solutions multilatérales. Droits souverains et solutions multilatérales ne s'opposent pas. L'UIP compte donc promouvoir des débats parlementaires, notamment sur le budget de l'ONU, qui reste trop souvent incomprise alors que l'Organisation cherche à réorganiser ses principales instances pour que les citoyens du monde entier puissent voir et sentir ce qui se fait ici. Mais, a prévenu l'oratrice, cela passe par la transparence et une Organisation comptable de ses actes devant les peuples.

M. AGSHIN MEHDIYEV, Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), s'est dit convaincu qu'il est important de bâtir un multilatéralisme et une diplomatie pour parvenir à des sociétés inclusives et à une paix durable. L'OIC s'est engagée dans des partenariats en faveur de la paix et de la dignité humaine. Par exemple en République centrafricaine, son Département du dialogue et de la sensibilisation participe à la recherche de la paix et au Soudan, l'OIC encourage toutes les parties à maintenir un dialogue constructif. L'OIC, qui promeut paix et tolérance, estime que les défis comme la xénophobie, l'islamophobie, l'antisémitisme, le racisme et les discours de haine doivent être combattus par le dialogue et la promotion du multilatéralisme. Le délégué a en effet dénoncé la montée de l'islamophobie et les discriminations à l'égard contre les musulmans, citant le cas des Rohingya au Myanmar, les milliers de morts et le million de déplacés. Il a aussi rejeté toutes les actions et décisions unilatérales qui vont dans le sens de la reconnaissance de l'occupation israélienne de Jérusalem-Est et du Golan syrien. Il a exigé la fin de l'occupation des territoires par Israël, une occupation qui dure depuis 1967.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.

Déclaration conjointe des organisations internationales à l'occasion du Forum de Paris sur la Paix

Paris, 11 novembre 2018

Déclaration conjointe d'Emmanuel Macron, Président de la République française, d'António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, de Roberto Azevêdo, Directeur général de l'OMC, d'Andrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO, d'Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, de Jim Yong Kim, Président du Groupe de la Banque mondiale, de Christine Lagarde, Directrice générale du FMI, et de Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, à l'occasion de leur rencontre au Forum de Paris sur la paix le 11 novembre 2018.

Nous nous sommes réunis à Paris, en France, le 11 novembre 2018, guidés par nos valeurs communes de liberté et de respect de l'état de droit et des droits de l'Homme, ainsi que par notre détermination à promouvoir les valeurs démocratiques et un ordre international fondé sur des règles et renforcé par des institutions multilatérales solides.

Il est de notre responsabilité commune de bâtir un monde plus pacifique, plus sûr et plus prospère, en reconnaissant que le respect des droits de l'Homme, l'état de droit et l'égalité des chances sont nécessaires pour garantir une paix, une sécurité et un bien-être pérennes et pour permettre un développement durable qui profite à tous, en ne laissant aucune population défavorisée de côté.

Nous partageons une volonté fondamentale d'investir dans les citoyens du monde et de répondre à leurs besoins et à leurs attentes, ainsi que de relever les défis mondiaux. Nous sommes déterminés à travailler ensemble pour construire un avenir sain, prospère, durable et juste pour chacun.

Nous nous félicitons de la coopération en cours entre les Nations Unies, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale, l'UNESCO, l'OIT, l'OCDE et l'OMC. Des sujets tels que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la protection de l'environnement et de la biodiversité, la mise en œuvre et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), le commerce et les investissements internationaux, les droits de l'Homme et l'égalité des sexes, la lutte contre la corruption et contre l'optimisation et l'évasion fiscales sont interconnectés et nécessitent une action coordonnée. Le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs est d'agir de façon collective, avec la participation de tous les États. Les enjeux les plus urgents en matière de paix et de sécurité, c'est-à-dire le changement climatique, la prolifération nucléaire, le terrorisme, les pandémies, l'insécurité alimentaire, la pénurie d'eau, les conflits commerciaux, ont une portée mondiale et requièrent donc des solutions mondiales.

La communauté internationale a réalisé des avancées importantes vers l'élimination de la pauvreté. Toutefois, les inégalités ont recommencé à s'aggraver ces dernières années et de vastes disparités persistent en ce qui concerne l'accès à des droits et à des services de base, tels que la santé et l'éducation. Les inégalités nuisent à la mobilité intergénérationnelles et sapent la confiance placée dans le système socio-politique, ce qui a des conséquences néfastes

pour la démocratie. Nous réaffirmons notre détermination à travailler ensemble et en étroite collaboration les uns avec les autres pour réduire les inégalités, en accordant une attention particulière aux besoins des populations désavantagées et marginalisées.

Pour faire face à des enjeux mondiaux, une attention mondiale, une responsabilité collective et des solutions internationales sont nécessaires : nous demeurons donc déterminés à travailler sans relâche afin de parvenir à une paix et à un progrès durables au moyen d'approches multilatérales. Nous soulignons la nécessité de politiques multilatérales axées sur la prévention des conflits, ainsi que de la promotion de stratégies et d'outils adaptés en la matière. Nous insistons sur notre détermination à promouvoir, de façon coordonnée, des approches solidaires qui soutiennent l'ensemble de nos différentes missions et prennent en compte toutes les composantes de la paix, notamment la prévention, le règlement des conflits, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, l'aide humanitaire, le travail décent et le développement.

Nous soulignons également notre détermination à promouvoir la coopération internationale, afin de tirer parti de façon positive du potentiel de la transformation numérique au service de tous les citoyens, en atténuant les risques et en garantissant, grâce à un système fondé sur des règles, que l'innovation conduit à des économies plus saines, à des sociétés plus équitables et à une meilleure qualité de vie.

Dans un contexte de contestation du multilatéralisme, nous réaffirmons notre attachement aux organisations internationales existantes ainsi que notre détermination à permettre à celles-ci d'être encore plus représentatives de la communauté internationale et de ses valeurs communes. Les organisations internationales continuent d'offrir une plateforme sur laquelle les États membres, les institutions et organisations régionales, les villes et la société civile peuvent évoquer de potentielles solutions aux problèmes mondiaux, qu'aucun État ne peut résoudre à lui seul. La collaboration au niveau multilatéral n'est pas facultative : c'est la seule solution possible.

En créant un espace de dialogue, qui permet de partager les idées et les actions, les partenariats et les réseaux d'organisations internationales promeuvent notre objectif commun de parvenir à une sécurité durable et à un développement qui profite à tous. Nous demeurons convaincus que si nous voulons atteindre une paix pérenne et un développement durable, nous devons nous investir dans une action collective forte et améliorer notre collaboration et nos partenariats, notamment avec le monde de l'entreprise, les partenaires sociaux, les institutions financières, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales.

Nous reconnaissons également qu'il est nécessaire, pour les organisations internationales, de continuer à innover et à s'adapter aux enjeux en constante évolution et aux nouvelles questions auxquelles fait face la communauté internationale. La crédibilité du système multilatéral passe par un haut niveau de coordination entre les organisations internationales et par leur capacité à se réformer et à respecter leur mandat, les États membres fournissant le soutien politique et les ressources appropriées nécessaires à leur travail. Nous soulignons notre détermination à renforcer notre coopération par des échanges réguliers et périodiques, en tirant parti de nos synergies pour répondre aux enjeux mondiaux qui nous sont communs.

"Qui, sinon nous" ? (15 février 2019)

Tribune de Jean-Yves Le Drian et Heiko Maas, respectivement ministres français et allemand des Affaires étrangères, à l'occasion de l'ouverture de la Conférence de Munich sur la sécurité. Publiée dans le quotidien allemand « Süddeutsche Zeitung ».

Le système multilatéral tel qu'il a été conçu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale traverse ce qui est peut-être la crise la plus grave de son existence. Malheureusement, l'idée qu'un système international fondé sur des règles est le meilleur garant de notre sécurité et de notre prospérité n'est plus évidente pour tous. La confiance et la force obligatoire des engagements qui caractérisent la coopération internationale, la recherche de solutions communes, la force et la capacité d'action des institutions - toutes ces valeurs et ces principes s'érodent, menaçant de nous ramener à un « monde d'hier ». Cette année encore, lors de la 55^e Conférence de Munich sur la sécurité, la situation critique dans laquelle se trouve le multilatéralisme (autrement dit une politique extérieure de différents États fondée sur la coopération) dominera les discussions.

L'ordre international est soumis à des pressions massives. Certains acteurs misent de manière accrue sur la politique de puissance, minent l'idée d'un ordre fondé sur des règles pour pouvoir faire jouer la loi du plus fort à leur profit. Dans le même temps, dans de nombreuses sociétés, y compris du monde occidental, des critiques se font jour quant à l'apparente inefficacité de la coopération internationale. De plus en plus de voix s'élèvent selon lesquelles il conviendrait de rejeter cette coopération au motif qu'elle serait trop coûteuse et de faire comme si les problèmes mondiaux tels que le changement climatique, les migrations et la cybersécurité pouvaient être traités à l'intérieur des frontières nationales. La concurrence entre grandes puissances et la montée des nationalismes entraînent un éclatement accru de l'ordre mondial sur les plans politique, économique et social.

Afin de contrer cette tendance, les États partageant les mêmes vues doivent entreprendre des actions communes et renforcer leur engagement en faveur du multilatéralisme. La France et l'Allemagne entendent être pionnières en la matière. De concert avec nos partenaires européens, nous misons sur la coopération multilatérale et sur un ordre mondial fondé sur des règles. Nous sommes convaincus qu'un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme, une alliance pour le multilatéralisme, est plus que jamais nécessaire pour stabiliser l'ordre mondial fondé sur des règles, en préserver les principes et l'adapter à de nouveaux défis si nécessaire. C'est pourquoi nous voulons tisser avec nos partenaires un réseau mondial de ceux qui, comme nous, sont convaincus que la poursuite d'intérêts nationaux et légitimes et la protection des biens communs de l'humanité ne sont pas contradictoires mais parfaitement compatibles.

Nous devons protéger les normes, accords et institutions internationaux lorsqu'ils sont soumis à des pressions, que leur existence ou leur financement est menacé. Sont notamment concernés le droit international, ainsi que les droits de l'homme et le droit humanitaire international, qui subissent chaque jour des violations dans le monde entier, exacerbant les conflits. Cela implique que nous nous engageons en faveur d'un commerce libre et équitable et que nous mettons tout en œuvre pour préserver les avancées

diplomatiques significatives telles que l'accord sur le nucléaire iranien, les accords sur la lutte contre le changement climatique ou les régimes de maîtrise des armements.

Nous devons également faire preuve d'un engagement et d'une détermination accrues là où une régulation politique est nécessaire et où les défis nouveaux exigent une réponse commune. Cela vaut en particulier pour les crises régionales et les nouveaux mécanismes de coopération internationale. À l'ère du numérique, nous nous engageons pour une régulation appropriée qui concilie respect de la vie privée, préoccupations liées à la sécurité et défense des libertés individuelles. Et nous entendons formuler des réponses multilatérales efficaces aux cyberattaques et aux manipulations malveillantes de l'information.

Sans aucun doute, le système multilatéral actuel n'est pas parfait. Il n'est pas toujours en mesure de trouver les réponses adaptées aux innombrables défis à relever. Ceux qui, comme nous, défendent le multilatéralisme doivent également veiller à ce que celui-ci soit plus efficace, plus représentatif et plus réactif. L'ordre politique et économique mondial doit devenir plus inclusif et plus efficace afin d'apporter aux citoyennes et citoyens du monde entier des résultats plus tangibles.

Les défis sont gigantesques. Il n'y a pas une solution unique. Au contraire, il importe de constituer des réseaux flexibles d'États engagés qui, grâce à une géométrie variable et à la diversité des participants, produiront le maximum d'effets. Des coalitions d'États partageant les mêmes vues devraient se former en fonction des thématiques afin d'obtenir des résultats politiques concrets. La participation à ce réseau pour le multilatéralisme n'est pas exclusive mais elle vise à contribuer de façon engagée et durable aux objectifs de l'Alliance pour le multilatéralisme.

La France et l'Allemagne sont prêtes, de concert avec d'autres partenaires, à jouer le rôle de moteur et de pivot pour ce réseau. En 2019 et 2020, Paris et Berlin utiliseront la présence de l'Allemagne au Conseil de sécurité comme membre élu comme une occasion de travailler ensemble au renforcement du multilatéralisme, en particulier à l'occasion de nos présidences successives du Conseil de sécurité à New York en mars et avril prochains.

À cet égard, nos partenaires européens et les institutions européennes jouent un rôle clé. L'Union européenne est une pièce maîtresse du système multilatéral. Le compromis et la recherche du juste équilibre sont inscrits au plus profond de son ADN. Nous, Européens, sommes donc un partenaire fiable pour ceux qui entendent préserver un ordre fondé sur des règles et qui sont disposés pour cela à endosser davantage de responsabilité. Nous constatons partout dans le monde une forte volonté d'œuvrer en ce sens. Il est grand temps de nous concerter plus étroitement et de bâtir un réseau solide et engagé permettant de préserver la diplomatie multilatérale des fausses promesses d'une action purement nationale, ainsi que d'une politique de puissance débridée. Qui le fera, sinon nous ? Et quand, si ce n'est maintenant ?

Alliance pour le Multilatéralisme
Conférence de presse conjointe de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères de la France et M. Heiko Maas, ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne
2 avril 2019

=Propos de M. Jean-Yves Le Drian =

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Heiko Maas et moi-même avons souhaité profiter du « jumelage » de nos présidences du Conseil de sécurité pour porter ensemble un message de soutien aux Nations Unies et à l'action multilatérale. C'est dans cet esprit que Heiko Maas et moi-même venons de tenir, à la Représentation permanente de l'Allemagne, une réunion de présentation de l'initiative « Alliance pour le multilatéralisme ».

Face au risque de déconstruction de notre édifice multilatéral, la France et l'Allemagne ont la conviction d'avoir un message à porter ensemble. Parce que nous sommes les mieux placés pour rappeler au monde ce que peuvent être les conséquences du repli sur soi, de l'unilatéralisme, de la libération de la parole extrémiste, du choc des nationalismes.

Depuis plusieurs mois, nous avons eu avec Heiko Maas, et avec plusieurs de nos homologues, des discussions régulières sur les défis auxquels la coopération internationale est aujourd'hui confrontée

Nous partageons un constat. Depuis plusieurs années, la remise en question dont les institutions multilatérales font l'objet a changé de nature. Ce ne sont plus seulement les institutions qui sont critiquées, pour leurs lourdeurs bureaucratiques, pour leur manque d'efficacité, mais ce n'est plus le fonctionnement des Nations Unies qui est critiqué – c'est la pertinence même de ces outils multilatéraux. Ce sont les principes mêmes qui sont au fondement de la coopération entre les Etats qui sont désormais battus en brèche.

A Munich, en février dernier, nous nous étions réunis avec les Ministres canadien et japonais pour évoquer les moyens de préserver notre acquis multilatéral, d'une manière qui à la fois soit constructive et inclusive, et qui n'exclue aucun partenaire, mais qui permette à tous ceux qui souhaitent coopérer davantage, à ceux que j'appelle les « puissances de bonne volonté », de marquer leur soutien à l'édifice multilatéral et de disposer d'un lieu d'échanges et de proposition.

C'est l'esprit de l'« Alliance pour le multilatéralisme » – dont l'idée originale revient à Heiko Maas, et j'en profite pour lui rendre hommage pour son sens de la formule. C'est en fait un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme et des Nations Unies – un engagement qui est ouvert à tous, et qui à terme doit profiter à tous.

Nous avons profité de notre temps de présence à New York pour présenter cette initiative à un nombre restreint de partenaires, dont nous savons qu'ils partagent notre préoccupation, mais aussi notre volonté d'aller de l'avant.

Notre objectif est double :

D'une part, montrer que les Etats qui soutiennent le multilatéralisme et sont attachés aux Nations Unies restent majoritaires. C'est une majorité qui a été longtemps silencieuse, parce que nous avons longtemps considéré la coopération internationale comme allant de soi. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui, et les Etats attachés au multilatéralisme doivent se faire connaître, et unir leurs forces et leurs voix.

L'autre objectif est de créer un réseau souple et agile d'Etats, prêts à soutenir des initiatives de coopération internationale renforcée, à former des coalitions de soutiens, à générer du consensus, dans un esprit constructif et ouvert.

La réunion d'aujourd'hui nous a permis d'échanger avec nos partenaires sur les sujets d'urgence internationale nécessitant un investissement accru. Beaucoup d'entre eux d'ailleurs regroupent les priorités que nous avons identifiées pour la présidence du G7 : lutte contre les inégalités mondiales, conséquences du développement des nouvelles technologies, urgence climatique et environnementale. Tous ces thèmes feront l'objet de notre part d'initiatives dans le cadre d'un multilatéralisme renouvelé.

La coopération n'est jamais le choix de la facilité. Mais c'est le choix de la sécurité – car il n'y a de sécurité que collective – et c'est la meilleure garantie de paix durable. C'est l'engagement que nous souhaitons renouveler, auprès de nos partenaires « de bonne volonté ».

Pour reprendre une expression que Heiko et moi-même avons récemment utilisée dans une tribune commune « qui, sinon nous » pour tenir ce discours, ambitieux et constructif ?

Donc nous poursuivrons donc cette initiative dans les prochains mois, avec pour objectif de réunir l'Alliance au niveau des Ministres et de présenter les premières initiatives dans le cadre de la 74e Assemblée générale des Nations Unies au mois de septembre, et d'ici là nous allons développer notre initiative et convaincre autour de nous.

[H.MAAS]

(...)

Q : Edie Lederer from Associated Press. On your initiative on multilateralism, could you tell us whether you have approached the US administration and what the reaction has been from President Trump's administration or whether you do plan to approach them, and try and get them to be part of this initiative ? Thank you.

MINISTRE : C'est une initiative qui vise à revitaliser le multilatéralisme. Elle se veut inclusive, elle veut faire en sorte que les fondamentaux du multilatéralisme restent les normes à partir desquelles les différents Etats membres des Nations unies saisissent les défis et les enjeux de la période. Qui veut venir nous rejoindre nous rejoint. Elle n'est organisée contre personne, sauf pour le développement du multilatéralisme.

[H.MAAS]



**Conseil de
l'Union européenne**

**Bruxelles, le 17 juin 2019
(OR. en)**

10341/19

**CONUN 69
ONU 65
DEVGEN 128
SUSTDEV 95
COJUR 6
COHAFA 58
COHOM 82
COARM 97
ENV 602
FIN 421
CLIMA 161
CYBER 207
CFSP/PESC 486
CSDP/PSDC 301**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	10258/19
Objet:	L'action de l'UE en vue de renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles - <u>Conclusions du Conseil (17 juin 2019)</u>

Les délégations trouveront en annexes les conclusions du Conseil sur l'action de l'UE en vue de renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles, adoptées lors de la 3700^e session du Conseil tenue le 17 juin 2019.

Conclusions du Conseil - L'action de l'UE en vue de renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles

1. Dans le monde interconnecté et en mutation rapide qui est le nôtre, nous dépendons d'un ordre international fondé sur des règles et avons besoin de règles définies d'un commun accord ainsi que d'institutions mondiales efficaces et inclusives, au sein et au-delà du système des Nations unies, pour assurer la paix, la sécurité, le respect des droits de l'homme, la prospérité et un développement durable pour tous. Le droit, les règles et les accords internationaux créent des conditions équitables pour les grands comme pour les petits pays. Un système multilatéral effectif, pertinent et résilient doit pouvoir faire face aux nouvelles réalités mondiales, doit rester fidèle aux règles et principes de la charte des Nations unies et doit encourager le règlement pacifique des différends entre États.
2. La promotion de solutions multilatérales, qui constitue un principe essentiel de l'action internationale de l'UE en vertu du traité sur l'Union européenne, s'impose de manière plus urgente que jamais. Ainsi qu'il ressort de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE, un multilatéralisme s'articulant autour des Nations unies constitue l'une des pierres angulaires de la politique extérieure de l'UE. Notre intérêt réside dans un système multilatéral qui est fondé sur des règles et des droits, protège les biens communs mondiaux, encourage les biens publics communs et procure des avantages aux citoyens en Europe ainsi que dans le monde entier. Une coopération passant par un multilatéralisme effectif reste le meilleur moyen de faire avancer les intérêts tant nationaux que collectifs.
3. En réaffirmant que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants et qu'ils doivent être mis en œuvre dans le monde entier, l'UE continuera à encourager une action internationale en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la dignité humaine, de la démocratie, de l'état de droit, du progrès social, de la solidarité et de l'égalité, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes, et des droits des personnes appartenant aux minorités.

4. Dans l'environnement géopolitique actuel, l'UE et ses États membres, en coopération étroite avec leurs partenaires, redoubleront d'efforts pour promouvoir et renforcer le multilatéralisme. L'une des principales priorités consistera à renforcer le soutien du public au multilatéralisme et à l'ordre international fondé sur des règles en démontrant les résultats de ce système aux citoyens.
5. Nous insistons sur la nécessité d'affermir encore la coopération et la cohésion internes au sein de l'UE. Nous réaffirmons que nous sommes fermement attachés à ce que l'UE parle d'une seule voix au sein des enceintes internationales compétentes.
6. Dans le contexte actuel d'incertitude à l'échelle mondiale et de défis posés au multilatéralisme et à l'ordre international fondé sur des règles, il est indispensable que l'UE joue un rôle de chef de file proactif, résolu et responsable sur la scène multilatérale. L'UE et ses États membres constituent des acteurs importants dans la définition du programme multilatéral et, collectivement, en tant que plus grand contributeur financier au système des Nations unies.
7. Nous ne pouvons relever les grands défis mondiaux de notre époque qu'en travaillant en partenariat avec d'autres, qu'il s'agisse d'États, d'organisations internationales et régionales, de la société civile, du secteur privé, des partenaires sociaux ou d'autres parties prenantes, et en soutenant la réforme du système multilatéral.

8. Dans ce contexte, le Conseil conclut que l'UE aspire à un système multilatéral efficace produisant des résultats en matière de gestion des défis mondiaux actuels et à venir. Le renforcement du système multilatéral s'articulera autour de trois axes d'action:

- Veiller au respect des normes et accords internationaux. L'UE et ses États membres prendront la tête des efforts visant à mettre en œuvre et à faire respecter les normes et accords internationaux qui permettent de fournir des biens publics mondiaux et protègent les générations futures. Il s'agit notamment du système des droits de l'homme des Nations unies fondé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que de la Convention européenne des droits de l'homme, de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, du programme 2030 et de ses dix-sept objectifs de développement durable, du programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de l'accord de Paris sur le changement climatique, d'un système commercial ouvert, équitable et fondé sur des règles, y compris une Organisation mondiale du commerce (OMC) efficace, des principes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en particulier les principes de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris, des accords internationaux de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements, notamment le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que d'initiatives diplomatiques spécifiques telles que le plan d'action global commun concernant l'Iran. L'UE défendra et encouragera le respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans le contexte de conflits et de crises complexes que nous connaissons aujourd'hui. L'UE continuera d'apporter son soutien à la Cour pénale internationale, qui constitue un instrument important dont dispose la communauté internationale pour lutter contre l'impunité et promouvoir un ordre international fondé sur des règles. L'UE soutiendra le principe de la responsabilité de protéger.

- **Étendre le multilatéralisme aux nouvelles réalités mondiales.** L'UE et ses États membres joueront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre d'un programme innovant dans des domaines où une gouvernance multilatérale accrue s'impose ou dans lesquels de nouveaux défis requièrent une action collective, en tirant parti de la capacité normative, de l'autonomie et de l'influence de l'UE. L'application de règles en matière de protection des données et de mesures visant à renforcer la cybersécurité montre la détermination de l'UE à définir des normes à l'ère numérique. L'UE utilisera des enceintes telles que les Nations unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Forum sur la gouvernance de l'internet, le Conseil de l'Europe et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour promouvoir l'établissement de normes dans ces domaines. Les technologies porteuses de changement, telles que l'intelligence artificielle, offrent des occasions sans précédent qu'il convient de saisir activement, tout en assurant un respect approprié des normes et des garanties éthiques, juridiques et en matière de droits de l'homme. Il existe d'autres exemples où une action collective s'impose: d'éventuels nouveaux systèmes d'armes, les nouveaux défis posés par l'avenir du travail, les crises sanitaires mondiales, l'environnement et les ressources naturelles, l'énergie renouvelable, les océans, la sûreté maritime, la lutte contre le terrorisme et l'espace extra-atmosphérique.
- **Réformer: adapter les organisations multilatérales à la finalité visée.** L'UE et ses États membres soutiendront les réformes nécessaires et la modernisation des institutions multilatérales telles que les organes et organismes du système des Nations unies (y compris la réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et le Conseil de l'Europe, et ils aideront ces institutions à s'adapter à un monde en mutation. Nous devrions prendre au sérieux les critiques formulées à l'encontre du fonctionnement de ces organisations et nous efforcer de rendre ces organisations plus efficaces, transparentes, démocratiques, représentatives et comptables de leurs actes. L'UE continuera à promouvoir la mise en œuvre des réformes du secrétaire général de l'ONU. Une coopération étroite entre les différents sièges des Nations unies est essentielle à cette fin.

9. Conformément à ces objectifs, l'UE et ses États membres prendront les mesures concrètes suivantes:

- **Renforcer le réseau de partenariats existant de l'UE et l'ouvrir à de nouveaux partenariats, y compris au moyen de coopérations thématiques avec des partenaires existants et nouveaux, afin de servir les intérêts de l'UE en optimisant les solutions coopératives aux problèmes communs. Cela supposera une communication innovante, une plus grande responsabilisation sur les engagements pris conjointement avec les partenaires, ainsi que de plus grandes synergies entre les actions diplomatiques bilatérales et multilatérales de l'UE avec ses partenaires, notamment en faisant une meilleure utilisation des leviers d'influence de l'UE en rapport avec l'accès au marché intérieur et l'aide financière.**
- **Continuer à jouer un rôle moteur au niveau mondial et à travailler avec les partenaires sur des questions essentielles telles que le Programme 2030 et l'accord de Paris sur le changement climatique. Le Conseil soutient les travaux en faveur d'un Pacte mondial pour l'environnement.**
- **Continuer à promouvoir et protéger les droits de l'homme, à soutenir la démocratie et l'État de droit ainsi que l'égalité des sexes, qui contribuent également à garantir la paix et la sécurité au niveau mondial, dans toutes les enceintes compétentes, à savoir notamment le Conseil des droits de l'homme, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que les organes des Nations unies créés en vertu des traités sur les droits de l'homme. L'UE continuera à collaborer avec les parties prenantes pour renforcer l'efficacité et l'efficacéité du Conseil des droits de l'homme, y compris son rôle de prévention des violations des droits de l'homme, et elle soutiendra le mandat et l'indépendance du Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme. L'UE continuera d'exhorter tous les États à accorder aux mécanismes des Nations unies et aux autres mécanismes disposant d'un mandat en matière de droits de l'homme un accès sans entraves à leur territoire.**

- **Renforcer le rôle de l'UE de garant de la sécurité internationale grâce à la prévention des conflits, à la médiation, au maintien de la paix et à la gestion des crises, en s'appuyant sur des moyens civils et militaires. Pour atteindre cet objectif, l'UE s'efforcera d'accroître l'efficacité de l'engagement multilatéral pour la paix et la sécurité grâce à des partenariats renforcés avec les Nations unies, dont la Commission de consolidation de la paix des Nations unies, la Banque mondiale, l'OTAN, l'OSCE et d'autres acteurs régionaux et sous-régionaux. Le renforcement de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE, notamment grâce à la CSP et au Fonds européen de défense, ainsi que la mise en œuvre intégrale du pacte en matière de PSDC civile, dotera l'UE d'une meilleure boîte à outils à cet égard et améliorera sa capacité à agir en tant qu'acteur de la sécurité et à agir de manière autonome, conformément aux conclusions du Conseil sur ce sujet.**
- **En ayant à l'esprit les menaces croissantes sur la paix et la sécurité internationales, œuvrer à la promotion et au renforcement de l'architecture du contrôle des armements, de la non-prolifération et du désarmement à l'échelle internationale, et veiller à la mise en œuvre effective des engagements pris. Pour préserver l'intégrité des normes établies, il est essentiel d'assurer le respect de l'obligation de rendre des comptes et de mettre fin à l'impunité. Les initiatives visant à faire face à un paysage en évolution rapide, en matière d'armement conventionnel, d'armes de destruction massive et de technologies émergentes, doivent être étudiées et développées dans les enceintes multilatérales appropriées.**
- **Réaffirmer l'application du droit international dans le cyberspace en coordonnant une position de l'UE dans les discussions à venir sur les questions ayant trait au domaine cyber dans le contexte de la sécurité internationale. À cet égard, promouvoir les efforts de l'UE pour assurer la stabilité et la prévention des conflits dans le cyberspace, qui comprennent la mise en œuvre de normes de comportement responsable des États, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de confiance au niveau régional, et le recours au cadre pour une réponse diplomatique conjointe de l'UE face aux actes de cybermalveillance.**

- **Maintenir le rôle de chef de file exercé par l'UE dans les efforts de préservation et de renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles, articulé autour de l'OMC, dans toutes ses fonctions, afin de s'assurer qu'il peut effectivement faire face aux défis actuels du commerce mondial.**
- **Promouvoir la coopération transrégionale en tant qu'élément essentiel de l'ordre multilatéral et dialoguer avec les acteurs régionaux coopératifs sur la base d'intérêts mutuels, en particulier avec l'Union africaine, l'Organisation des États américains, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et les organisations sous-régionales, ainsi qu'avec des groupes actifs dans les enceintes multilatérales (par exemple, l'Organisation de la coopération islamique, le G77 et le mouvement des non-alignés). Entreprendre de nouvelles démarches concrètes pour approfondir les coopérations trilatérales comme, par exemple, celle entre l'Union africaine, l'UE et l'ONU, sur des questions d'intérêt commun. Intensifier la coopération avec d'autres partenaires européens, en particulier les pays candidats, le Conseil de l'Europe et l'OSCE, ainsi qu'avec d'autres institutions et enceintes internationales telles que le G7, le G20, l'OTAN, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fonds monétaire international et l'OCDE.**
- **L'UE continuera de travailler avec ses partenaires dans le monde entier pour traiter conjointement les migrations et les déplacements forcés, conformément aux conclusions du Conseil européen et du Conseil sur ce sujet.**
- **Renforcer l'engagement de l'UE en faveur d'une meilleure mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité en intégrant systématiquement une perspective de genre dans les politiques de l'UE, sur la base d'une analyse comparée selon le sexe et d'une collecte améliorée des données ventilées par sexe. L'engagement de l'UE devrait considérer l'égalité des sexes ainsi que la participation et l'autonomisation des femmes comme une condition préalable nécessaire pour aborder efficacement le continuum de la paix et des conflits.**

- **Renforcer les partenariats avec les jeunes et leurs organisations, y compris en mettant en œuvre le Programme 2030, notamment en matière de lutte contre le changement climatique ainsi que de contribution à la paix et à la sécurité et de promotion du travail décent.**
- **Approfondir notre approche du multilatéralisme associant de multiples parties prenantes, en interagissant plus effectivement avec la société civile, les personnes qui défendent les droits de l'homme, les ONG, les médias, le secteur privé et les partenaires sociaux, les services culturels et le monde des entreprises, y compris le secteur technologique, les milieux universitaires et les autorités locales, dont la contribution à l'élaboration de réponses d'envergure mondiale est importante.**
- **Chercher à utiliser les financements de l'UE et de ses États membres au profit du système multilatéral aux niveaux national, régional et mondial, à l'appui de certaines priorités stratégiques, y compris de priorités en matière de coopération au développement, dans le respect des critères élaborés pour l'aide publique au développement et des principes relatifs à l'efficacité de l'aide au développement.**
- **S'orienter vers une approche plus stratégique du financement volontaire de qualité par l'UE et ses États membres, au profit de fonds clés, de programmes et d'agences spécialisées des Nations unies. Donner un degré de priorité élevé au soutien prévisible et pluriannuel aux actions que les Nations unies mènent par l'intermédiaire de plusieurs agences, y compris par le financement des activités de base et le financement groupé inter-agences, le cas échéant. Appuyer l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations unies, demandant que chacun des États membres des Nations unies s'acquitte intégralement de ses obligations financières envers l'organisation dans les temps, de manière à ce que les finances des Nations unies puissent redevenir saines et viables. En tant que donateur humanitaire majeur, l'UE et ses États membres continueront de promouvoir le respect des principes humanitaires, s'efforceront d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de la réponse humanitaire et soutiendront les efforts déployés en vue d'élargir le groupe des donateurs au sein du système international, pour un financement humanitaire approprié.**

- Poursuivront, en la renforçant, la coopération européenne étroite au sein du Conseil de sécurité de l'ONU et sur les questions en rapport avec le Conseil de sécurité, en s'appuyant sur les mécanismes existants et les meilleures pratiques. L'UE continuera à promouvoir et à faciliter les efforts de concertation entre les États membres de l'UE qui sont également membres du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que les échanges d'informations entre eux, avec les autres États membres et avec la Haute représentante de l'UE. Renforcer la coordination des États membres de l'UE au sein de l'Assemblée générale des Nations unies et dans l'ensemble du système des Nations unies, en s'appuyant sur les travaux en cours et sur les meilleures pratiques dans ces domaines. Appuyer la candidature à des postes élevés au sein d'organisations multilatérales de personnes qui sont expérimentées, bien qualifiées et soucieuses d'une gestion efficace, y compris, le cas échéant, des candidat(e)s des États membres de l'UE.
 - Intensifier la diplomatie publique afin de promouvoir le multilatéralisme, à l'occasion, par exemple, des célébrations du 75^e anniversaire des Nations unies, du 40^e anniversaire du Centre international de Vienne, du 50^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires, du 25^e anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Pékin et du 20^e anniversaire du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité en 2020. L'UE et ses États membres amélioreront la coordination et la transmission de messages lors d'événements clés tels que la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies et se livreront à un nouveau discours narratif positif sur les droits de l'homme universels, comme dans le cadre de l'initiative "Good Human Rights Stories".
 - Instaurer un dialogue avec des partenaires et des enceintes ayant lancé ou renforcé des initiatives en matière de connectivité afin de promouvoir l'approche de l'UE envers une infrastructure durable, inclusive, transparente et de qualité.
10. Associant leur expérience, leur financement et leurs ressources, l'UE et ses États membres travailleront en étroite collaboration et en répartissant la charge, et feront preuve d'unité et de solidarité pour afficher la présence de l'UE sur la scène mondiale et traduire en actes concrets ce programme en faveur du multilatéralisme.

11. **La mise en œuvre des présentes conclusions du Conseil est une entreprise commune et une coresponsabilité des institutions de l'UE et des États membres. Forts de l'engagement de l'UE en faveur du multilatéralisme, les institutions de l'UE et les États membres de l'UE traduiront conjointement par des mesures concrètes les propositions formulées au point neuf. Le Conseil assurera un suivi régulier de la mise en œuvre des présentes conclusions, sur la base des contributions de la Haute représentante, de la Commission et des États membres, et il fera le point des progrès généralement accomplis en 2020, en vue d'élaborer d'autres propositions concrètes, le cas échéant.**

La philanthropie privée pour le développement



Résumé

Pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), il faudra mobiliser un volume plus important de ressources par rapport aux moyens actuellement déployés, en particulier dans les pays en développement. Le rôle que jouent les fondations privées dans la promotion du développement durable suscite une attention considérable. Ces fondations sont des sources établies de financements mais aussi d'approches novatrices à l'appui du développement durable. Elles sont toutefois confrontées à deux obstacles majeurs, qui les empêchent d'exploiter pleinement leur potentiel en matière de développement. En premier lieu, le manque de données fiables et publiques sur les apports philanthropiques a entravé la capacité des chercheurs, des donateurs, des gouvernements et de la communauté philanthropique elle-même à comparer ou agréger des données afin d'analyser avec exactitude la contribution des fondations au développement. En deuxième lieu, les organismes d'aide publique, les gouvernements et la société civile n'appréhendent que partiellement les priorités des fondations et leurs pratiques en matière de partenariat, ce qui, dans une certaine mesure, les a empêchés de collaborer plus étroitement avec ces fondations.

Dans ce contexte, les analyses et données de l'OCDE au cœur de ce rapport novateur fournissent une évaluation quantitative et qualitative assise sur des données mondiales et comparables inédites qui renseignent sur l'étendue et les modalités de l'appui philanthropique au développement. Le rapport présente des données et informations qualitatives sur les ressources allouées au développement par les fondations philanthropiques, et sur les priorités retenues, les canaux de mise en œuvre et les liens entretenus avec d'autres acteurs du développement.

Une définition des apports philanthropiques privés à l'appui du développement a été élaborée aux fins de l'enquête qui sous-tend le rapport, dans un souci de comparabilité avec les statistiques du CAD-OCDE sur le financement du développement, par exemple les apports d'APD. L'expression « apports philanthropiques privés à l'appui du développement » désigne les transactions du secteur privé qui sont principalement destinées à promouvoir le développement économique et la prospérité des pays en développement et qui proviennent des fonds des fondations (dotations, dons reçus d'entreprises et de particuliers, redevances, placements, loteries, etc.).

Le présent rapport s'intéresse principalement aux fondations qui œuvrent en faveur du développement, mais ses conclusions et ses recommandations présentent une utilité pour un ensemble plus vaste de responsables de l'action publique, d'organisations de la société civile ou de sociétés privées désireuses de nouer des partenariats avec les fondations.

Principales conclusions

- Si les apports de source philanthropique demeurent modestes en volume par rapport à l'aide publique au développement (APD), ils semblent jouer un rôle majeur dans des secteurs essentiels comme celui de la santé. Les fondations philanthropiques

ont consacré 23,8 milliards USD au développement au cours de la période 2013-2015, soit 7,95 milliards USD par an en moyenne. Si ces apports représentent toujours une faible part de l'APD (5 % du total de la période triennale) et du financement du développement en général, les fondations sont devenues des partenaires clés dans certains domaines. Ainsi, en 2013-2015, dans les secteurs de la santé et de la santé génésique, l'aide apportée par les fondations représentait la troisième source de financement pour les pays en développement, derrière les États-Unis et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Dans le seul domaine de la santé, les fondations philanthropiques privées étaient même la source la plus importante de financement du développement.

- Les sources des apports philanthropiques en faveur des pays en développement sont fortement concentrées. Sur les 143 fondations couvertes par l'enquête, la Fondation Bill et Melinda Gates était de loin le donneur philanthropique le plus important, avec un apport représentant près de la moitié du total (49 %). En outre, au cours de la période 2013-2015, 76 % des apports philanthropiques provenaient de 20 fondations seulement.
- Les fondations philanthropiques préfèrent investir dans des économies à revenu intermédiaire stables, par le truchement de partenaires établis et de premier plan tels que les organisations internationales et les ONG. Le rapport montre que 67 % des apports philanthropiques étaient destinés à l'Inde (7 % du total), suivie du Nigéria, du Mexique, de la Chine, de l'Éthiopie ou de l'Afrique du Sud. Seul un tiers de l'aide ventilable par pays concernait les pays les moins avancés (28 %). Par ailleurs, les apports philanthropiques (97 %) étaient déployés presque exclusivement par le biais d'institutions intermédiaires, ou « canaux d'acheminement ». Selon le rapport, une part importante des apports des fondations, en particulier dans le secteur de la santé, est acheminée par le biais d'organisations internationales ou de grandes ONG internationales telles que l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Programme de technologies appropriées en matière de santé (PATH), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ou Rotary International.
- Dans certains pays en développement, les apports philanthropiques internes jouent un rôle important. Les fondations philanthropiques situées dans les pays en développement interviennent largement au niveau du pays. En conséquence, les apports philanthropiques internes représentent dans certains pays une part importante du total mondial (83 % en Turquie, 60 % au Mexique et 35 % en Chine). Les apports transfrontaliers Sud-Sud sont toutefois limités et proviennent principalement de fondations aux Émirats arabes unis, au Panama, au Nigéria et à Hong Kong, Chine.
- Les fondations philanthropiques apprécient les partenariats car ils favorisent la participation à des alliances avec des gouvernements, des donateurs, des entrepreneurs sociaux ou des organisations de la société civile. Les données mettent à mal le stéréotype selon lequel les fondations éviteraient consciencieusement de collaborer avec d'autres partenaires au développement au niveau des pays. En réalité, la plupart des fondations interrogées aux fins de l'enquête déclarent coopérer systématiquement avec les gouvernements et les donateurs – 67 % et 45 % respectivement – dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de leurs programmes et projets.

Principales recommandations

- Les fondations pourraient rechercher une coordination plus étroite avec les gouvernements et la communauté des donateurs, en particulier dans des grandes catégories de pays (pays à revenu intermédiaire) et secteurs clés (santé et éducation). Alors que les données concernant la coordination et la collaboration directes entre les fondations et les fournisseurs d'APD sont limitées, on peut présumer qu'il existe un certain chevauchement entre les initiatives des fondations philanthropiques et celles qui sont financées par l'APD. Par conséquent, une collaboration plus étroite dans les pays à revenu intermédiaire et dans les secteurs clés soutenus par les fondations philanthropiques favoriserait un renforcement mutuel des efforts déployés par les fondations, dans le respect des stratégies nationales de développement et en complément d'autres initiatives existantes, au lieu de faire doublon. Des plateformes de dialogue philanthropique dédiées, en particulier au niveau sectoriel, pourraient offrir un socle stable qui faciliterait le dialogue et les partenariats.
- Les gouvernements des pays en développement pourraient rendre le contexte encore plus favorable à l'action philanthropique par le biais de la réglementation, ou d'une adaptation de la réglementation, par exemple en créant un statut juridique propre aux fondations, distinct de celui des organisations de la société civile, ou en ayant recours à des incitations fiscales. Les conséquences non souhaitées devraient également être envisagées : certaines lois antiterroristes ou réglementations contre le blanchiment de capitaux peuvent avoir des effets catastrophiques sur la capacité des fondations de soutenir des ONG partenaires sur le terrain.
- La communauté des donateurs pourrait adopter des approches plus systématiques en matière de collaboration avec les fondations. Il s'agirait par exemple d'élaborer des stratégies de coopération qui reconnaissent la contribution financière et non financière des fondations à l'appui du développement (indépendamment de l'objectif de levée de fonds), de désigner des points de contact chargés de nouer et d'entretenir des relations et de collaborer avec les fondations, de mettre sur pied des programmes d'échange de personnel entre les fondations et les donateurs institutionnels et d'adopter des modèles de partenariat plus souples prenant en compte les contraintes des petites fondations.
- Les fondations pourraient davantage mettre à profit les plateformes existantes aux niveaux mondial, régional et local afin d'améliorer la transparence et la disponibilité des données relatives aux apports philanthropiques à l'appui du développement. Il existe déjà de nombreuses initiatives nationales et internationales relatives à la notification, telles que les statistiques du CAD-OCDE sur le financement du développement (auxquelles participent déjà la Fondation Bill & Melinda Gates et United Postcode Lotteries), 360giving, Glasspockets et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Par ailleurs, des réseaux comme netFWD, avec le Foundation Center, WINGS et d'autres, devraient encourager le secteur philanthropique à partager l'information et à contribuer à faire des données un bien public mondial.

LA PHILANTHROPIE PRIVÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT © OCDE 2018

La philanthropie privée pour le développement

Résumé

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264303973-3-fr>

OECD publishing

Infographie : La philanthropie pour le développement en un coup d'œil

143

fondations
de par le monde ont donné...



USD 24 MILLIARDS

28%

l'Afrique

33%

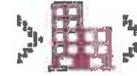
Pays les moins
avancés
& autres
Pays à faible
revenu

53%

pour l'accès à la santé
et les politiques
en matière de
population,
santé et fertilité

97%

ont été distribués
par des
organisations
intermédiaires



LA FONDATION BILL &
MELINDA GATES

Citigroup Investment Fund Foundation	747.5
Susan T. Buffett Foundation	724.6
Dutch Postcode Lottery	688.4
Ford Foundation	613.4

11 027.2

5 PLUS GRANDES
FONDATIONS
PHILANTHROPIQUES

MILLIONS USD (2013-2016)

LES ECHOS Publié le 24/09/18

Multilatéralisme : vers la fin de l'ordre occidental

Par Virginie ROBERT

ANALYSE. L'assemblée générale des Nations unies s'est ouverte lundi à New York sans les dirigeants chinois, indien et russe. Un signe supplémentaire que l'ordre international tel que nous le connaissons a vécu : son épice se déplace vers l'est, avec de nouvelles règles et un nouvel **acteur majeur, la Chine.**

Cette année, ni Xi Jinping, ni Narendra Modi, ni Vladimir Poutine ne seront présents à l'assemblée générale des Nations unies à New York. La Chine et l'Inde seront pourtant les puissances démographiques et économiques majeures du XXI^e siècle, et la Russie est une puissance régionale qui compte, grâce à son engagement militaire. Ces absences font mieux que souligner en creux la perte d'influence de l'organisation, elles mettent en lumière un fait majeur : un autre ordre multilatéral est en train de naître, dont l'Occident sera cette fois le parent pauvre. On aurait pu avoir l'impression, depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, que les Etats-Unis étaient les champions de la charge contre le multilatéralisme. Avec son programme d'« America First », où la relation bilatérale et le protectionnisme sont préférés, le président américain n'a ménagé ses coups de boutoir à aucune institution, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aux Nations unies. Convaincu que ces arrangements entre amis lui rapportaient finalement assez peu, il préfère améliorer son jeu en profitant du rapport de force dont il dispose.

Deux chocs

En réalité, la déliquescence de l'organisation de l'ordre mondial telle que nous la connaissons est plus ancienne. Elle date de deux chocs successifs. Celui du 11 septembre 2001, puis de la crise financière de 2008, qui ont débouché sur une « contestation de l'ordre occidental », explique le diplomate Jean-David Levitte. Jusque-là, les Brics (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) avaient profité de la globalisation pour moderniser leurs économies et asseoir leur statut de puissances émergentes. L'attentat du 11 septembre est perçu comme un refus des valeurs libérales occidentales, tandis que la crise financière - dont les économies émergentes vont être une des premières victimes - les ébranle profondément. Si elles ont été favorables à la mondialisation, elles souhaitent désormais en réécrire les règles. En commençant par refuser l'occidentalisation. D'où l'hindouisme triomphant de Modi ou l'exaltation de la Turquie de Soliman par Erdogan.

Arrimés à la Chine

Cela est possible grâce à la formidable locomotive qu'est devenue la Chine, derrière laquelle beaucoup de pays souhaitent s'arrimer. En quarante ans, elle s'est profondément enrichie et transformée. Sa nouvelle puissance lui permet de réorganiser l'ordre international comme elle le voit, autour de l'empire du Milieu. Elle veut devenir le leader technologique du XXI^e siècle, se réarme et se crée des obligés et des débouchés sur la moitié de la planète avec son programme « one belt, one road ». Elle finance la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, qui entend marcher sur les plates-bandes du FMI comme de la Banque mondiale.

Enfin, la Chine soutient de nouvelles instances intergouvernementales, comme l'Organisation de coopération de Shanghai. Conçue comme une réponse à l'effondrement de l'URSS qui promeut la coopération économique et sécuritaire, celle-ci réunit la Russie, la Chine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan. L'an passé, elle a accueilli l'Inde et le Pakistan. Au final : 3,2 milliards d'habitants et un PIB combiné de 37.000 milliards de dollars. Et, contrairement aux Etats-Unis, la Chine continue d'investir dans les organisations internationales de l'après-guerre, réclamant ou conquérant davantage de poids autant au FMI qu'aux Nations unies, et profite à loisir de la tribune de Davos.

Nouvel épicentre

Le multilatéralisme est donc loin d'être mort. Mais son épicentre a bougé. Il n'est plus sur la 47^e rue Est à New York, qui a démontré son impuissance à résoudre les conflits, notamment la crise syrienne. Surtout, les solidarités et les ambitions sont différentes. Les émergents se tiennent les coudes et se retrouvent sur des valeurs anti-occidentales, et surtout non interventionnistes. L'Inde est collée à la Russie, la Chine anime une coalition hétéroclite d'obligés, du Pakistan à la Corée du Nord. De nombreux pays d'Afrique ou d'Amérique latine peuvent y trouver leur compte, soit par intérêt économique, soit par anti-américanisme. Poutine s'intéresse davantage à l'organisation de Shanghai qu'à réintégrer un G8 dont il sait que la France et le Royaume-Uni seront sortis dès 2030 pour faire la place, d'ici à 2050, à l'Indonésie, au Brésil et au Mexique. Pour les Occidentaux, expliquait récemment Hubert Védrine aux « Echos », *« il est urgent de trier entre ce qui est fondamental et ce qui peut relever d'un compromis avant que les Chinois ne nous mettent devant le fait accompli »*.

Alliances tactiques

Dans son dernier ouvrage, « Quand le Sud réinvente le monde » (La Découverte), l'expert en relations internationales Bertrand Badie décrit la fin d'un système international westphalien - qui tire son nom de la paix de Westphalie en 1648, et qui s'organisait autour d'Etats, de souveraineté, de territorialité. A la faveur de la globalisation, explique-t-il, *« on découvre que la stabilité internationale ne dépend plus tellement de l'équilibre de puissances, mais de l'équilibre très précaire des conditions sociales. Autrement dit, le positionnement du faible et son excès d'impuissance deviennent presque mécaniquement la source des grandes menaces qui pèsent sur la stabilité de l'ensemble. »* Le printemps arabe et ses conséquences, la crise grecque qui a menacé l'édifice européen, en sont des illustrations. L'auteur note également que, désormais, l'acteur régional, voire l'acteur local, détient plus de capacités que l'acteur mondial. Pour preuve, Iran, Turquie, mais aussi groupes terroristes ont une capacité d'action supérieure à celle de puissances mondiales dans le conflit syrien.

Lors de son discours aux ambassadeurs, fin août, Emmanuel Macron constatait lui-même que *« les nationalismes se sont réveillés. L'Europe affaiblie est affaiblie. Le système multilatéral est remis en cause par des acteurs moyens et des régimes autoritaires. »* Le président français a néanmoins une réponse *« pour une refondation en profondeur de notre ordre mondial »*. Il s'agit de construire des alliances tactiques pour *« la protection des biens communs mis en danger par la crise du multilatéralisme et la politique des Etats-Unis »*. Climat, éducation, santé, espace numérique, commerce international : une stratégie multilatérale qui se gère chapitre par chapitre, et qui dépasse les seuls Etats, puisqu'il est impératif, à l'instar de la COP 21, d'inclure un maximum d'acteurs non étatiques.

ANALYSES DE L'IRIS

Belt and Road Initiative (BRI) : une lecture économique

28 novembre 2017- Par Emmanuel Hache

Baptisé *One Belt, One Road* (OBOR) en 2013, lors du discours du président Xi Jinping à Astana, au Kazakhstan, l'Initiative BRI (*Belt and Road*, littéralement ceinture et route) fait à l'heure actuelle l'objet de multiples commentaires et suscite admiration, crainte ou incompréhension de la part de nombreux analystes ou du grand public. Qualifiée par certains de plus grand projet d'investissements depuis le plan Marshall de l'après Deuxième Guerre Mondiale (Naibantoglu, 2017)[1], l'Initiative BRI est symptomatique de la difficulté à appréhender le volontarisme de la Chine en ce début de 21^e siècle. Près de 40 ans après la politique d'ouverture de l'économie chinoise impulsée par Deng Xiaoping – alors vice-Premier ministre et vice-Président du Parti communiste – le développement chinois et son lien avec l'ouverture extérieure se révèle toujours aussi multiforme.

La Chine a ainsi émis le désir de construire une nouvelle histoire du monde à travers ses investissements et le *storytelling* réalisé par Pékin est en parfaite adéquation avec la notion de connectivité. Si l'Asie centrale reste le voisinage privilégié des investissements chinois dans les infrastructures, c'est bien toute l'économie mondiale qui pourrait être, à terme, bouleversée par l'ambition de Pékin. En effet, l'Initiative de « la ceinture et de la route » englobe près de 65 pays asiatiques et européens, représentant près de 55 % du PIB mondial, 70 % de la population mondiale – 4,4 milliards d'habitants –, 75 % des réserves énergétiques mondiales, pour une durée d'investissement pour l'ensemble des projets d'environ trente à trente-cinq ans. Le coût estimé des premiers projets est de l'ordre de 900 milliards de dollars et on évoque des prêts, de la part de la Chine, pouvant atteindre 8 trillions de dollars pour les infrastructures à venir dans les différents pays traversés.

La connectivité se décline sous des formes commerciales (facilitations, baisse des droits de douanes, contrats de gré à gré, etc.), financières (prêts), humaines (main-d'œuvre, éducation) et, bien évidemment, sous l'angle de la construction d'infrastructures (portuaire, routière, énergétique, communication, etc.). Au-delà des chiffres et des annonces, c'est peut-être une nouvelle révolution des échanges mondiaux et de la division internationale du travail qui est en train de naître avec le projet BRI.

Le projet BRI : acte 4 de la politique d'ouverture chinoise et réponse à la problématique économique interne de rééquilibrage de la croissance ?

Dès 1979, ont été mises en place sur le territoire chinois, des zones économiques spéciales (ZES) à Shantou, Xiamen, Zhuhai et Shenzhen, dans les provinces du Guangdong et du Fujian. Les deux premières avaient la particularité d'avoir des liens assez étroits avec la diaspora chinoise ; les deux suivantes disposaient d'une proximité géographique avec Macao et Hong-Kong. La Chine cherchait alors avant tout à attirer des investissements directs étrangers (IDE) afin de bénéficier de transferts de technologies et d'acquiescer des méthodes modernes de gestion.

Près de quarante ans après le lancement de cette politique, la Chine est devenue un acteur majeur sur le marché des IDE internationaux. Faibles au début des années 1980, ces investissements ont enregistré une croissance marquée après la mise en place des réformes de 1992, pour dépasser les 100 milliards de dollars au début des années 2000. Longtemps considérée comme un unique pays d'accueil, la Chine est même

désormais exportatrice nette d'IDE. Les flux sortants sont ainsi passés de 7 à plus de 180 milliards de dollars entre 2001 et 2016.

Dès le début des années 2000, Pékin a mis en place un système de régulation pertinent et efficace pour conquérir les marchés extérieurs : support pour la mise en place de structures compétitives, mise en réseau des firmes qui investissent à l'étranger, encouragement d'IDE favorisant le développement économique du pays (matières premières, renforcement de la base technologique, etc.).

Cette politique du « Go Global » a permis une forme de consolidation du développement économique chinois. Couplée à l'adhésion à l'OMC en décembre 2001, elle a constitué une étape complémentaire de la stratégie d'ouverture menée depuis la fin des années 1970, qui a notamment permis une émancipation des entreprises chinoises du marché intérieur pour répondre à une triple logique de sécurité énergétique, de développement à l'international et de restructuration. Le projet BRI peut être perçu comme une continuation logique de la politique d'ouverture de la Chine après les volets des ZES (1978), du Go Global (2000) et de l'accession à l'OMC (2001).

Toutefois, il devrait également être étudié au regard de la stratégie économique et commerciale actuelle de Pékin. En effet, le projet BRI permettrait une convergence entre la politique économique intérieure chinoise et sa politique extérieure. Vecteur de réduction des inégalités régionales et sociales sur le territoire chinois, le projet BRI répondrait aussi à la problématique de rééquilibrage de la croissance chinoise en faveur de la consommation, tout en satisfaisant l'objectif de civilisation écologique énoncé depuis près de 10 ans. Une accélération de l'intégration régionale avec les pays traversés par les routes de la soie permettra ainsi aux entreprises chinoises de développer leurs activités industrielles hors du territoire ou d'optimiser les industries existantes sans développement de nouvelles capacités. En outre, le projet BRI devrait permettre à la Chine de sécuriser ses approvisionnements en matières premières énergétiques, ce qui induirait un bénéfice certain en matière de sécurité énergétique. En matière d'emplois, le projet est également important puisqu'il pourrait permettre d'assurer une transition pour les ouvriers du secteur industriel dont les industries sont en cours de rationalisation sur le territoire, en leur offrant la possibilité d'emplois à l'extérieur du territoire. Enfin, en matière d'échanges extérieurs, la Chine, qui a déjà remplacé la Russie dans de nombreux pays d'Asie centrale comme principal fournisseur de biens manufacturés, pourra accéder via l'intensification du réseau d'infrastructures à de grands marchés émergents en croissance (Iran, Turquie) ou arrivés à maturation (Russie).

Les infrastructures durables comme justification économique du projet BRI

Les investissements en infrastructures durables constituent l'architecture du projet BRI. La Banque asiatique de développement (ADB) a estimé à environ 26 trillions de dollars les besoins nécessaires en infrastructures entre 2016 et 2030 en Asie, soit 1,7 trillon de dollars par an, contre une dépense d'investissement actuellement réalisé d'environ 881 milliards de dollars. Or, selon l'ADB, les banques de développement ne pourront répondre qu'à environ 2,5 % des sommes nécessaires à l'horizon 2030. Dans un environnement monétaire où les taux d'intérêt sont excessivement bas, la question d'un investissement massif dans les infrastructures se pose réellement. L'Union européenne à travers le plan Juncker a souhaité initier cette politique, sans toutefois obtenir d'importants résultats en matière de volume d'investissements. Les pays asiatiques ont certainement un tropisme plus important pour les investissements dans les infrastructures : nombre d'entre eux ont enregistré des taux de croissance marqués de ces derniers dans leur processus de développement. Ainsi, dans les années 1990, il n'était pas rare d'observer des taux d'investissement dans les infrastructures en Chine de l'ordre de 15 à 20 % l'an, des chiffres qui ont permis un décollage économique du pays. Dans ce schéma, la Chine a suivi les exemples du Japon et de la Corée du Sud, dont les taux d'investissement dans les infrastructures étaient proches ou

supérieurs à 10 % par an dans les années 1980.

Une justification économique : le lien entre Investissement dans les Infrastructures et croissance

L'ensemble de cette architecture institutionnelle chinoise constitue le socle financier du projet BRI. Si certains s'interrogent sur l'efficacité globale du système et sur la concurrence qui pourrait exister entre ces différentes institutions, force est de constater que l'ensemble de ces vecteurs financiers permet de crédibiliser l'initiative chinoise pour l'ensemble des acteurs et permet d'envisager des effets de levier importants de la part du secteur privé.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun exercice d'évaluation macroéconomique du projet BRI pour la Chine ou pour les différents pays traversés par les routes terrestres et maritimes. Cette absence d'évaluation est préjudiciable car elle interdit de mesurer les externalités positives (ou négatives) du projet en matière de production, d'emplois et finalement de bien être pour les populations. L'exercice reste difficile car l'évaluation du projet BRI devrait légitimement passer par une évaluation multicritère mêlant impacts macroéconomiques (croissance, emploi, investissements, etc.), impacts environnementaux (consommation énergétique, émissions de CO₂), degré d'ouvertures des économies, dépendances énergétiques, etc. Deux effets sont particulièrement difficiles à mesurer : l'impact sur les investissements privés et les effets d'évictions possible en raison des investissements chinois et les effets de diffusion régionaux des investissements dans les infrastructures.

Il est dès lors intéressant de rappeler quelques faits stylisés sur la relation entre investissements dans les infrastructures et croissance. Les multiplicateurs d'investissements diffèrent selon le type d'investissement réalisé et, dans le cadre spécifique des investissements dans les infrastructures, selon le type d'infrastructures (écoles, bâtiments, centres de R&D, ponts, routes, voies ferrées, etc.). Ils peuvent être ainsi plus ou moins élevés et étalés dans le temps. On considère ainsi généralement que les infrastructures lourdes (construction d'aéroports, ponts, routes, voies ferrées, etc.) ont des externalités positives plus importantes sur la croissance. Toutefois, leur mode de financement n'est pas neutre et l'impact est moindre si elles sont financées par l'impôt plutôt que par un accroissement du déficit public. Dans tous les cas, les effets multiplicateurs vont également varier selon le niveau d'infrastructures déjà existant sur le sol national. Natixis (2013)[3] a ainsi mené une étude sur les conséquences des investissements en infrastructures sur la production en Europe, mais a également estimé un multiplicateur d'investissement. Ce dernier a été estimé à 14 pour la zone euro, ce qui signifie qu'un euro investi dans les infrastructures de transport pourrait générer jusqu'à 14 euros de PIB dans la zone.

La plupart des études mettent en exergue un lien entre infrastructures et croissance de la production en raison notamment d'une augmentation de la productivité des facteurs. Le Fonds monétaire international (FMI) estime ainsi qu'1 % d'investissement dans les infrastructures génère 1,5 % de croissance. Veganzones (2000)[4] reprenant les travaux de Meade (1952) ou Hirschman (1958) explique que les infrastructures sont porteuses d'un principe de potentialité. Ainsi les infrastructures auraient la capacité de rendre possible différentes potentialités économiques : l'activité de transport est stimulée par l'accroissement du réseau routier ou ferré, l'activité économique peut être soutenue par des investissements dans le secteur électrique, etc. Meade (1952) met, lui, en exergue le principe de potentialité directe lié à l'utilisation directe de l'infrastructure (usage du transport en raison de la construction d'une route) et indirecte liés aux externalités sur les autres secteurs d'activités (le secteur de la construction bénéficie d'un arrivage de matériaux plus fréquents et plus rapides en raison de la construction de la route, etc.). Dans tous les cas, la construction d'infrastructures a un impact direct sur la productivité des facteurs. Cette hausse de la productivité passe par une réduction des coûts de production résultant des externalités de l'infrastructure

et par effet immédiat d'une hausse de la rentabilité des projets et *in fine* une amélioration de la compétitivité. Dès lors, rien d'étonnant à ce que les infrastructures de transports et plus généralement de logistiques soient parmi les plus génératrices d'externalités sur la production puisqu'elles constituent des nœuds de coordination dans le système économique actuel. Dans son rapport sur les infrastructures, la Banque mondiale (2014) pointait du doigt l'importance des coûts de transport dans la compétitivité des pays. Dans le cas du projet BRI, il n'est pour l'instant pas question d'infrastructures sociales mais plutôt d'infrastructures économiques et plus particulièrement d'infrastructures de transports ou liées à la logistique (entrepôt, etc.). Dès lors, on peut considérer que le projet BRI possède les ingrédients majeurs pour générer de nombreuses externalités économiques : une intensification des échanges entre les différents pays traversés, un accroissement de la taille du marché régional et la possibilité de générer de nombreuses économies d'échelles mais également la mise en place d'une nouvelle forme de division du travail intra-zone.

En définitive, la création d'une chaîne d'infrastructures régionales permet d'anticiper une multiplication des échanges économiques, mais également une modification des marchés du travail et une diffusion plus rapide du progrès technique. Peut-on dès lors qualifier de bien public régional ou mondial le projet BRI ? L'objectif économique sous-jacent du projet devrait permettre à la Chine de répondre à des objectifs internes, mais également de favoriser et de générer des complémentarités spatiales ou sectorielles et de nombreuses synergies entre les différents pays traversés. De manière théorique, les externalités spatiales pourraient être nombreuses : importation de technologie à faible coût, création d'une chaîne de valeur régionale, accès aux différents marchés régionaux, désenclavement, etc. Et le projet chinois pourrait ainsi réaliser ce que peinent à faire les différentes Banques de développement internationales. Véritable maître d'œuvre du projet BRI, la Chine cherche ainsi à favoriser la création de biens publics mondiaux. Deux conditions sont dès lors nécessaires : éviter la construction d'éléphants blancs et d'infrastructures improductives ; améliorer la transparence dans la gestion des projets. Ces deux conditions génèrent des inquiétudes économiques et géopolitiques et détournent l'attention des analystes des objectifs premiers du projet.

Dans ce contexte, évaluer les externalités économiques, commerciales et environnementales doit désormais devenir la pierre angulaire des travaux des autorités chinoises et, par extension, des banques de développement. Ce travail permettrait d'explicitier les principaux impacts attendus en matière de croissance et d'emplois dans les différents pays et de favoriser la pleine et entière acceptation du projet BRI. Il serait également moteur dans la mise en place de collaborations et de coopération entre les différents acteurs.

[1] Nalbantoglu, C., (2017), One Belt, One Road Initiative: New route on China's Change of Course to Growth, *Open Journal of Social Sciences*, 5, 87-99.

[2] En 2017, 15 milliards de dollars supplémentaires ont été ajoutés.

[3] Natixis, « Quel est l'ampleur du multiplicateur d'infrastructures en zone euro ? », *Flash Economie, Recherche économique*, 22 mars 2013.

[4] Veganzones, M-A, *Infrastructures, Investissement et croissance : un bilan de dix années de recherches*, CERDI, 2000.

FAO.org

Qu Dongyu est le nouveau Directeur général de la FAO

Qu Dongyu a reçu un total de 108 votes sur **191** exprimés et remporte donc l'élection dès le premier tour.

23 juin 2019, Rome - Qu Dongyu a été élu aujourd'hui Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Qu Dongyu a reçu un total de 108 votes sur 191 votes exprimés, remportant ainsi l'élection dès le premier tour.

L'élection s'est déroulée lors de la 41^{ème} session de la Conférence de la FAO (du 22 au 29 juin 2019), soit le plus haut organe directeur de l'Organisation.

Qu Dongyu, né en 1963, est actuellement vice-ministre de l'Agriculture et des affaires rurales en Chine.

Qu Dongyu sera le neuvième Directeur général de la FAO depuis la création de l'Organisation le 16 octobre 1945.

Le mandat du nouveau Directeur général, qui succèdera au brésilien José Graziano da Silva, débutera le 1^{er} août 2019 et s'achèvera le 31 juillet 2023.

Les Directeurs généraux de la FAO

Depuis la création de la FAO en 1945, 8 Directeurs généraux se sont succédés:

- Sir John Boyd Orr, Royaume-Uni, 1945-1948
- Norris E. Dodd, Etats-Unis, 1948-1954
- Philip Vincent Cardon, Etats-Unis, 1954-1956
- Binay Ranjan Sen, Inde, 1956-1967
- Addeke Hendrik Boerma, Pays-Bas, 1968-1975
- Edouard Saouma, Liban, 1976-1993
- Jacques Diouf, Sénégal, 1994-2011
- José Graziano da Silva, Brésil, 2011-2019

L'élection s'est déroulée lors de la 41^{ème} session de la Conférence de la FAO, (Rome, 22-29 juin 2019) soit le plus haut organe directeur de l'Organisation.

Qu Dongyu succèdera au brésilien José Graziano da Silva.

MULTILATERALISM IN A CHANGING WORLD ORDER

Editors

Christian Eche
Patrick Rueppel
Megha Sarmah
Yeo Lay Hwee



Konrad
Adenauer
Stiftung

Tradition, Trump, and the Future of US Participation in **Multilateralism**

Charles E. Morrison

INTRODUCTORY REMARKS

Before turning more directly to the United States (US), several observations might be made regarding multilateralism. First, in its intergovernmental context, the term has come to embrace almost any cooperation among states involving more than two parties, as contrasted with unilateral action and bilateral cooperation. This is a little analogous to the language of a Brazilian tribe that is said to have just three numbers—one, two, and a whole lot—to the detriment of their conceptual reasoning. To try to sharpen our reasoning, the broad term of “multilateralism” has spawned subcategories, such as trilateral, quadrilateral, regional, minilateral, plurilateral, and “coalitions of the willing” that distinguish geographically, functionally, and common interest specific forms of multilateralism from the universal form.

Second, all nations are selective in their choices from the menu of multilateral groupings available to them and in this sense, “multilateralism à la carte” is standard practice. For the most part, these national choices reflect interests (and the geopolitical situations underlying them), values, and traditions (and the domestic politics often associated with them). For example, Norway joined the North Atlantic Treaty Organisation (NATO), but not the European Union (EU) (following a referendum). On the other hand, Sweden and Finland did not join NATO because of geopolitical concerns, but they did become EU members for economic reasons. Switzerland, with its strong tradition of neutrality and ability to free ride, has not joined either NATO or the EU, and, despite the presence of United Nations (UN) agencies in Geneva, it did not even join the UN until 2002.

Third, size is an important variable. Smaller countries tend to favor multilateralism in the hopes of constraining larger ones and ensuring a safer, more

predictable international environment. Big countries, however, tend to favor multilateral arrangements in which they are dominant and to be wary of those that will constrict their freedom of action. Like smaller countries, larger countries also want a safe and predictable environment, but they tend to believe that this requires that they have freedom of action. For example, although 164 countries have acceded to the Ottawa Convention intended to outlaw the use of anti-personnel landmines, large powers China, India, Russia, and the United States are all among the few non-signatories.

Finally, selectivity can be exercised in ways other than not formally joining an organization or ratifying a convention, for example, in formally accepting a multinational obligation but then not enforcing or reinterpreting it. China, for example, is a signatory of the United Nations Convention on the Law of the Sea, but it develops novel interpretations to protect its claims and interests in its own neighborhood. As Richard Fontaine and Mira Rapp-Hooper have noted, China "can contest regional rules while buttressing global ones and will do so as its interests dictate."¹ Other countries, especially in the developing world, may not have the capacity to enforce their commitments and regard their obligations as more aspirational and a work in progress. In contrast, most European and North American countries, with strong legalistic traditions and domestic interest groups that can challenge non-compliance, prefer not to make the commitments in the first place. However, any country can ignore treaty obligations when domestic politics or perceived national interests dictate otherwise, and the United States is certainly no exception.

MULTILATERALISM AND AMERICA'S FOREIGN POLICY TRADITIONS

The US today is a party to more than 600 multilateral conventions and organizations. But historically, neither its geopolitical situation nor ideals encouraged an orientation toward multilateralism.² Protected by two oceans, having no rivals in its hemisphere, and believing that the US itself represented an exceptional and superior form of governance, the earliest generation of

¹ Richard Fontaine and Mira Rapp-Hooper, "The China Syndrome," *The National Interest*, no. 143 (May/June 2016): 10-18.

² See Joel H. Wertz, "International Order: the American Way: Selective Multilateralism and European Cooperation," in *The United States and Europe in a Changing World*, ed. Robert L. Katz, 2009, 2-26.

American leaders saw little need for multilateral, or even bilateral, alliances that might entrap or sully their country. At the end of the 18th century, George Washington terminated the revolutionary alliance with France, and in his Farewell Address warned against "permanent alliances," with any part of the world.³ In his first Inaugural Address in 1801, this was echoed and extended by Thomas Jefferson, who promised "peace, commerce, and honest friendship with all nations—entangling alliances with none."⁴ James Monroe in 1823 unilaterally declared the famous "Monroe Doctrine" warning European countries against meddling with the Americas. At the beginning of the 20th century, when the United States was far more powerful, Theodore Roosevelt urged the United States to "speak softly and carry a big stick."

Aside from political and security issues, however, the United States recognized a national interest in joining some multilateral endeavors of a more technical and cultural nature; indeed, it played a leading role in the establishment of the International Postal Union⁵ and the predecessor to the Organization of American States (OAS) in the 1890s.

It was not until World War I, however, that multilateralism became controversial in American foreign policy following Woodrow Wilson's call for a League of Nations. Although the United States entered the war in its later phases and operated quite independently of its partners, Wilson played a large role in the post-war governance arrangements. The League idea, however, was rejected in the US Congress as unrealistic and contrary to Washington's dictum. In the interwar period, the United States remained ambivalent toward multilateral engagement, sometime engaging in it for self-interest (Washington Naval Conference on Pacific Ocean navies) or ideals (the Kellogg-Briand Pact to outlaw war). But even the latter was an effort to reduce the likelihood of entangling alliances, and the country retreated into isolation as the European crisis of the 1930s deepened.

³ The US did not enter a formal alliance with a foreign power again until World War I.

⁴ http://avalon.law.yale.edu/19th_century/jeffinal.asp.

⁵ Originally postal arrangements were handled by bilateral treaties. The US called for an international postal conference in 1863, 11 years before the organization was founded.

THE COLD WAR CONSENSUS AND EMERGING TRENDS

It was only the twin disasters of the contraction of international trade (spurred by the unilateral Smoot-Hawley Tariff) and World War II (to which pre-war isolationism was widely thought to have contributed) that the United States appeared to put Washington and Jefferson behind. Writing in the early 1950s, Robert E. Osgood felt that the United States had finally succeeded in bringing its ideals and self-interests together in a lasting way behind a sensible engagement approach. He saw this as a maturation—"no people has had to grow old so fast"—as the fall of France in 1940 had presented Americans with a real external threat to their survival for the first time.⁶ The earlier stage of engagement involved the design of global post-war architecture, including the United Nations, International Monetary Fund, and International Trade Organization (ITO).⁷ At the time, with about half the world's gross product, the United States felt it was in a position to influence this architecture to largely reflect its values and interests. But when global cooperation was frustrated by the onset of the Cold War, Americans readjusted to building "free world" architecture instead. This include the support for western Europe reconstruction through the Marshall Plan (originally intended to include eastern Europe), NATO, the OAS, the Australia, New Zealand, United States Security Treaty (ANZUS), the Southeast Asia Treaty Organization (SEATO), and even the short-lived Central Treaty Organisation (CENTO) along the southern central Asian border of the Soviet Union.

Osgood may have been right that the American view had changed regarding "entangling alliances," as the US-led alliance system, both multilateral and bilateral, has been strongly and consistently supported in both the Executive branch and the Congress, and by majorities in both parties, even if deployments and "burden sharing" have at times been issues. But aside from these security arrangements, multilateralism remained controversial in US Cold War and post-Cold War foreign policy. There was a strong streak of "isolationism" and "American exceptionalism" that influenced even the

Robert E. Osgood, *Ideals and Self-Interest in American Foreign Relations*, University of Chicago Press, 1952, from #52. Others see the Pearl Harbor attack as the turning point.

⁷ Because the ITO was not accepted by the Congress, which feared it would affect domestic economic policy, the provisional General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) was the far less ambitious arrangement through which further trade barrier reductions and trade rules making was conducted until it was succeeded by the World Trade Organization in 1994.

security arrangements (most of which were qualified), but more so economic and social cooperation.

Throughout the Cold War and afterward, a pattern persisted of the Executive branch (under both Republican and Democratic presidents) pursuing multilateral endeavors and having to fight skepticism within the Congress. The boundary between "executive agreements," which did not require two-thirds Senate ratification (a very high barrier), and "treaties," which did, also became a matter of conflict. A potent expression of the latent Washington-Jefferson tradition in the 1950s was "the Bricker amendment," encompassing various proposals for a Constitutional amendment to ensure that US domestic law was not over-ridden by treaty provisions and that neither the Congress or the Executive would become too powerful in establishing international obligations.⁸ Those who supported the Bricker amendment were deeply wary of overseas commitments and their costs, and more inclined to believe that the United States could protect its interests unilaterally. Thus, even in the Cold War period, there was always a strong cross-current of opposition to international engagement and obligation, particularly of the multilateral kind. This is important in understanding the US position today, but so too are a number of trends taking place over the Cold War and post-Cold War decades.

Narrowing of the American Vision. At the beginning of the Cold War, the United States arguably aligned its interests with "free world" systemic interests. Its standing alliances, the Marshall Plan for European recovery, and other assistance programs to allies and developing countries were regarded as essential to its own well-being. But as the US share of world product declined and it felt increasingly burdened by overseas commitments, the perception of its interests tended to shrink from stewardship of the international system as a whole towards a narrower view of its own interests or, in other words, more like any other country within the system. Associated with this was an increasing emphasis on military power as opposed to other forms of projecting American influence.

Disillusionment with Globalism. After World War II, the US strongly supported the UN system, seeing it as a hopeful tool to prevent war. A Gallup poll in 1946 showed 54% favored the notion that the UN should control

⁸ US Constitutional requirements for amendments are exceedingly difficult, and the Bricker amendment was never adopted despite passage in the US Congress. Eventually the concern, first given visibility by activists in the American Bar Association, was addressed through domestic legislation and Court interpretation.

the armed forces of all nations, including those of the US. In 1955, another Gallup poll suggested that 60% thought the UN was doing a good job. Gallup has tracked this measure over the years, and by early 2017, it had declined to 37%.⁷ The largely symbolic votes criticizing Israel, a politically sensitive issue in the US, have hurt the image of the UN in the United States from the 1970s onward (and caused the most recent withdrawal from UNESCO), while the vast expansion of the membership made the organization appear bloated, cumbersome, and expensive. Americans consistently over-estimate their contribution to the UN and under-estimate their influence. Despite the criticism, however, the vast majority of Americans appear to accept the UN as an important part of the international system and believe their country should be engaged.⁸ The specialized agencies, especially those associated with technical mandates and health, fare better.

Rise of Plurilateralism. With the disillusionment with globalism, the US increasingly valued smaller groupings of nations with like-minded interests (such as the Trans-Pacific Partnership—TPP) or with the greatest stakes (e.g., the Six Party Talks on North Korea, and the P5+1 on Iran). It also increasingly favored regional groupings, such as the Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) forum and the Arctic Council for dialogue and actions in areas of common concern that are largely voluntary in nature.

This was particularly pronounced in the trade arena, where the prolonged negotiations and stalemate in the World Trade Organization Doha Round led the US to seek other venues, bilateral as well as plurilateral, to push negotiations forward on emerging issues. Both the TPP and the counterpart, the Transatlantic Trade and Investment Partnership (TTIP), should be seen in this light. A key consideration was the US Constitutional arrangements that made approval of trade agreements especially difficult. The smaller groups, where more specific gains might be achieved, were seen as more promising for

Congressional support.

Evolving Domestic Political Alignments and Partisanship. During the Cold War, at least until the Vietnam War, the phrase that “partisan politics

⁷ For historical data, see: <http://reports.cnn.com/2015/01/07/usa/politics/united-nations/> and for the Gallup measure over the years, see: <http://news.gallup.com/poll/116347/united-nations.aspx>.

⁸ For a recent poll by the Better World Campaign, see: <http://betterworldcampaign.org/wp-content/uploads/2017/10/October-2017-BWC-USUN-Full.pdf>.

steps at the water's edge," was widely accepted.¹¹ This applied, however, mainly to security alliances, which enjoyed strong bipartisan support. The American political system purposefully divided power and provided vetoes on action ("checks and balances") that weakened the presidency and inhibited free exercise of foreign policy. Trade agreements remained controversial in Congress, approval of implementing legislation for each successive GATT Round was with the barest of majorities. Other agreements requiring two-thirds votes simply languished. Although a leader in negotiating both the Genocide Convention and the UN Convention on the Law of the Sea (UNCLOS), the US took 40 years to ratify the first, and the second has not yet been approved. Conservatives of both parties were deeply suspicious of such agreements. The Genocide Convention was strongly opposed by conservative Democratic Senator Sam Ervin (who chaired the Senate's Watergate Investigation committee) on grounds that it had lower standards than American law, and that since a treaty would become "the supreme law of the land," this was unacceptable.¹² UNCLOS was strongly supported by successive Administrations and the Defense Department, but the management of seabed resources in the high seas by a Seabed Authority was regarded by conservatives as a step too far toward international governance.

The political parties gradually shifted into ideological blocks with the disappearance of Republican liberals and Democratic conservatives and with this came progressively more bitter partisanship. Republican conservatives favored "market forces," and Democratic liberals were more supportive of the ideals behind multilateralism and globally encompassing human rights and environmental agreements. Multilateralism in trade and investment was largely favored by the Republican party in Congress, which believed such arrangements reduced political barriers to market forces and increased US economic growth. But Democratic liberals feared such arrangements would undercut domestic regulations to protect workers and the environment. The trilateral North American Free Trade Agreement (NAFTA), negotiated by the Republican Bush 41 and Democratic Clinton Administrations, had 3:1 support among Republicans but was opposed by the large majority of

¹¹ This phrase was used by Republican Senator and Chairman of the Senate Foreign Relations Committee Arthur Vandenberg, to explain his cooperation with the Truman Administration at the beginning of the Cold War. Vandenberg's posture permitted the US commitment to NATO.

¹² Lawrence J. LeBlanc, *The United States and the Genocide Convention* (Duke University Press, 1991), 132.

Democrats in the lower House despite their President's support. In contrast, multilateral human rights and environmental agreements were mainly supported by Democratic presidents and Congressional members, and opposed by Republicans, who regarded them as liberal projects, intended to extend international governance and regulation to the detriment of the market.

In sum, the pattern became:

Existing multilateral security arrangements (e.g., NATO, OAS): bipartisan support from the Executive branch and in the Congress.

Multilateral trade arrangements (GATT-WTO Rounds, NAFTA, TPP): **Executive branch support, but in the Congress, Republican support and Democratic opposition.**

Global human rights and environment arrangements (International Criminal Court [ICC], Kyoto Accords): Executive branch support during Democratic administrations, and in the Congress. Democratic support and Republican opposition.

With this general alignment, the United States successfully concluded and the Congress approved the Uruguay Round agreement and creation of the WTO as well as the NAFTA (these require implementing legislation with majority support in both houses, but not ratification). Democratic administrations put much effort into the ICC and the Kyoto Convention, neither of which received sufficient support in the Congress. In recognition of this alignment, the Obama administration sought to expand the use of executive agreements to achieve international ends: the 2015 Paris Agreement on Climate Change was carefully worded so as not to require formal ratification. The Obama Administration also expanded upon the prior Bush Administration's TPP proposal to pursue plurilateral trade agreements with both Asia-Pacific countries and European countries for which it knew it would have significant Republican support.

THE TRUMP REVOLUTION

Based on the above, Donald Trump's "America First" approach is an expression of a strong and long-existing undercurrent of foreign policy thinking rather than a startling new development. Trump's rhetoric echoed the weariness of a large segment of the American public with what they saw as the burdens of international engagement and, with globalization, the loss of control over their environment. Similar outlooks have been associated with:

some prominent politicians in the past (notably Patrick Buchanan, and to a lesser extent, Newt Gingrich) as well as the Tea Party movement in 2010. It also harkens to the isolationist, American exceptionalism tradition of the 19th and earlier 20th century.

Despite these roots, Trump is a revolutionary figure in that no post-World War II president has embraced this perspective as mainstream, and it is profoundly at odds with post-war foreign policy tradition. Global leadership and multilateralism, whether US-led or involving the United States as part of the team, has been seen as an essential tool in building a "rules-based order," a key phrase for American foreign policy. Some presidents have been more selective about multilateralism than others, but Trump is an outlier. As a candidate, he showed almost complete disdain, questioning even the US alliance system. "We will never enter America into any agreement that reduces our ability to control our own affairs," he said, sounding like a less eloquent version of the Founding Fathers.¹² One of his first actions in office was to cancel US participation in the TPP.

Naturally, Washington's foreign policy establishment hoped that the new president would become more conventional once in office. Other presidents throughout the post-war years had adjusted their post-election views and rhetoric when confronted with new information and a broader, more complicated set of interests. But Trump appears to believe his own campaign rhetoric, and he has had few around himself willing to challenge his underlying beliefs. This is partly by choice: prizing loyalty, he was mostly unwilling to bring into his team experienced foreign policy hands who had worked for other Republican candidates or who had signed letters during the primary campaigns vowing not to work for him. This has meant that he has had limited access to foreign policy talent.

In office, he did set aside some of his doubts about burden-sharing in NATO, reassured other long-time bilateral allies, and committed himself to participate in the essential multilateral meetings such as the G7, the G20, the United Nations General Assembly (UNGA), and APEC. But Trump's US has generally stood out as a strident voice in such meetings, the President using them to pitch his America First approach and being unwilling to agree with the rhetoric in favor of international cooperation that was standard in the past. He is obviously more comfortable in bilateral settings (as with his reciprocal

¹² Quoted in Charles A. Kupchan, "The Clash of Empires: A New Fight over an Old Idea," *Foreign Affairs* (March/April 2018): 106.

visits with China's Xi Jinping) or unilateral actions (such as the shift of the US Embassy in Israel to Jerusalem or the steel and aluminum tariff hikes). His withdrawal from the Paris Agreement on Climate Change put him out of step with every other country in the world.

Bilateralism fits the Trump administration model of a world of deal-making, and unilateralism, with extreme positions threatened for bargaining purposes, appears to be part of Trump's strategy to gain leverage. What is missing, however, is an international framework of laws and enforcement mechanisms. Trump's policies seemed entirely tactical rather than strategic, and to have little regard for order-building. Ironically, this may stimulate multilateral order-building, but without rather than with the United States.

THE PERSISTENCE OF SELECTIVE MULTILATERALISM

Donald Trump's election is widely regarded as a fluke, caused by the nature of the US electoral system (he had 46 percent of the vote, more than 2 percent less than his rival), an unlikely series of breaks going his way in the states where voting was close, Hillary Clinton's baggage as a candidate, strategic mistakes by her campaign, and idiosyncratic elements including Russian social media meddling and an unusual gambit by the FBI director that harmed Clinton. Nonetheless, Trump was elected and having charted a significantly different course, the question arises whether his approach will be transformative in the long term.

The President has never yet had net positive approval ratings, and a majority of the public (as throughout most of the Obama period) feels that the country is headed in "the wrong direction."¹⁴ These gross measures of public dissatisfaction, however, mask attitudes toward more specific issues, and even toward foreign policy as a whole. For example, Trump's willingness to link economic and security relations, regardless of international practice, may be abhorrent to the foreign policy mainstream, but seems quite reasonable to the public. In the end, the longevity of the Trump revolution depends on how well it succeeds in making people feel America is great again.

In this, the revolution seems unlikely to succeed. Mr. Trump's understanding of the place of the United States in the international system is rooted

¹⁴ The President's approval rating and the direction of the country are continuously monitored by several polling agencies. These polls and a rolling average is reported daily by the website www.realclearpolls.com.

In an earlier era when the US had more leverage based on its economic weight as well as considerable moral authority based on its policies and projection of system-wide interests. Today, it seems unable to significantly coerce or cajole other countries on a bilateral basis, particularly if they appear to be sacrificing their interests under pressure. While the initial reaction to Trump from other governments was to be cautious in the hopes that his bark would be worse than his bite, it is hard to accommodate escalating demands. Unilateral actions that harm other countries, such as the steel and aluminum tariffs and trade sanctions on China, are increasingly likely to result in retaliation.

Moreover, bilateralism in place of multilateralism is not a formula for American influence in the 21st century. Two main trends will place a premium on multilateral ordering arrangements: the relative decline of American power and the increasing fragmentation of global power. If the US objective is to maximize its influence and to continue to seek a rules-based order (as the Trump administration claims), the only effective means will be to build coalitions of like-minded countries. Many countries, because of power inequities, will resist bilateral negotiations, and even if not, bilateral deals do not create a system of rules favorable to economic growth. The TPP, which would have had difficulty passing in the US Congress even if Trump had not been elected, is the best recent model of potentially effective rules-making multilateralism. It comprised a small and like-minded enough group of countries for effective negotiations, but it had enough critical economic mass that its provisions would be benchmarked by non-member economies. Without the United States, it no longer has that critical mass.

Building an international order not just to prevent war, but to address critical threats of existential significance, such as climate change, remains essential for the health of the system as a whole. This can only be done multilaterally, beginning with coalitions and ending with a global consensus. The United States will find that its interests in the long term will dictate its participation and leadership in this global task.

Charles E. Morrison is a senior fellow at the East-West Center in Honolulu, where he was previous president for many years. He has been U.S. Senate aide, an advisor to two Japan-U.S. economic commissions, and the international chair of the Pacific Economic Cooperation Council. He is an author or editor of several books relating to U.S.-Asia relations. His Ph.D. in international relations is from the Johns Hopkins University.